This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
B 3 126 865

Digitized by Google

EXCHANGE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1924-1925 — 1926-27

CLXXV^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME XXII - 24

UNIV. OF CALIFORNIA

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY - PARIS - STRASBOURG

1925

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

ANNÉE 1924-1925

CLXXV[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XXII

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

NANCY-PARIS-STRASBOURG

1925

Digitized by Google

AS162
A12
ser.6
v.22-24

Digitized by Google

Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.

ARTICLE 28

Il y a chaque année deux séances publiques.

L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.

Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.

L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.

L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :

1° Compte rendu annuel;

2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président;

3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance;

4° Proclamation du bureau nouvellement élu.

L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage;

2° Indication des sujets mis au concours;

3° Distribution des prix.

646693

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

par M. Edmond ESTÈVE

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Le prix Stanislas de Guaita, que votre Compagnie décerne chaque année, a pour objet, aux termes mêmes de sa fondation, « de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres ». Il est bien spécifié que « le candidat devra appartenir à la région lorraine ». Mais il n'est pas interdit que ce candidat soit une candidate. Cette interprétation aussi judicieuse que libérale me vaut l'honneur de présenter aujourd'hui à vos suffrages une de nos compatriotes qui me semble réunir en sa personne, par la plus heureuse des rencontres, deux conditions dont il suffirait qu'elle remplît l'une ou l'autre. Elle peut être considérée comme une débutante, puisqu'il y a quelques années seulement qu'elle s'est résolue

Digitized by Google

à rompre le silence auquel sa modestie se condamnait. Mais cette débutante n'est pas, tant s'en faut, une apprentie. C'est un talent formé, mûr et sûr de soi qui se révèle dans les trois recueils de poésies que Mlle Paule-Anne Suze — respectons ce demi-anonymat — soumet à votre jugement.

Le plus ancien de ces recueils est daté de 1919. Il porte le simple titre de *Poèmes*. Ces poèmes sont des poèmes de guerre, mais l'inspiration n'en est pas d'une guerrière. Elle est d'une femme qui ne prétend pas se hausser à des sentiments au-dessus de son sexe, qui, tout au contraire, est et demeure femme par la tendresse toujours en alarmes et la plus grande capacité de souffrir. Elle a le cœur serré de toutes les angoisses, des siennes et de celles de la patrie. Elle tend l'oreille nuit et jour au grondement de la canonnade :

Même quand il se tait, ce bruit, à notre oreille,
Dans le fond de nos cœurs jamais il ne sommeille;
L'air suave a la fièvre; un instant paraît long;
Le ciel, pourtant si pur, a la lourdeur du plomb,
Et l'esprit, dévoré d'attente, se torture
A quêter dans le moindre aspect de la nature,
Dans la molle nuée éparse à l'horizon,
Dans la fête du jour et dans la lunaison,
Dans le sens de la brise et l'écho du carnage,
Un espoir, un indice, un secours, un présage...

Elle admire l'héroïsme de tant de jeunes hommes qui se sont jetés dans l'immense mêlée comme un fleuve se jette dans la mer. Mais, tandis que le courant du fleuve est parfois assez fort pour faire rebrousser la vague, eux, ils n'ont pas pu faire reculer la mort. Dans la bataille, — et en cela encore elle est bien femme, — elle songe surtout à ceux qui tombent, et la fête de la victoire, survenue en ce mois de novembre qui est le mois des tombeaux, est pour elle comme « une Toussaint suprême » et la fête du souvenir. On éprouve quelque pudeur à mesurer au canon de l'art une œuvre qui vient si directement de l'âme. Mais, la première émotion passée, on s'aperçoit

Digitized by Google

qu'on peut le lui appliquer sans crainte. Il n'y a pas seulement ici de graves ou d'émouvantes pensées. Il y a des vers bien rythmés et bien rimés, selon les règles traditionnelles tempérées par les libertés modernes. Il y a du souffle, du mouvement, du lyrisme, de la poésie en un mot. Et je ne sache pas de meilleur compliment à faire à un poète, voire à une poétesse.

Les *Nouveaux Poèmes*, parus en 1921, ont d'autres sujets et sont écrits sur un autre ton. L'auteur se met sous l'invocation de La Fontaine, non pas seulement parce qu'elle est fille et sœur de forestiers, et que le fabuliste fut en son temps, — on le sait, s'il ne le savait pas toujours lui-même — maître des eaux et forêts, mais parce qu'après avoir rêvé dans trop de « jardins languides », écouté trop de « voix plaintives et lassées », elle éprouve le besoin de revenir au « bonhomme », au « grand simple », à ce rêveur incorrigible qui eut tant de bon sens.

Je suis ta fille. Emmène-moi dans ta tournée
Par la douce Champagne à peine moutonnée,
Où les eaux sont des ciels, tant le ciel y sourit,
Où tout est vif et frais et sain et plein d'esprit !
Tantôt nous foulerons la glèbe, au chant des grives ;
Tantôt, visage au vent, nous longerons les rives,
Accueillis des roseaux par un salut discret;
Tantôt nous nous enfoncerons dans la forêt...

Comme son maître, elle sait allier la finesse à la naïveté et la malice au sentiment. Comme lui, elle aime la nature, une nature, il est vrai, plus grandiose, plus abrupte et plus sauvage que la sienne, non point les plaines de la Brie ou les coteaux de l'Île-de-France, mais les neiges des glaciers et les lacs des montagnes, ces lacs qu'une eau profonde emplit de son pur cristal.

Être cette eau sereine
Qui s'imprègne de tout ce qu'ont les firmaments
De suaves clartés, et verse incessamment
Sa force et sa fraîcheur, en secret, sur le monde:
Être cette eau qui rêve et pourtant qui féconde...

Digitized by Google

C'est après avoir lu ces vers et d'autres qui leur ressemblent, qu'un maître de la poésie contemporaine, l'auteur de la *Jeunesse Pensive*, de *Conte d'Avril*, de *Vers la Lumière*, de tant d'œuvres délicates et fortes, écrivait à Mlle Paule-Anne Suze une longue lettre dont je ne puis me retenir de détacher quelques lignes, car le sens critique, guidé par la sympathie, y atteint une finesse et s'exprime avec un bonheur que je ne saurais égaler. Après avoir reconnu « que l'inspiration de ces petits poèmes nouveaux — le recueil de 1921 — a été puisée tout entière aux sources de la sensibilité la plus profonde », M. Auguste Dorchain continue ainsi :

« Par une réserve extrême, vous avez cru ne nous la révéler encore ici, cette sensibilité, que dans vos rencontres avec la nature; mais, sans que vous l'ayez voulu, ces prairies et ces fleurs, ces lacs et ces bois que vous évoquez avec des traits et des couleurs si justes, ces saisons dont vous nous traduisez si bien l'attente et le pressentiment, la promesse et la venue, toutes ces choses extérieures à vous ne laissent point de nous révéler, par surcroît, l'âme vibrante, mélancolique souvent, souriante aussi quelquefois, qui leur prête une âme et qui, de leurs aspects, tire incessamment des symboles de sa vie intérieure, comme, de leurs bruits, elle compose la musique délicieuse dont elle s'enchante et nous enchante. »

En recevant d'un juge si autorisé de pareils éloges, quel est l'écrivain qui, dans son for intérieur, ne se fût tenu pour satisfait de lui-même et n'eût désormais borné ses ambitions à tirer indéfiniment du thème qui avait plu des variations d'avance assurées d'être favorablement accueillies ? Mais notre poétesse n'aime pas à se répéter. Excitée par ce goût de la recherche et de l'effort, par ce besoin du renouvellement et par ce désir de la perfection qui sont les marques du véritable artiste, elle n'a pas consenti à s'endormir, fût-ce sur des lauriers. Elle a publié, cette année même, son troisième recueil. Il est bien le frère de ses aînés. Il a avec eux l'air de famille. Mais il ne leur ressemble pas. Il est intitulé : *Les Capricantes, poèmes et chansons. Capricantes* a la même racine que caprice; et ce sont des caprices en effet, caprices

Digitized by Google

de poète et caprices de virtuose, que ces piécettes sur deux notes, septains, huitains, dizains, treizains construits sur deux rimes fantasques qui se poursuivent en pépiant comme deux oiseaux, que ces images délicatement tissées, ces rythmes curieusement martelés, ces strophes qui égrènent à plaisir un chapelet de sibyllines métaphores :

Minute, étrange minute
Qu'attache au long de sa chute
Le rêve implorant du soir,
Quel charme dans l'atmosphère
Vous alanguit, vous altère
Et vous oblige à surseoir?

Minute, oubli... temps de grâce?...
Faut-il, Omphale aux mains lasses,
Négliger votre fuseau,
Parce qu'un blond crépuscule
S'émeut, palpite et recule
Au choc fluet d'un roseau?

Mlle Paule-Anne Suze me semble avoir été un moment fascinée par un genre de poésie fort à la mode depuis quelque temps, qui s'efforce à remettre en honneur — car il n'y a rien qui soit entièrement nouveau — la symbolique infiniment distinguée, un peu nuageuse et précieuse des écrivains lyonnais, en cette prime saison de notre Renaissance où florissaient les Heroët, lesMaurice Scève et les Pernette du Guillet. Mais elle a trop de spontanéité et de franchise, elle aime trop la nature, la vie et la lumière pour prolonger plus que de raison ses dévotions dans cette chapelle un peu obscure. Avant d'avoir achevé son livre, elle en était déjà sortie, et on sent qu'elle en est de plus en plus loin, en lisant la belle pièce qui donne aux raffinements de ses *Capricantes* un épilogue d'une si touchante et limpide humilité.

Digitized by Google

Seigneur, tous les fervents qu'attire votre autel
En cette nuit d'offrandes (1)
Ont pour Vous le blé mûr et le baume et le miel
De leurs sages provendes.

Tous les fruits de l'effort chargent les bras puissants
Des bergers et des mages;
Moi, dans mes déraisons, je n'ai d'autres présents
Que mes quelques images;

Je n'ai d'autre encensoir, Seigneur, que mes deux mains
Ouvertes en corolles,
D'où s'échappent, à la merci des lendemains,
De nébuleux symboles;

Je n'ai d'autres troupeaux que mes rythmes, béliers
Aux sonnantes querelles;
D'autres couples chanteurs que ces mots qu'ont liés
Leurs amours mutuelles.

Oui, pareille au jongleur dont le culte enfantin
Sut charmer Notre-Dame,
Je Vous offre l'élan, l'éclat, le bruit d'étain
Des anneaux et des lames;

Je Vous offre les bonds, les détours ombrageux,
Les chocs de mon caprice;
Que rien ne Vous déplaise en leurs multiples jeux
Sans fiel et sans malice !

Je ne poursuis pas la citation. Ces quelques strophes, à elles seules, sont assez éloquentes. Elles disent que, quand on écrit de tels vers, on n'a besoin d'imiter personne. On n'a qu'à développer librement, largement, hardiment le germe de poésie qu'on porte en son âme. On n'a qu'à suivre son instinct. On n'a qu'à être soi.

Messieurs, dans cette lettre à Mlle Paule-Anne Suze où il venait de la sacrer poète, Auguste Dorchain ajou-

(1) La nuit de Noël.

Digitized by Google

tait : « Est-ce à dire que vous pouvez prétendre dès aujourd'hui à une vaste et prompte renommée? Si je vous l'affirmais, votre modestie vous empêcherait de me croire. Croyez seulement que, de proche en proche, les vibrations de votre cœur iront éveiller des vibrations harmonieuses en des cœurs d'avance accordés au vôtre et qui se reconnaîtront en vous, qu'ils attendaient. Voilà, pour tous les poètes sincères, la récompense assurée et déjà bien douce. » Cette récompense, dont le prix, j'en conviens, est inestimable, dès maintenant Mlle Paule-Anne Suze en jouit, et je souhaite qu'elle en jouisse chaque jour davantage. Mais ne tiendrez-vous pas à y joindre celle dont vous disposez, qu'elle sollicite, et dont par là même elle témoigne qu'elle apprécie la valeur? Si vous vous rangez au sentiment qui s'est fait jour au sein de votre commission, dont je ne suis en ce moment que le faible interprète, vous la décernerez unanimement à l'auteur des *Poèmes*, des *Nouveaux Poèmes* et des *Capricantes*. Et vous aurez raison, car vous ne sauriez poser sur un plus digne front que celui de cette poétesse lorraine la couronne académique qui perpétue le souvenir du délicat poète lorrain que fut Stanislas de Guaita.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR

LE PRIX GABRIEL THOMAS

Par M. DESSEZ

MEMBRE TITULAIRE

M. R. Mathis, qui a posé sa candidature au prix G. Thomas, se recommande à nous des titres les plus sérieux. Déjà, son *Curriculum vitæ* prévient en sa faveur. Né à Mont-lès-Neufchâteau (Vosges), le 20 mars 1899, et appartenant, par ses origines, à l'enseignement primaire, ce jeune homme, que tout prédestinait à être un simple instituteur, ne se contente pas de ses diplômes primaires : brevet élémentaire et brevet supérieur, mais, en pleine guerre et dans les conditions les plus difficiles, prépare et obtient le baccalauréat ès lettres et le baccalauréat ès sciences. Engagé volontaire, le 10 janvier 1918, il contracte, au front, des rhumatismes articulaires et une tachycardie intermittente qui provoquent sa mise en réforme, et il reprend, comme il peut, ses études interrompues, préparant et conquérant, chaque année, quelque nouveau diplôme. Le 31 octobre 1922, c'est la licence ès lettres ; en février 1923,

Digitized by Google

c'est le certificat d'études supérieures de pédagogie de l'Université de Nancy; puis, cette même année 1923, au mois de juin, c'est le diplôme d'études supérieures de philosophie, avec la mention *Bien* et le prix de diplôme de la Faculté des Lettres. Et, il y a deux mois, il dépose, en vue du doctorat d'État, une des thèses exigées. Cette seule énumération n'atteste-t-elle pas que ce jeune homme de vingt-cinq ans est un travailleur, bien digne de nos encouragements?

Une étude sommaire des documents qu'il nous a remis le prouve mieux encore. Voici, en premier lieu, une brochure intitulée *Kant, précurseur de la Loi des trois états*. Ayant présenté, pour le diplôme d'études supérieures de philosophie, un mémoire sur la *Loi des trois états* d'A. Comte, M. Mathis s'est trouvé tout naturellement conduit à étudier les origines de cette loi fameuse, et, par cela même, un ouvrage de Kant intitulé *Idée d'une Histoire universelle au point de vue de l'humanité*, que Comte a connu, qui a excité son admiration, et dont Littré nous assure que son maître s'est inspiré. M. Mathis a-t-il, dans sa brochure, fait la preuve de cette inspiration? A-t-il, comme il en avait le dessein, établi une liaison directe entre les thèses de Kant et *La Loi des trois états?* Nous nous permettons d'en douter un peu. Sans doute, il apparaît bien que Kant a cru possible de ramener à une loi générale les phénomènes de l'activité humaine les plus intimes, comme le sont les conceptions successives des hommes sur les causes des choses et des événements; sans doute encore, il a cru et il a dit que le développement de la raison, de la science, dans l'espèce humaine, et, avec celui de la raison et de la science, le développement de la justice, au sein des nations et entre les nations, était le but assigné par la nature aux facultés de l'homme, — et c'est assurément une philosophie de l'Histoire qui n'est pas sans grandeur et dont nous comprenons qu'Auguste Comte se soit enchanté. Mais nous avons quelque peine à y retrouver cette succession des trois états : théologique, métaphysique et positif, qui est précisément la forme propre de la loi d'A. Comte et que M. Mathis y retrouve si volontiers.

Digitized by Google

Notre jeune philosophe aurait-il, sur la foi de Littré, et allant beaucoup plus loin que Littré lui-même, sollicité plus ou moins doucement le texte de Kant? En tout cas, sa petite brochure, pour être d'un débutant qui a plus de zèle que d'expérience, n'en est pas moins intéressante : il y a quelque mérite à étudier certains problèmes, alors même qu'on ne les résout pas.

Voici maintenant l'œuvre où M. Mathis a développé amplement le Mémoire qu'il avait produit pour le diplôme d'études supérieures de philosophie, et dont il a fait sa thèse principale de doctorat ès lettres, en l'intitulant *La Loi des trois états*. Ce n'est plus une simple plaquette, c'est un ouvrage considérable. Dans une première partie, l'auteur analyse les travaux des prédécesseurs d'Aug. Comte : Turgot, Condorcet, Saint-Simon, et cet ami de Saint-Simon et de Comte qui paraît avoir eu sur eux une si grande influence et qui s'appelait le Dr Burdin. Dans une seconde partie, l'auteur expose la forme et l'importance données par Comte à sa *Loi des trois états*, particulièrement dans son *Cours de Philosophie positive*, qui lui est entièrement consacré. Dans une troisième partie enfin, M. Mathis passe en revue un certain nombre de successeurs qui, les uns disciples d'A. Comte, comme Littré, les autres nettement adversaires, comme Pillon, recherchent ce que Comte a pu ajouter ou n'ajouter pas aux inductions de ses prédécesseurs dans la formule et la généralisation de sa *Loi*. Et M. Mathis arrive à sa conclusion, qui est celle de Pillon — interprète de Renouvier, peut-être, — à savoir que la fameuse *Loi des trois états* a été, dans sa partie essentielle, posée, sinon formulée, par Turgot, bien longtemps avant Comte, et que, s'il y a, dans cette *Loi*, quelque chose qui soit proprement de Comte, c'est son caractère absolu et universel, c'est-à-dire précisément ce qu'elle contient d'exagération et d'erreur. Nous n'avons pas qualité pour nous prononcer sur la valeur foncière d'une telle conclusion; bientôt, sans doute, le jury d'examen l'appréciera. Dès maintenant, du moins, une chose nous paraît incontestable, c'est que la discussion en est solide autant qu'abondante; c'est une œuvre de bonne foi.

Digitized by Google

Si le style en était moins négligé, ce serait un beau livre en même temps qu'un bon livre.

Un troisième ouvrage, que nous a soumis M. Mathis, mais qui est resté, jusqu'à présent, inachevé et manuscrit, est intitulé : *Étude morale de la haine.* Sa lecture témoigne chez l'auteur d'une heureuse variété d'aptitudes. Il ne s'agit plus ici d'érudition philosophique et de critique de textes, mais d'analyse psychologique, et cette analyse me paraît originale. Sur les haines de familles, de villages, de provinces et de régions, sur celles qui séparent des hommes de professions et de classes différentes, sur les haines religieuses et les haines de races, sur celle que semble provoquer entre les sexes la lutte actuelle de tous les individus pour la vie, l'auteur a groupé un certain nombre de réflexions qui peuvent être, assurément, sujettes elles-mêmes à critique, mais qui ne laissent pas de nous intéresser vivement. C'est de la psychologie actuelle et vivante qui, pour n'être pas exposée sous forme rébarbative, n'en est pas moins de la psychologie.

Au milieu de ces travaux d'ordre philosophique, il fallait bien prendre un peu de repos, se divertir. M. Mathis s'est diverti en publiant un volume — un très élégant volume — sur les différentes *Croix de guerre* qui, avec la nôtre ont servi, de 1914 à 1920, à récompenser le courage sur tous les champs de bataille du monde. La collection réunie est curieuse; les planches réparties au milieu du texte sont imprimées avec grand soin. Ce travail, à coup sûr inattendu d'un philosophe, nous a permis, du moins, deux constatations qui ont encore leur philosophie : la première est que la Croix de guerre française est la plus démocratique puisque, contrairement à plusieurs décorations européennes, elle est la même pour l'officier et pour le simple soldat; la seconde est que, malgré la générosité avec laquelle on l'a parfois distribuée, et contrairement à telle croix allemande que ses titulaires n'oseraient plus arborer, la nôtre a conservé tout son prestige. Et puis — et cela vaudrait à lui seul l'impression de l'ouvrage — nous y trouvons la médaille que les Allemands frappèrent pour célébrer le coulage

Digitized by Google

du *Lusitania*, et il est bon, il est salutaire, de conserver dans la mémoire des hommes, tant que l'Allemagne n'aura pas regretté son abominable forfait, l'image vivante de si instructifs souvenirs.

Je ne dirai rien d'un autre ouvrage de M. Mathis qu'il a intitulé : *La Loi des trois états, de 1860 à 1905*, et dans lequel il a résumé les appréciations et les critiques qui en ont été faites, entre ces deux dates, par les philosophes et les historiens de la philosophie. L'essentiel en est reproduit dans la troisième partie de la thèse de doctorat que j'ai analysée. Aussi bien, Messieurs, votre jugement est certainement arrêté, comme le mien, et depuis longtemps. Comme votre rapporteur, sans aucun doute, vous estimez que le prix Gabriel Thomas, établi pour aider de jeunes licenciés ès lettres à poursuivre leurs travaux et à les publier, revient de droit à ce travailleur acharné et déjà si fécond qu'est M. R. Mathis.

15 octobre 1924.

Le Rapporteur,
Charles DESSEZ.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR

LE PRIX DU SOUVENIR

Par M. L. MICHON

MEMBRE TITULAIRE

Par décision du 30 novembre 1922, le Comité de la Ligue du Souvenir a fondé un prix annuel de 1.000 à 1.200 francs; l'Académie de Stanislas est chargée de l'attribuer à une personne ou collectivité, de préférence française ou belge, qui, de quelque façon, soit par un livre, soit par quelque initiative ou acte, aura contribué à entretenir et à fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre. L'année dernière, le prix avait été décerné, pour la première fois, à Mlle Perlès, directrice d'école de Belgique, pour une histoire de la Grande Guerre, destinée aux enfants.

Cette année, six ouvrages ou œuvres avaient été proposés à l'Académie. Certains ont dû être écartés, parce qu'ils ne répondaient pas exactement au but de la fondation, étant plutôt consacrés à exalter l'héroïsme tenace de nos soldats, ou à exposer l'histoire d'une ville pendant

Digitized by Google

la guerre. D'autres ont été, non pas écartés, mais placés au second rang, parce qu'ils consistent en des récits imaginatifs, romans ou poésies, et que, malgré le réel mérite de certains d'entre eux, ils sont forcément inférieurs, dans leur valeur commémorative, aux œuvres d'histoire réelle et documentée.

Un seul ouvrage présentait, à un degré éminent, ce caractère vécu, et il a rallié les suffrages unanimes de l'Académie. C'est un petit volume de 150 pages, intitulé : *Sous le Brassard rouge*, et dont l'auteur est M. l'abbé Godinot-Puvion. C'est une histoire documentée et anecdotique des déportations et travaux forcés imposés aux populations civiles par l'autorité militaire allemande dans le Nord de la France. Le plus souvent, l'auteur relate des faits dont il a été le témoin et la victime; car il a été lui-même déporté, à l'âge de dix-huit ans, en mai 1916, et est resté pendant un an dans cette misérable condition. Ce qu'il n'a pas vu par lui-même, il l'appuie sur des documents et des témoignages produits devant la Commission d'enquête. C'est donc un livre d'une incontestable authenticité. En vous le résumant, je m'excuse de vous entretenir de faits honteux et répugnants. Le hasard est un grand maître, en art comme en autre chose; il se plaît aux contrastes. Après avoir subi le récit des atrocités allemandes, vous éprouverez un charme reposant à entendre parler de vertu et de charité.

L'ouvrage décrit les souffrances des prisonniers civils, hommes, femmes, jeunes filles, enfants, qui furent réquisitionnés pour la première fois en avril 1916, et ensuite à plusieurs reprises, par les autorités de l'armée d'occupation. Ce sont les Z. A. B., *Zivilistische* ou *Zwangs-Arbeiter Bataillon*, bataillon de travailleurs civils ou de travailleurs forcés (il y a dans cette dénomination une équivoque créée par les Allemands et que vous allez comprendre); ils sont marqués d'un brassard rouge; de là le titre de l'ouvrage.

Nous assistons d'abord aux râfles effectuées par les soldats, à coups de crosse et de baïonnette, sous la menace de mitrailleuses. Au lever du jour, toutes les maisons sont ouvertes de force, et tous les habitants de quatorze

Digitized by Google

à cinquante-cinq ans, à de rares exceptions près, sont traînés dans la rue, sans distinction de sexe ni de condition et sont enrôlés de force dans les Z. A. B. On les entasse dans des wagons à bestiaux, et on les emmène au loin, pour les soumettre à des travaux épuisants, humiliants et souvent dangereux. Nous allons voir dans quelles conditions. Mais admirons au préalable la précaution prise par les Allemands pour prévenir la pitié et les protestations que pourraient soulever les brutalités et les tortures qu'ils réservent à ces malheureux. En dignes disciples de Basile, ils commencent par les calomnier. Ils les présentent aux neutres et aux habitants des régions de déportation, comme étant des travailleurs civils *volontaires* (*Zivilistische Arbeiter*), tirés de la lie de la population des villes, souteneurs, filles publiques, fainéants, dont ils ont voulu purger les localités, alors qu'en réalité ils ont pris de force (*Zwangs-Arbeiter*), la presque totalité des habitants de certaines villes. Et ce n'est pas encore assez; ils font de cette calomnie une réalité. Les femmes sont souvent exposées à d'ignobles tentatives. On les examine périodiquement au speculum comme des prostituées, et on justifie cette ignominie par cette raison que toutes les femmes réquisitionnées sont désormais au service de l'Allemagne et à l'usage des Allemands.

Parmi les travailleurs civils, les uns (ce sont les plus favorisés) sont employés à des travaux agricoles, dans des régions éloignées du front. Ils besognent dans des conditions épuisantes, de 4 heures du matin à 8 heures du soir, soit pendant quatorze heures par jour, déduction faite de deux heures de repos. Ils sont menés à coups de bâton, nourris d'une façon infecte. Jugez-en par quelques notations :

(Pages 105-106) « C'est bizarre comme, tous ici, nous sommes pris par l'idée lancinante et cruelle : manger aller tout au long des ruisseaux chercher si dans la boue on ne trouvera pas de quoi tromper la faim.

« Les pelures de pommes de terre se font rares et les feuilles de betteraves introuvables. On s'est encore battu tantôt à l'entour des poubelles !

« Hier, dans la pâte gluante et verte qu'on dit être du

Digitized by Google

pain, j'ai trouvé des cheveux, un bout de corde et mon voisin un rat crevé. C'est bien dommage pour le copain que le rat fût si gros : le compte n'y était plus !...

« Minuit... Dehors, sur un tas de fumier où quinze jours plus tôt des soldats en passant avaient jeté des os, des ombres vont et viennent, s'abaissent et se relèvent, comme des hommes qui ramassent quelque chose qu'ils mangent. Eh oui ! ce sont les prisonniers qui sucent, dans la nuit, les os depuis longtemps rongés par les chiens du village. »

Heureux encore quand ces pauvres affamés peuvent échapper aux puantes facéties de leurs gardiens. Je m'excuse d'en citer une, choisie parmi beaucoup d'autres (p. 106) :

« Beaumont-la-Ferme : La grande débâcle de juillet 1918 est commencée. Le bataillon s'arrête après une marche de trente-six heures sans le moindre aliment; l'eau manque pour la troupe. La halte sera brève. Seule une mare aux eaux glauques et grouillantes s'étale tout auprès; on y puise quand même. Les sentinelles ont vu le va-et-vient des porteurs d'eau et ils vont uriner dans la mare. Ce soir-là, il y eut vraiment beaucoup de haine dans les cœurs. »

D'autres prisonniers civils ont une destinée plus misérable encore; ils sont emmenés dans des régions voisines du front et employés à des travaux de terrassements militaires, en violation des règles du droit des gens et des engagements pris par les Allemands eux-mêmes dans leurs ordonnances de réquisition. Beaucoup sont tués par les obus français. D'autres même sont contraint de travailler à la fabrication des munitions de guerre. A Montcornet, par exemple, des jeunes filles, occupées dans une fabrique d'obus, sont tuées, au nombre de dix-sept, par une explosion, ce qui fait faire à un Boche cette réflexion : « Encore des Françaises qui n'enfanteront plus ! »

Beaucoup essaient de résister. Pour les mater, tous les moyens sont bons, bastonnade, cachot, privation de nourriture, pire encore. Vous allez en juger par cette scène que j'emprunte à l'auteur. Il s'agit de treize à quatorze cents prisonniers, qui viennent de passer la

Digitized by Google

nuit entassés dans un bâtiment en ruines, nuit d'horreur au cours de laquelle deux malheureux sont morts de froid et un est devenu fou. Ils viennent de recevoir une ration d'eau chaude où nagent quelques déchets de légumes, gamelle quotidienne, la première depuis trente-six heures : « Et soudain, la question du travail se pose de nouveau : « Vous allez travailler de bon gré ou de « force .» Rangés par quatre, on les conduit à la gare, pour travailler aux voies de chemin de fer. Des soldats du génie les attendent et leur offrent des outils. A l'unanimité, c'est le refus. Alors se passe une scène de sauvagerie inouïe. Les soldats se lancent sur eux, la crosse levée. A peine avaient-ils rejeté leurs outils, qu'ils tombaient abattus. Deux moururent sur-le-champ. Le caporal frappait avec une violence telle qu'il en brisa la crosse de son fusil, et tout le groupe terrorisé, meurtri, poussé par les soldats, dut passer sur le corps des deux braves qui gisaient sur le sol, assommés. »

Les bourreaux ont encore d'autres procédés de coercition d'une cruauté plus froide et plus raffinée. Les récalcitrants sont exposés, nus, debout, au soleil ou à la pluie battante pendant des journées entières. Ils sont enfermés pendant plusieurs jours de suite dans des caves où on déverse de l'eau, dans des cabanes à porcs remplies de fumier nauséabond. On les met nus dans des boîtes à horloge, sorte de cercueils verticaux, où ils doivent rester pendant des heures; quelques-uns y sont morts. Je ne parle pas de ceux, nombreux, qui sont fusillés sur place; ceux-là au moins sont délivrés!

L'existence matérielle faite aux Z. A. B., en dehors du cas où ils refusent le travail, est une continuelle torture. Parqués, entassés, tantôt dans des usines effondrées, tantôt dans des baraquements vermoulus, entourés de fils barbelés, ils sont systématiquement privés par leurs tortionnaires des choses les plus essentielles à la vie, et traités comme d'immondes animaux. Sans linge, le plus souvent sans eau pour se laver, condamnés à la vermine, à la gale, ils en sont réduits à se débarbouiller dans leur café du matin, qu'ils boivent ensuite; les mêmes récipients servent pour tous les usages.

Digitized by Google

Aussi y a-t-il parmi eux beaucoup de malades. Le livre de M. l'abbé Godinot est ainsi amené à nous parler de ces malades. Le tableau de l'hôpital du Z. A. B., dirigé par une brute du nom de Michelsohn, est un des chapitres les plus sinistres de l'ouvrage. Dans cet hôpital, enfer du Dante, où beaucoup entrent et dont bien peu sortent, et qui mérite bien le nom d'abattoir que lui donnent ses victimes, il y a 1.600 malades qui croupissent, pendant le dur hiver de 1917, dans d'immenses hangars sans lumière, sans air et sans feu. Ils gisent sur des carcasses de lits, sans matelas, sans couvertures; les couvertures servent au cheval et aux chiens de Michelsohn.

Aussi, ce soi-disant hôpital est-il en réalité un charnier. On compte jusqu'à trente-deux décès dans une seule journée : « Tous ces morts entassés n'épouvantaient pas l'abominable Michelsohn. Il haussait les épaules et ricanait, goguenard : « Oui, oui, je sais, ces gens-là doivent « mourir; c'est la guerre ! » Et quand chaque matin, la file des cadavres sortait de l'abattoir, ensevelis dans une simple chemise de papier (par ordre de Berlin), l'âme damnée de Michelsohn, un sous-officier, du nom de Martin, ne cachait pas sa joie, et se frottait les mains, en disant : « Voilà du bon travail ! *Gute, gute Arbeit!* »

L'auteur nous montre encore Michelsohn envoyant à sa digne épouse, à Charlottenburg, d'un seul coup, 875 boîtes de lait condensé et 50 kilos de cacao, employant pour son usage personnel une trentaine d'œufs par jour et en laissant vingt-cinq à 1.200 malades, mangeant le beurre à poignées (il lui en faut 3 kilos par jour) et laissant 3 litres de lait pour 50 malades, et même, pendant un mois, 1 litre de lait pour 275 malades.

Si vous vous intéressez au sort de ce joli spécimen de directeur d'hôpital, voici la conclusion : « En février 1919, Michelsohn figurait sur la liste des grands coupables, réclamés par le Gouvernement français. Le 3 juillet 1922, il comparaissait devant la Cour des juges complices de Leipzig. Il fut acquitté ! »

Parmi toutes les noirceurs qui se succèdent ininterrompues dans ce livre, il n'y a qu'une pauvre et unique lueur, celle qui rayonne autour du visage d'une humble

Digitized by Google

sœur d'hôpital, d'origine allemande, pour laquelle la charité n'a pas de patrie, et qui pleure et prie en français avec ses malades. Et ceux-ci, qui ne connaissent du Germain que l'injure et le poing, de lui dire : « Vous, Allemande! Oh! non, ma Sœur, ce n'est pas possible, vous êtes trop bonne. » Et ils ne l'appellent que « la petite Sœur française ».

L'ouvrage de M. Godinot-Puvion est écrit sans passion, sans vaine éloquence; les faits sont assez criants par eux-mêmes. Il y règne un ton de douceur triste et résignée, celle-là même que les premiers martyrs chrétiens opposaient à leurs bourreaux. Cette modération n'est pas faite pour diminuer la valeur probante de l'ouvrage et elle s'explique très bien par la profession de l'auteur, profession qui l'incline naturellement à la résignation et au pardon : M. Godinot-Puvion est devenu prêtre en 1923 et est actuellement professeur d'histoire au collège Saint-Jean de Douai. Pourtant il est plus d'un passage où sa protestation peut sembler trop discrète, et où l'on voudrait voir sa plume cracher l'indignation et le mépris. Ainsi en tête de la description de la servitude des Z. A. B. employés aux travaux agricoles (p. 82), il place en épigraphe le passage bien connu de La Bruyère sur les paysans de l'ancienne France, noirs animaux farouches, qui vivent dans des tanières, de pain noir, d'eau et de racines. Mais, comparés aux Z. A. B. ces paysans étaient sur un lit de roses. Ainsi encore, après avoir décrit la scène de sauvagerie que je vous ai rapportée, au cours de laquelle des prisonniers qui refusaient de travailler ont été assommés à coups de crosse (p. 86), il ajoute ce commentaire : « Il semble que partout on ait donné pour consigne ce mot inhumain mais si bien allemand de leur philosophe Nietzsche : « O mes « frères, je place au-dessus de vous cette nouvelle loi : « Devenez durs, mes frères, devenez durs. » Mais n'est-ce pas encore trop peu dire? Dans ces cruautés sans risques commises sur des gens sans défense, que leur âge ou leur sexe met en dehors de la guerre, il y a tout autre chose que de la dureté; il y a là un fait bien autrement déshonorant pour une armée, il y a une dégradante lâcheté.

Digitized by Google

Enfin l'auteur termine son livre (p. 122), en transcrivant un passage d'une déclaration faite par le chef de la délégation allemande devant la Conférence de la Paix, à Versailles, le 7 mai 1919. Voici ce passage :

« Dans tous les pays ennemis, l'opinion publique retentit des crimes que l'Allemagne aurait commis au cours de la guerre. Nous sommes prêts à confesser les injustices que nous avons commises. Nous ne sommes pas venus ici pour atténuer la responsabilité des hommes qui ont conduit la guerre... et pour nier les crimes commis contre le droit des gens. Nous les réparerons. »

A cette déclaration, l'auteur ajoute cette simple ligne qui est la dernière de son livre : « Réparer, tout est là, quand le crime est commis. »

Eh bien! non encore. Dans ces crimes allemands, il y a, malgré tout, quelque chose d'irréparable. Admettons que tous les attentats commis contre des vieillards, des femmes, des gens inoffensifs puissent être réparés, plus ou moins complètement, par une Allemagne loyalement disposée à reconnaître sa responsabilité et à indemniser ses victimes (1). Il restera pourtant toujours dans le souvenir sanglant qu'elle a laissé derrière elle une chose irréparable, c'est la honte, la déchéance, le recul (2) infli-

(1) Si cette condition était réalisée, ou au moins en voie de réalisation, conformément à la promesse faite par les Allemands à la Conférence de Versailles, la Ligue du Souvenir, et avec elle l'Académie, se feraient sans doute un scrupule de perpétuer le souvenir des crimes commis pendant la guerre, et de paraître ainsi semer la haine. Mais la volonté loyale et claire de réparation n'apparaît pas encore chez les Allemands, et les pays voisins du nôtre, qui ont souffert avec nous de leurs excès, comprennent, eux aussi, cette mauvaise volonté persistante. C'est ainsi qu'en ce mois de novembre 1924, la Commission belge d'enquête sur les violations du droit des gens vient de publier un exposé des attentats contre les personnes et les propriétés commis par les Allemands dans les provinces de Bruxelles et de Gand. C'est ainsi encore qu'une brochure de M. Arthur Diderrich vient de paraître en Luxembourg, sous ce titre : *La Vague sanglante en Luxembourg et dans le Nord de la Lorraine* (1914-1919).

(2) Il n'est que trop facile de mesurer ce recul par un chiffre précis. Au temps de la féodalité primitive, les guerres, d'ailleurs locales et limitées à quelques seigneuries, présentaient ce caractère de sauvagerie et d'extermination que lui ont rendu les Allemands sur un plus

Digitized by Google

gés à l'humanité civilisée par les crimes allemands, engendrés de l'orgueil allemand.

L'ouvrage de M. l'abbé Godinot-Puvion répond tout à fait à l'intention que se propose le Souvenir français. Il contribue à perpétuer la mémoire de faits qui mettent en lumière la mentalité monstrueuse des Allemands, leur orgueil démesuré, leur mépris absolu de l'humanité qui n'est pas allemande et qui n'est pour eux qu'une humanité inférieure, ne méritant pas plus d'égards que d'immondes animaux. La lecture de ce livre est bien faite pour entretenir la juste défiance à l'égard d'ennemis restés inconscients de leur infériorité morale et dont l'état d'esprit, s'il doit persister, constituerait pour le monde un danger permanent.

Dans une lettre qui accompagne l'envoi de son livre, l'auteur nous écrit que la première édition de son ouvrage, publiée à 5 francs et tirée à 2.000 exemplaires, a été épuisée en quelques semaines. Il exprime le désir de faire paraître une seconde édition, populaire, à meilleur marché, et par suite plus facile à répandre. En lui attribuant le prix du Souvenir, l'Académie est mue par la pensée de l'aider à réaliser son projet.

---

vaste théâtre. Ces guerres avaient pour accompagnement normal le massacre et le viol des populations, le pillage et l'incendie des localités. Ainsi conduites, elles étaient un tel fléau que, malgré la faiblesse du pouvoir central, et la difficulté de toute entente au milieu du localisme féodal, il s'établit partout, par un accord tacite et en quelque sorte par acclamation, deux institutions destinées à limiter les dévastations de la guerre, et à mettre autant que possible les gens sans défense en dehors de ses atteintes. L'une émanait des seigneurs eux-mêmes, ce fut la chevalerie, qui imposait à ses adeptes le respect des faibles; l'autre fut établie par l'Église, ce fut la paix de Dieu qui cherchait à placer en dehors de la guerre les femmes, les enfants, les vieillards, les prêtres. Or ces deux institutions datent du XI^e siècle. Ainsi par leur façon de conduire la guerre, les Allemands nous font rétrograder de neuf siècles et nous ramènent à l'époque des invasions barbares. Après cela, ils peuvent s'étonner et se scandaliser d'être qualifiés de Barbares! Auraient-ils par hasard la prétention de faire la guerre en hommes civilisés et en soldats chevaleresques?

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

Par M. l'abbé RENARD

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

MESSIEURS,

Dans le spectacle compliqué que nous offre le monde, dans cette vaste tragédie humaine dont nous sommes les figurants, les acteurs, en même temps que ceux qui regardent, la vertu est ce qu'il y a de moins remarqué et de plus admirable. Certaines gens la déclarent ennuyeuse. Elle est ennuyeuse comme les belles lignes d'un paysage régulier dans lequel rien ne heurte la vue, ni ne contredit notre goût de la paix et de l'ordre, parce que tout y est harmonie et accord; ennuyeuse comme le ciel doux de France qui donne à l'âme son parfait équilibre.

C'est que la vertu est le fruit de la raison. Dans le beau verger humain, c'est elle qui nous rassasie et nous désaltère aux heures où nous sommes vraiment des sages. Mais, avant d'être un fruit, elle est une fleur : elle charme et embellit, elle parfume la maison, la cité,

Digitized by Google

la patrie et jusqu'à l'assemblée entière des hommes. On l'aime à moins que l'on ne soit un esprit pervers : or, même les plus dépravés lui rendent des hommages. Il ne peut en être autrement, puisqu'elle est le juste épanouissement de notre être humain, de notre être spirituel, fait de raison et de volonté qu'animent les souffles vivifiants du sentiment.

L'homme seul, parmi les vivants, a ce privilège d'être élevé à l'ordre moral, d'évoluer dans une sphère où les préoccupations matérielles, les affaires d'argent, la santé et les soucis intéressés ne sont pas tout et sont dépassés par quelque chose de plus noble et de plus doux. Au delà, en effet de ces but simmédiats, vers lesquels nous nous précipitons avec une hâte trop souvent exclusive, s'étendent les amples espaces d'un domaine qu'éclaire la pure lumière de l'idéal. C'est le royaume du Bien dans lequel, dès la plus tendre enfance, nos mères, pieuses et bonnes, nous ont fait pénétrer. Or, dès les premiers pas, nous y avons reconnu les traces de ceux qui portent notre nom et d'une foule d'amis que, volontiers, à juger du dehors, nous n'eussions pas pensé rencontrer en ces lieux.

Dans ce royaume, que Panurge au cours de son beau voyage a oublié de visiter, la vie n'est point toujours commode, car le Bien n'est pas toujours chose facile. La vie de devoir, avec ses complexités, est parfois incertaine. Il y a des routes obscures. Notre grandeur, si voisine de notre misère, est précisément de pouvoir nous y diriger, même au plus épais de l'ombre. Mais, en ce cas, ce n'est point le sentiment qui nous sauve : il nous perdrait plutôt. Ce n'est pas la volonté non plus, car elle est aveugle et, laissée à elle-même, elle est capable de nous porter à des extravagances qui ne sont point la vertu, même quand elles en prennent les dehors ou se parent des attributs de l'héroïsme. Seule, la noble et pure raison résout les problèmes difficiles que pose la vie morale. C'est elle qui doit décider du bien et du mal et trancher entre l'excellent et le médiocre pour nous éviter les excès de toute nature et les écarts imprudents. L'homme vertueux, ou, comme disent les Saintes

Digitized by Google

Écritures, le juste, est un homme qui avance d'un pas ferme, courageux, mais aussi mesuré, les yeux sur le but auquel sa mission terrestre lui commande d'atteindre et qui garde sagement le milieu de la route sur laquelle il chemine.

Cependant, il est des événements qui nous surprennent. Le juste milieu en certaines circonstances devient une position difficile : sa détermination est surtout moins claire et moins aisée. Néanmoins, c'est encore la raison qui nous conduira, car, hors d'elle, en définitive, il n'y a pas de sagesse. Seulement le cœur lui prêtera son appui. Sur les ailes de l'amour, elle atteindra des sommets qui eussent été sans doute inaccessibles à ses seules forces. La raison, la volonté et l'amour confondus composent l'héroïsme, c'est-à-dire, décidément, ce qu'il y a de plus beau et de plus sacré sur notre terre humaine. Lorsque des hommes, des femmes et, surtout, de délicates jeunes filles apparaissent sur de si hautes cimes, ils ont droit à notre admiration. Ils sortent du commun de nos semblables et méritent que l'on s'arrête pour contempler leurs efforts, pour célébrer leurs mérites, pour étudier le chemin qu'ils ont parcouru et pour mettre à profit la leçon qui vient à tous de leur exemple généreux.

Vous ne faites rien d'autre, Messieurs, en proposant à la louange de vos concitoyens ceux que vous avez cru devoir honorer de vos prix de vertu. Ce n'est pas que la vertu ait besoin de récompense. Elle se suffit à elle-même. Sa grandeur ne se monnaie ni avec de l'argent, ni avec des éloges. Mais il importe qu'on la mette sur un flambeau afin qu'elle éclaire la maison. Or, est-il une époque qui ait plus besoin que la nôtre de se voir retracer par quelques-uns la ligne austère et droite du devoir ? Il semble en effet que, dans nos temps, on sache mieux mourir que vivre. Un besoin effréné de jouissance secoue comme une fièvre le troupeau tumultueux des hommes. Ceux-ci, comme s'ils étaient sans pasteurs, s'aventurent au-dessus des abîmes et, fermant leurs oreilles aux appels de ceux qui les voient s'égarer, ils se portent comme des fous vers les plaisirs, même les moins nobles. L'argent a pris dans notre société une

Digitized by Google

importance plus grande que jamais. Rares sont aujourd'hui les maisons où l'on ne brûle l'encens en l'honneur du veau d'or. La double conséquence de ce culte illicite se fait durement sentir.

C'est d'abord le déchaînement des égoïsmes personnels. Les vues généreuses et désintéressées, les entreprises n'ayant pas pour objet prochain les avantages matériels deviennent de moins en moins fréquentes. On sourit de ceux qui, avec des âmes d'autrefois, osent encore y songer. Ils paraissent des naïfs. Les avenues des affaires sont devenues des coupe-gorge. Et l'on peut même se demander si nos routes ne connaîtront pas à nouveau l'insécurité des temps déjà bien lointains où sévissait le brigandage. C'est ensuite le déchaînement de la jalousie et de l'envie qui, à elles seules, passions désordonnées, font plus de ravages dans une nation, dans une ville, dans une corporation, que la peste jadis tant abhorrée. De ces deux fléaux, en effet, est né cet antagonisme social qui, malgré les devises publiques, fait oublier aux hommes leur sublime fraternité et les précipite, comme des aveugles, dans des luttes coupables, dont le résultat matériel ne peut être que la ruine de tous au profit d'un petit nombre, et qui, au moral, aboutissent à la plus sombre des catastrophes : la désunion, la mésentente et la haine.

Ceux que vous allez couronner nous rappellent heureusement que le goût du devoir n'est pas entièrement disparu du milieu de nous. Il y a encore des âmes dans lesquelles vivent les notions salutaires de grandeur morale, d'abnégation, de sacrifice, de don de soi. Certes, les belles actions dont nous allons vous entretenir, n'étant que des actes de vertus naturelles, devraient nous sembler simples et normales. On peut se demander si elles n'eussent pas été jugées ainsi en d'autres temps et si ce n'est pas l'affaiblissement ou le dédain des préceptes de la loi religieuse, lesquels sont seulement la promulgation de la loi naturelle, qui les font apparaître comme des cas extraordinaires, dignes de récompenses. Ce ne devrait point être un cas extraordinaire que celui d'une fille qui soutient sa mère, d'une mère qui se sacrifie pour sa famille, d'une femme qui adoucit l'épreuve d'un mari

Digitized by Google

infirme. Mais, parce que nos contemporains nous ont accoutumés à des spectacles moins beaux, lorsque ceux-ci nous sont offerts, ils émeuvent jusqu'au fond notre sensibilité.

*
* *

L'Académie dispose pour honorer la piété filiale et fraternelle des prix Gouy, Bour, Pister, Mangeon, Cardin-Roussel et Simonin. Elle les a répartis entre douze candidats.

M^lle^ Jeanne **Jadot** (1), à qui est attribué le prix Simonin, destiné à récompenser le dévouement au sein de la famille, est l'aînée de trois enfants. Les Jadot s'étaient installés, en 1912, dans la Meuse, près de Fresnes-en-Woëvre, pour cultiver un petit bien dont ils pensaient tirer, sans beaucoup dépenser, les légumes dont ils eussent chargé leur table. C'eût été un petit royaume plein de bonheur. La guerre leur fit tout perdre, et ils furent emmenés en captivité comme prisonniers civils. Libérés, ils vinrent s'établir à Nancy en 1915. Jeanne se mit courageusement à l'ouvrage pour aider les siens et surtout sa mère dont tant d'épreuves avaient altéré la santé. Depuis cinq ans elle est vendeuse dans la même maison, chez M. Bourgaux, grainetier, et elle y donne toute satisfaction. Pour sa régularité et son travail, elle mérite d'être donnée en exemple. Mais comment décrire une vie dont la qualité est faite de la multiplicité des mêmes actes obscurs et modestes? Tout comme les peuples heureux, les jeunes filles honnêtes n'ont pas d'histoire. Cependant, ce qui caractérise le cas de M^lle^ Jadot, c'est qu'elle fut présentée aux suffrages de l'Académie, il y a quatre ans déjà. Elle s'est trouvée ainsi faire un stage qui a permis d'éprouver sa persévérance et la solidité de ses mérites.

Les prix Mangeon et Cardin-Roussel ont été réunis et décernés à M^lle^ **Collignon** (2). Louise Collignon est

(1) Rue de Strasbourg, 66.
(2) Rue de Rome, 7.

Digitized by Google

l'appui et le soutien de sa mère. Celle-ci, après avoir, pendant dix-sept ans et au milieu de difficultés sans nombre, soigné son mari, qu'une paralysie générale avait terrassé au bout de cinq années de mariage, se trouve, à ses soixante-cinq ans, usée et infirme, car une cataracte, avec complication et sans opération possible, l'aveugle irrémédiablement. Comme son fils aîné, âgé de quarante-cinq ans, père de famille, est malade lui-même et soigné au sanatorium de Lay-Saint-Christophe, c'est sa fille qui l'a complètement à sa charge. Œuvre bien lourde pour une créature aussi frêle. Elle s'en acquitte avec courage. Elle travaille autant qu'elle peut, cinq à six heures par jour, à des ouvrages de broderie : le reste du temps elle fait le ménage et prodigue à sa mère malheureuse des soins pleins d'attention. C'est encore une vertu sans éclat, mais utile et noble. Sans bruit, cette jeune fille met de la lumière dans l'ombre, de la douceur dans l'amertume. Sa tâche est très belle sans qu'elle s'en doute.

Du prix Gouy on a fait deux parts : Mlle Marie-Louise **Ruzier** (1) reçoit la première. Comme le précédent, son cas est simple. Elle aide sa mère à vivre. Son père est mort il y a trois ans, après dix années de maladie, durant lesquelles il ne travaillait pas. Pendant cette période, la situation du ménage s'est alourdie. Marie-Louise Ruzier doit subvenir aujourd'hui toute seule à l'entretien de sa mère et au sien. Elle fait du dessin pour la broderie. Le matin elle est à l'atelier. L'après-midi, elle reste chez elle pour les soins du ménage. C'est une jeune fille rangée, modeste, intelligente, qui n'a rien de la jeune émancipée moderne. Elle a hérité de son père une rare vertu de discrétion et s'accorde à sa mère pour ne jamais solliciter aucun secours. Mais tous ceux qui l'entourent ou l'approchent s'entendent à faire son éloge, et le cas est assez peu fréquent pour mériter d'être signalé.

C'est à Mlle Camille **Thirion** (2) que va échoir la seconde

(1) Rue de l'Étang, 181.

(2) Rue de la Source, 39.

Digitized by Google

part du prix Gouy. Mlle Thirion, qui a maintenant cinquante-cinq ans, est la seconde fille d'une famille de neuf enfants dont trois sont morts et trois autres ont quitté le foyer paternel pour se marier. La vie de cette humble femme n'est qu'un long et constant dévouement à ses frères et sœurs. Elle a remplacé auprès d'eux le père, décédé depuis vingt-cinq ans, puis la mère, morte de fatigue il y a quatorze ans. Par deux fois, elle a refusé de se marier, mais elle a aidé trois des siens à s'établir. Aujourd'hui, elle vit avec deux sœurs plus jeunes. Or, depuis six ans, l'une de celles-ci, par suite des épreuves et des angoisses de la guerre, est devenue incapable de tout travail, atteinte d'encéphalite avec des accès de léthargie, c'est une malade qui a besoin de soins incessants. Aidée de son autre sœur, Marie-Louise Thirion ne la laisse manquer de rien. Gageure difficile. Il faut faire des prodiges de travail et d'économie. Les deux sœurs, en effet, accoutumées à l'intimité familiale, n'ont jamais consenti à entrer dans un atelier. Elles travaillent chez elles à leur métier de giletière et de repasseuse, supportant avec résignation les pénibles alternatives de surmenage et de chômage. Un fait peut-être suffira à illustrer l'attachement de ces travailleuses à leur foyer : voilà plus d'un demi-siècle qu'elles habitent le même logement.

Le prix Pister est attribué par l'Académie à trois candidats.

Nous sommes à l'extrémité de Maxéville, sur la route de Metz. Au second étage d'une maison propre et modeste, habite une famille composée du père, de la mère et de dix enfants, dont six sont encore au foyer, les quatre autres l'ayant quitté pour se marier. Le père, André-Hubert Laurent, est un de ces ouvriers fidèles qui s'attachent et auxquels on s'attache : on l'emploie à l'usine du Pont-Fleuri depuis trente-cinq ans, ce qui lui vaut d'être titulaire d'une médaille du travail. Mais il a maintenant soixante-quatre ans. Son labeur l'a usé. Il est obligé souvent d'interrompre sa tâche et de chômer. Aussi la mère a peine à suffire à sa besogne de ménagère et aux travaux qu'elle accepte quelquefois pour accroître les ressources insuffisantes du ménage. C'est qu'il y a

Digitized by Google

là encore quatre enfants en bas âge à qui l'on prétend donner une bonne éducation, moralement et physiquement, ainsi qu'un grand garçon de dix-sept ans, apprenti aux Imprimeries Berger-Levrault.

L'âme de cet honnête foyer, la principale éducatrice de ces cinq enfants, celle qui seconde et souvent remplace les parents absorbés par les besognes matérielles, c'est la grande sœur, la fille aînée, Marie **Laurent** (1), qui a aujourd'hui trente et un ans et qui travaille depuis douze ans à la Compagnie Générale Électrique où elle est très hautement appréciée. A sa famille elle donne l'intégrité de son salaire et tout le temps dont elle peut disposer. A peine revenue de l'atelier, elle instruit, raccommode, lave, repasse. Ainsi, elle dépense pour les siens dans un dévouement sans gloire non seulement l'argent qu'elle gagne, mais encore ses forces et les plus chauds élans de son cœur. Son bonheur est de ne rien retenir pour elle-même. Un jour cependant, il lui vint une idée égoïste : elle essaya de se garder quelque chose. Vous livrerai-je, Messieurs, un secret que l'on croit bien caché?

Il y a quelques années, l'envie prit Marie Laurent de faire un voyage, un beau voyage, son premier voyage. Elle ne cherchait pas d'ailleurs son seul plaisir dans un pareil projet : elle y mêlait une idée religieuse, car elle est d'une piété active et sait encore s'inventer des loisirs pour participer avec zèle aux œuvres paroissiales. Elle rêvait donc d'aller à Lourdes avec quelques compagnes et, dans ce but, elle s'amassait patiemment, tout le long de l'année, un petit pécule. Le moment du départ approchant, sa sœur cadette, tout d'un coup, se maria; elle eut besoin d'argent pour installer son humble ménage. Marie n'hésita pas. Promptement, elle vida son trésor dans les mains de sa sœur : le voyage de Lourdes était remis à l'année suivante. Elle recommença à faire ses petites économies avec le même charmant espoir. Mais l'année suivante, le mariage de sa seconde sœur lui fournit l'occasion d'un nouveau renoncement. Si bien

(1) Route de Metz, 30. à Maxéville.

Digitized by Google

que Marie Laurent n'a pas encore vu Lourdes. De ses économies patiemment réalisées et dissipées pour le bonheur des autres il ne lui reste qu'un doux souvenir; mais pour nous s'en dégage un parfum de dévouement et de charité fraternelle.

Il suffit de voir Mlle Marie **Barondeau** (1), la simplicité avec laquelle elle se présente, la discrétion, on pourrait presque dire la pudeur avec laquelle elle parle d'elle-même, pour être aussitôt convaincu que l'on a devant soi une de ces personnes de conscience droite et de sentiments délicats qui savent honorer par la dignité de leur vie la condition modeste dans laquelle le sort les a placées. Mlle Barondeau est née le 27 mars 1879 à Steige, dans l'arrondissement de Sélestat. La seconde de douze enfants et l'aînée des filles, elle partagea de bonne heure avec son père et sa mère la lourde charge de l'entretien et de l'éducation de tout ce remuant petit monde. Lorsqu'en 1902 des chômages répétés l'eurent privée de son salaire d'ouvrière et obligée à se chercher un autre gagne-pain, elle vint à Nancy où elle entra en service. Depuis vingt-deux ans, Marie Barondeau n'a pas changé de place. Son père est mort. Sa vieille mère, âgée de soixante-dix ans et hors d'état de se suffire, est restée seule au petit village d'Alsace. C'est elle, avec une de ses sœurs, qui l'entretient et le plus clair de ses gages y passe. D'autre part, elle s'est attachée à ses maîtres comme à une seconde famille. Ceux-ci, en retour, ne se lassent pas de rendre hommage à ses précieuses qualités de conduite et de piété exemplaires, de dévouement à toute épreuve et d'inviolable fidélité. Sollicitée à plusieurs reprises de consentir à des situations plus avantageuses, elle s'y est refusée obstinément. Ce désintéressement va bien à sa physionomie morale : il la complète et, de nos jours, il est un exemple consolant à citer.

Mlle Clémentine **Greffiel** (2) est âgée de trente-deux ans. Elle est originaire de Ludres, où habite encore sa

(1) Rue de la Commanderie, 6.
(2) Rue des Quatre-Églises, 67.

Digitized by Google

mère, et elle est la quatrième d'une famille de douze enfants, dont huit sont encore en vie. Elle n'avait pas treize ans lorsqu'elle dut se placer afin de pouvoir aider ses parents. Depuis ce temps, elle est restée au service des mêmes personnes et tous ses gages ont été employés à aider les siens. Le dévouement de cette jeune fille s'exerce actuellement d'une façon toute spéciale au bénéfice d'un neveu orphelin, fils de sa sœur aînée qui mourut à l'hôpital, en 1918, après trois mois de maladie. C'est elle qui l'entretient et l'habille et c'est à elle qu'il doit d'être bien tenu et bien élevé. Au demeurant, ce n'est pas seulement au profit de sa mère ou de ses frères et sœurs, mais encore au service de ses maîtres que Mlle Greffiel se dépense, sans compter.

C'est à Mlles Marie Laurent, Marie Barondeau et Clémentine Greffiel que l'Académie décerne la totalité de la fondation Pister, heureuse de reconnaître un mérite si simple et si rare.

Le Prix Bour sera partagé entre cinq personnes.

Mlle Marguerite **Bontz** (1), comme déjà Mlle Jadot, a été présentée à vos suffrages depuis plusieurs années. Vous avez jugé que son excellente conduite, l'assistance qu'elle prête à sa mère pour l'aider au ménage après ses heures d'atelier, le zèle avec lequel elle s'emploie à la confection des vêtements des uns et des autres ne devaient pas attendre plus longtemps vos approbations. Mais c'est la famille entière en quelque sorte que vous récompensez en la personne de la fille aînée et surtout la mère, à qui les épreuves ne furent pas ménagées et qui en a triomphé, non seulement par un courage que rien n'a démenti, mais aussi par des merveilles de sage économie et de travail. Elle recueille aujourd'hui le fruit moral des bons exemples et de l'excellente direction qu'elle n'a cessé de donner à ses enfants.

C'est à soigner sa grand'mère que s'est surtout dépensée Mlle Jeanne **Jacob** (2), âgée maintenant de vingt et un ans. Orpheline peu de temps après sa naissance, elle

(1) Quai René II, 1
(2) Rue de la Primatiale, 18.

Digitized by Google

avait été élevée par ses grands-parents. Mais l'âge des infirmités arriva pour sa grand'mère qui fut atteinte de paralysie en même temps que diminuaient ses facultés mentales. Jeanne quitta son travail et se consacra entièrement à la pauvre malade dont le triste état exigeait des attentions minutieuses ainsi que des services souvent pénibles et rebutants. Ce fut ainsi pendant seize mois. La courageuse jeune fille suffit à tout et, par surcroît, assuma seule les travaux du ménage. Lorsqu'on la louait, elle répondait : « Mais je rends simplement à ma grand'mère ce qu'elle a fait pour moi quand j'étais enfant. Ce n'est que naturel. » Depuis que Mme Jacob est morte, Jeanne a repris son travail d'ouvrière repasseuse; mais elle veille sur son grand-père, âgé de soixante-seize ans, avec toutes les prévenances que lui suggèrent un cœur généreux et un aimable caractère.

Mlle Maria **Fiack** (1) n'a pas loin de soixante ans. Sa vie s'est passée à se dévouer et à se sacrifier. Déjà, lorsqu'elle était jeune, sa mère, veuve, ayant été terrassée par une maladie qui dura dix années, elle dut s'occuper seule de la tenue du ménage, de l'entretien de ses trois frères, sans préjudice des soins incessants qu'elle devait donner à la malade et qu'elle lui prodigua avec abnégation et tendresse. Plus tard, elle redevint garde-malade au chevet de deux de ses frères : elle soigna l'un pendant onze mois, l'autre pendant plusieurs années. Aujourd'hui, ses trois frères sont morts. Elle reste seule, obligée de travailler pour vivre, malgré son âge et le déclin de ses forces. Cependant le courage ne lui manque pas et dans son âme vaillante aucune amertume n'est entrée.

C'est aussi de l'abnégation et de la vaillance que nous donne à admirer Mlle Marie-Louise **Bureaux** (2). Il y a trois ans, l'Académie décernait à Mme veuve Bureaux, mère de dix-neuf enfants, une de ses récompenses destinées aux familles nombreuses. Auparavant, en 1908, la fille aînée de cette digne femme avait obtenu un prix

(1) Rue Solignac, 9.
(2) Faubourg Stanislas, 86.

Digitized by Google

de piété filiale, mais cette malheureuse jeune fille mourut en 1915, on peut le dire, de son dévouement aux siens. Marie-Louise se distingue aujourd'hui par une vertu égale à celle de son aînée. Elle tient le ménage, soigne sa vieille mère, parfois si malade qu'il faut la veiller la nuit, enfin, elle fait vivre de son gain toute cette famille où il y a encore quatre enfants plus jeunes qu'elle, qui a vingt-deux ans. Elle se dépense en tout cela simplement, sans égards pour elle-même, sans souci d'une santé frêle qui demanderait plus de ménagements.

Voici enfin Mlle Marie-Thérèse **Dubain** (1) qui nous apporte un noble exemple de renoncement et de sacrifice. Elle aussi a vingt-deux ans. Ah, Messieurs, c'est l'âge où la vie sourit à tant d'autres, où le cœur s'entr'ouvre à tant de légitimes espérances. L'intrépide jeune fille n'a pas le temps de regarder les beaux horizons lointains où paraissent les aurores : elle est l'aînée de cinq enfants. En 1920, sa sœur cadette s'alita. Que de luttes et d'efforts cachés dans un ménage ouvrier pour entourer une malade et lui adoucir ses souffrances par ces petits riens qui grèvent un budget modeste ! La gêne entra dans la maison. Marie-Thérèse se mit à travailler avec une ardeur qui dépassait ses forces physiques, et sa mère, voyant sa lassitude, reprit elle-même du travail; mais, dévorée par l'inquiétude, celle-ci ne put résister à une attaque accidentelle et foudroyante de tétanos. C'est à cette heure tragique qu'apparut dans sa plénitude la force morale de Marie-Thérèse. Nuit et jour elle soigna sa mère, sans se laisser impressionner par le mal effrayant, sans songer un instant au danger de la contagion. Elle l'entoura de la tendresse la plus délicate, répandant une apaisante tranquillité sur ses derniers moments, la soutenant, la consolant, adoucissant cette torture morale qu'une mère ressent à devoir quitter quatre enfants. La mère morte, elle abandonna l'atelier et s'installa au chevet de sa sœur Andrée. Hélas ! l'âme de la maison s'était envolée. La douleur de la séparation

(1) Chemin de la Côte, 56.

Digitized by Google

brisa l'enfant malade. Andrée rejoignit sa mère l'hiver dernier, par un sombre jour de janvier. Marie-Thérèse assista à sa lente agonie de deux semaines, la préparant à la mort, s'oubliant complètement, ne songeant qu'à faciliter le douloureux passage. Aujourd'hui sa tâche n'est pas finie. Elle a deux sœurs à diriger dans la vie et les soins qu'elle devra encore donner à son père, plusieurs fois trépané pendant la guerre, achèveront d'épanouir dans la vertu cette âme si simple, si forte et si modeste, qui puise sa force dans une piété solide et sérieuse.

***

Ainsi, Messieurs, c'est dans le cercle de la famille que fructifie, comme à l'aise, la vertu. Les enfants nous en offrent les premiers exemples. Il y a place aussi pour les parents.

Le Prix Audiat, créé en faveur d'une mère de famille, et le Prix Lachasse, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large, ont été cette année réunis par l'Académie et attribués à Mme **Boilot** (1). Mme Boilot, qui a eu onze enfants, dont six sont encore vivants, le dernier presque encore au berceau, est devenue depuis la guerre l'infirmière de son mari. Celui-ci, âgé de quarante-neuf ans, souffre non seulement d'un ulcère variqueux, mais aussi des suites d'une intoxication par les gaz. Sa femme lui donne les soins que nécessite son état, tout en tenant de son mieux son ménage dans le logis de fortune — ou plutôt d'infortune — qui leur a été alloué aux casernes d'Essey.

C'est semblablement une somme de mérites sans éclats apparents que prétend récompenser un Prix Goussaincourt en la personne de Mme Simon (2). Cette bonne ménagère, très laborieuse et d'un courage égal à toutes les circonstances, voit reposer sur elle à peu près toute la charge de sa famille qui compte déjà six enfants dont

(1) Casernes d'Essey, bâtiment J.
(2) Rue de l'Étang, 16.

Digitized by Google

l'aînée a treize ans et qui s'accroîtra bientôt d'un septième. L'état de santé de son mari permet seulement à celui-ci d'avoir des salaires infimes de manœuvre et encore de façon intermittente. Mais Mme Simon sait parer allègrement à toutes les difficultés, et la lutte qu'elle mène ainsi pour la vie ne lui fait pas oublier d'élever ses enfants dans de bons sentiments, non plus que de les tenir fort proprement.

Même vaillance chez Mme **Henry** (1) à qui échoit une part du Prix Gouy. Mme Henry, qui ne compte que trente-huit ans, a eu, en dix-sept ans de mariage, douze enfants dont neuf sont en vie : l'aîné, une fille, est âgée de seize ans; le plus jeune, une fille encore, d'un an et demi. Son mari a été victime en 1919 d'un terrible accident qui désorganisa sa vie. Depuis lors il ne peut plus fournir qu'un travail médiocre. Mais dans l'épreuve, ni lui, ni sa femme ne se découragèrent : avec des revenus modestes, ils arrivent à élever honorablement leurs enfants. Tous ceux qui les connaissent leur rendent de justes éloges. La meilleure part, incontestablement, en revient à l'activité intelligente et énergique de cette femme d'ordre et de devoir.

L'autre fraction du Prix Gouy est décernée à Mme **Bigard** (2), femme alerte et dure à la besogne. Malgré son grand âge (elle a soixante-douze ans), elle ne connaît pas le repos : il lui faut, en effet, élever deux orphelins qui sont ses petits-fils. Rien ne l'arrête dans son travail, ni la rigueur des saisons, ni les intempéries qu'elle brave sans souci d'elle-même. Aussi est-elle universellement respectée dans ce quartier de Saint-Mansuy qu'elle habite depuis cinquante-sept ans et où elle a constamment donné l'exemple de la plus sereine probité, en même temps que du plus admirable courage : jamais un mot d'amertume n'est sorti de ses lèvres et cependant le sort ne l'a point épargnée.

Trois Prix Pister seront attribués. L'un à Mme **Fischer** (3), qui habite Lunéville, où son mari est chaudron-

(1) Rue de la Colline, 162.
(2) Rue de Toul, 199.
(3) Lunéville, rue Ernest-Bichat, 101.

Digitized by Google

nier aux usines de wagons. Sa famille comptait déjà six enfants quand, au mois de mars dernier, elle l'accrut d'un seul coup de trois autres. Les neuf enfants sont vivants, bien soignés, élevés avec vigilance. Le logement est d'une irréprochable propreté et le petit jardin qui l'avoisine est lui-même fort bien entretenu. Un autre prix de la fondation Pister revient à M^me^ **Damien** (1), de Longwy. Une existence toute consacrée aux siens. Une femme qui se plaît à rester chez elle où elle se dévoue, sans bruit, au bonheur de son mari et de ses sept enfants. Des efforts constants, des veilles prolongées, une autorité ferme et douce. Tels sont les mérites de cette vie modeste et obscure. Mais tous ceux qui en sont les témoins s'accordent à reconnaître sa beauté morale et déclarent que M^me^ Damien est le modèle des mères de famille. Certains se demandent : Comment fait-elle? Son secret est dans son esprit d'ordre, de sacrifice et de dévouement. Les hommes ni les femmes ne trouveront jamais de meilleure recette pour rendre heureux ceux qui les entourent. Un troisième Prix Pister est réservé à M^me^ **Colas** (2), de Bénaménil. M^me^ Colas, âgée seulement de trente-huit ans, a mis au monde huit enfants, dont six sont vivants, et elle se trouve à la veille d'un nouvel accroissement de famille. Pendant que son mari était au front, toujours alerte, diligente et courageuse, elle cultiva, avec ses parents qui n'étaient plus jeunes, une bonne partie de son exploitation rurale. Depuis la guerre, elle a continué d'être active en secondant son mari, qui se ressent parfois des fatigues de la dure campagne, dans ses plus pénibles labours. Comment, Messieurs, en ces temps d'abandon de la terre, ne pas récompenser cette forte Lorraine qui, fidèle à sa tradition et à sa race, cultive le sol nourricier et le peuple d'enfants?

La vigilance de l'un de vos bienfaiteurs a voulu qu'il n'y eut pas que des femmes parmi vos lauréats. Le Prix Nicolas Humbert doit chaque année récompenser un

(1) Cité Mexy, à Longwy.
(2) A Bénaménil.

Digitized by Google

homme. Vous avez retenu le nom de M. Émile **Barthélemy** (1), de Dombasle, pour le lui accorder. Émile-Camille Barthélemy, qui a fait la guerre au 26e régiment d'infanterie, est aujourd'hui père de dix enfants dont neuf sont vivants. Il travaille aux Usines Solvay, sans interruption depuis vingt ans, et il y est considéré comme un très bon ouvrier. Si nous ajoutons, d'autre part, qu'il jouit dans la commune d'une excellente réputation à tous les points de vue, on conviendra que de telles qualités d'honnêteté, d'exactitude et de courage au travail, de civisme par lesquelles M. Barthélemy a conquis l'estime de ses concitoyens ne pouvaient que lui gagner les suffrages de l'Académie.

Une des formes les plus humbles, mais aussi sans doute les plus difficiles du dévouement, est celui des servantes et souvent vous vous plaisez, Messieurs, à honorer quelques-unes de ces femmes tellement obscures et effacées qu'à peine un nom leur reste dans notre société. Jadis ces vivantes anonymes s'intégraient, comme naturellement, à la famille. De nos jours, cela se voit moins et il ne faut pas nous en réjouir : ce n'est pas un progrès, ni moral, ni social. Il y a cependant encore du dévouement et de la générosité chez les servantes.

Vous avez sans peine discerné Mlle Catherine **Fridel** (2) pour lui accorder le Prix Clotilde Humbert. Catherine Fridel a soixante-dix-sept ans. Serait-ce pour cette raison seule qu'elle incarne parmi nous des vertus d'autrefois? Non pas. Catherine Fridel aime le dévouement comme une chose belle et noble. Au reste, l'Académie récompense en elle plus que son activité à servir ses maîtres jusqu'au delà des limites que semblaient lui prescrire son âge et sa fatigue. Elle la loue éminemment de s'être naguère consacrée avec un zèle maternel à l'éducation de deux neveux orphelins qui aujourd'hui font honneur à la formation qu'ils ont reçue d'elle.

Mlle Élise **Duguet** (3) a servi avec persévérance pendant

(1) Dombasle, cité G. n° 11.
(2) Rue de la Monnaie, 2.
(3) Cours Léopold, 12.

Digitized by Google

vingt-cinq années, la même maîtresse, et celle-ci, pendant les quinze dernières annés, se trouvait complètement paralysée et affaiblie dans ses facultés mentales. Elle l'a servie, devons-nous ajouter, avec des gages qui n'étaient pas proportionnés aux services rendus. Si la famille de la défunte ne s'est pas montrée indifférente au dévouement de cette fidèle servante et lui assure une rente annuelle, c'est une considération qui ne devait point vous retenir, Messieurs, d'apprécier les mérites acquis et de leur accorder la considération qu'il convient. C'est pourquoi vous avez décidé de décerner à Mlle Duguet deux Prix Goussaincourt.

*
* *

Vous avez fait une masse des trois prix militaires fondés par votre insigne bienfaiteur et regretté membre associé, M. de Goussaincourt et, puisqu'ils sont affectés à la récompense d'un blessé de guerre, d'une épouse de blessé de guerre et d'une personne donnant ses soins à un blessé de guerre, vous avez pensé ne pas pouvoir mieux faire que de les attribuer à Eugène-Émile **Briel** et à sa femme, qui demeurent à Laneuveville-devant-Nancy.

Briel est un aveugle de guerre. Blessé et fait prisonnier en Belgique, il s'est évadé et a demandé à retourner au front. Un éclat d'obus reçu à Tahure a provoqué un décollement de la rétine qui a entraîné la perte de la vue. Il s'est marié à Saulxures-sur-Moselotte, après avoir été réformé. Puis, en 1920, il a acheté un petit terrain à Laneuveville. Il est ingénieux et actif. Avec l'aide dévouée et intelligente de sa femme, il s'est construit une petite maison en planches, il a défriché le terrain et, parmi les ronces et les épines, a fait pousser des légumes : quelques lapins et quelques poules, en prospérant, lui ont permis d'augmenter ses ressources. Mais ce garçon rêvait d'un plus grand bien. Il élabora des plans et, finalement, se bâtit, presque de ses propres mains, une maison coquette. Il faut l'avoir visitée pour se rendre

Digitized by Google

compte de ce que peut l'indomptable volonté humaine. Briel a installé des rails pour conduire les brouettes. Il montait les matériaux sur des échelles. Enfin, pour achever son œuvre, il a établi lui-même, sans ingénieurs, le chauffage central dans son petit logis. Il a maintenant un atelier, une buanderie, une étable avec trois chèvres, une installation de volailles et de lapins : tout cela admirablement conçu, agencé, entretenu. Certes, pour réaliser son beau rêve, il dut emprunter de l'argent ; mais il rembourse ses prêts avec une ponctualité remarquable. Son travail, rémunérateur, fut aussi rédempteur. Il n'hésite pas à déclarer qu'il l'a sauvé de l'ennui et peut-être du désespoir. Mais il ne l'a pas sauvé, seul. A côté de Briel, je voie sa femme, qui a sa large part de mérites dans l'œuvre accomplie. Elle soigne son mari avec un dévouement touchant; elle l'aide dans ses travaux; elle lui fait la lecture; elle l'encourage. Avant son mariage, elle était première ouvrière dans une maison de modes à Nancy. Elle s'est mise aux besognes de la campagne sans répugnance. Les miracles du cœur ! Comme il est convenable, Messieurs, qu'elle ait sa place dans vos éloges et dans vos récompenses. Le ménage Briel est un bel exemple. Il montre à tous ceux qui, blasés, seraient tentés d'en douter, ce que peuvent l'union de deux âmes, l'association de deux esprits, l'entente affectueuse de deux cœurs. Elles font sortir du sol une petite fortune. Elles font surgir de la vie, volontiers clémente à ceux qui savent la dompter, le bonheur : ce qui est bien plus que tout le reste.

La liste des prix dont dispose l'Académie comprend enfin un Prix Virginie Jacquot, destiné au père ou à la mère de famille d'au moins quatre enfants, de la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, de toute autre commune du canton de Baccarat. Vous n'avez pas cru pouvoir mieux faire que de l'attribuer à M. Émile **Thierry**, cultivateur à Glonville. M. Thierry est un brave ouvrier agricole, âgé de cinquante ans et réformé de guerre. Il a quatre enfants, dont deux sont encore en bas âge : les deux aînés l'assistent dans les travaux des champs. Ce sont des gens modestes, labo-

Digitized by Google

rieux, rangés. Ils ont l'estime de ceux qui les voient vivre. Ils aiment la terre sur laquelle ils peinent. Ils ne maudissent ni les saisons, ni les revers qu'elles apportent avec elles et par où, trop souvent, elles découragent les efforts des hommes. Ils savent que la terre est fidèle, même quand elle donne le moins. Ne sont-ce pas ces vertus tranquilles et cet esprit simple qu'a voulu encourager la fondatrice du prix que vous décernez aujourd'hui pour la troisième fois?

*
* *

J'ai terminé ma tâche, puisque le prix Goussaincourt pour un infirmier militaire n'a pu être attribué, faute de candidat. Comme le voyageur qui s'écarte du rivage, je regrette de m'éloigner et de perdre les belles perspectives que ces humbles héros m'offraient pour mon émerveillement. Il y a beaucoup d'ombre sur notre terre. Mais le soir, dans la montagne, lorsque le jour décline, il se rencontre des lieux qui restent longtemps éclairés, des rocs, des murs, des arbres, des pans de glaciers qui réfléchissent, pour la joiede nos yeux, le soleil invisible. Ainsi ces hommes et ces femmes, ces jeunes filles dont nous venons de parler réfléchissent la lumière invisible qui éclaire tout homme venant en ce monde. Même ceux qui oublient ou qui négligent de régler leur vie morale sur les préceptes divins, en subissent malgré eux et à leur insu l'impérieuse discipline. Il n'est pas de grandeur hors de la loi qui vient d'en haut. Même la vertu naturelle est un hommage à Dieu, car l'homme qui obéit aux ordres de sa seule conscience exécute encore la pensée du Maître de toute vie.

Dante, en pénétrant dans le Paradis, s'écrie:

La gloire de Celui qui tout régit
Par l'univers pénètre, et resplendit
En une part plus, en une part moins.

Il en est de même dans les cœurs des hommes. L'éclat

Digitized by Google

de la vertu y est plus ou moins grand. Mais, quel qu'il soit, il rend hommage à Celui de qui découle toute vertu, en étant le modèle et la source. Ne laissons pas nos frères humains s'écarter de lui, car à mesure qu'ils s'en éloignent, leur splendeur morale irait s'affaiblissant. Lorsque le soleil est couché et que, dans le ciel inanimé, la lune n'en porte pas le reflet, l'humanité se trouve plongée dans les ténèbres et dans l'angoisse.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 1925

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1924-1925

Par M. Charles GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Il est de règle, dans notre Compagnie, qu'il appartient à notre secrétaire annuel de vous présenter le compte rendu de l'année écoulée. Mais à toute règle il est des exceptions : le règlement de l'Académie n'a pas prévu le cas où le secrétaire annuel serait précisément l'un des récipiendaires de la séance publique, et cette coïncidence, qui se produit aujourd'hui, vous explique comment c'est à votre secrétaire perpétuel qu'est attribué le soin de retracer devant vous les événements de votre vie académique pendant l'année 1924-1925. Vous y perdrez, à coup sûr, car la brillante parole de M. Georges Renard eût, bien plus facilement que la mienne, donné de l'intérêt à la nomenclature, forcément un peu sèche, que constitue ce rapport; je ferai de mon mieux cependant, et je réclame d'avance toute votre bienveillance.

Pendant l'année écoulée, nous avons successivement enregistré la mort de cinq associés-correspondants, à la mémoire desquels nous devons un respectueux hommage.

Le 26 février 1924, est décédé M. l'abbé Charles Chapelier, chanoine de la cathédrale de Saint-Dié, dont vous aviez accueilli la candidature le 13 avril 1888, à la suite

Digitized by Google

d'un rapport que j'avais eu l'honneur de vous présenter, comme membre d'une commission dont faisaient partie M. J. Favier et M. L. Germain de Maidy. A cette époque, l'abbé Chapelier était curé de Jeanménil, paroisse de la montagne vosgienne. Il a depuis lors exercé le ministère paroissial d'abord à Lamarche, sur les confins du Bassigny, puis à Mirecourt, qu'il ne devait quitter que pour un canonicat qui convenait si bien à ses études et à ses goûts de bibliophile et d'archéologue. Le nom de l'abbé Chapelier est intimement lié à celui d'un autre vosgien, qui fut aussi l'un de vos associés-correspondants, l'abbé Deblaye, grand collectionneur, qui mourut à Poussay après avoir consacré une bonne partie de son existence à rassembler des objets d'art, des livres, des manuscrits intéressants pour l'histoire de notre province, notamment sur Jeanne d'Arc et sur Pierre Fourier. Devenu acquéreur de la bibliothèque de l'abbé Deblaye, le chanoine Chapelier ne s'est pas borné à conserver et à accroître ce trésor, qu'il a légué depuis au grand séminaire de Saint-Dié : il a entrepris de nombreuses publications dans lesquelles, se servant des notes préparées par son prédécesseur et les complétant par ses propres recherches, il a sauvé de l'oubli maints documents qui sans lui eussent été perdus pour la Lorraine. Nous signalerons notamment deux ouvrages dont la publication est l'œuvre de M. Chapelier : un manuscrit de l'abbé Didelot, *Remiremont, les saints, le chapitre et la Revolution*, édité en collaboration avec l'abbé Thomassin; *Le R. P. Bedel, sa vie et ses œuvres*, précieuse histoire d'un des fidèles disciples de Pierre Fourier, le bon père de Mattaincourt, que l'Église a élevé au nombre de ses saints. D'autres brochures, sur Épinal et saint Goëry, sur Coussey près de Neufchâteau et son église, témoignent de l'activité de M. le chanoine Chapelier et sont autant de titres à notre reconnaissance.

C'est sur le rapport du Dr Gustave Bleicher que fut élu, le 21 décembre 1894, au titre d'associé-correspondant, M. René Ferry, de Saint-Dié, docteur en droit et en médecine. Destiné à la carrière judiciaire, il avait commencé à Strasbourg, en même temps et avec un égal

Digitized by Google

succès, ses études juridiques et médicales; en même temps aussi il avait ressenti pour la botanique un attrait qui devint de plus en plus vif et qui finit par dominer à peu près complètement son activité scientifique. Passionné pour l'étude des champignons, c'est comme mycologue qu'il acquit promptement une juste renommée. En 1875, il fut l'un des fondateurs et bientôt le secrétaire de la Société philomatique vosgienne. En 1884 fut créée sous son impulsion, à Épinal, la Société mycologique de France, exemple peut-être unique d'une société qui, ayant ses origines hors de Paris, devait étendre son action sur la France entière. Les mémoires de ces deux sociétés contiennent les nombreuses publications scientifiques de M. René Ferry; il ne se lassa pas d'en produire pendant tout le reste de sa carrière, jusqu'à sa mort, en juillet 1924. Il n'avait pas délaissé cependant ses occupations d'ordre juridique, et lorsqu'en 1919 il s'agit de réparer les désastres de l'invasion allemande, ce fut à cet ancien juge, à cet ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Saint-Dié, que l'on fit appel pour présider la Commission des dommages de guerre. Toutefois, c'est surtout comme botaniste, comme un digne émule des Mougeot et des Nestler, ces premiers pionniers de l'histoire naturelle des Vosges, que M. René Ferry s'est acquis des droits à notre souvenir.

M. Émile Bertin, qui était votre associé-correspondant depuis le 17 juillet 1914, était originaire de Nancy, où il avait fait ses études sur les bancs de notre lycée, avant d'entrer à l'École polytechnique. Ingénieur des constructions navales, il s'était vite fait connaître par ses théories sur la construction des cuirassés à tranches cloisonnées, qui devaient révolutionner la science du génie maritime, et qui reçurent immédiatement des applications en France et à l'étranger. Directeur de l'École du génie maritime et des constructions navales au ministère de la Marine, son œuvre capitale fut la transformation, de 1895 à 1905, de notre flotte de guerre, que la médiocrité des crédits dont il pouvait disposer ne lui permit pas de réaliser plus complète. Entre temps il obtint, de 1886 à 1890, une mission au Japon, où l'avait précédé sa re-

Digitized by Google

nommée d'ingénieur et où il put librement appliquer ses théories. Ce court séjour lui suffit pour doter l'Empire du Soleil levant de la flotte qui devait bientôt après anéantir à Tsushima la puissance maritime de la Russie, et qui fut ainsi l'instrument d'un changement capital dans les destinées du monde oriental. De son séjour au Japon, il avait rapporté les éléments d'un livre, publié en 1894, sur les révolutions de ce pays du XII^e^ au XIV^e^ siècle, qui nous fit connaître sous un aspect tout nouveau la formation d'un peuple appelé à jouer de nos jours un rôle si important et si imprévu. Membre de l'Académie des Sciences, M. Bertin n'a pas cessé depuis sa retraite de s'intéresser à l'industrie nationale, et c'est en pleine activité d'esprit qu'il termina, en novembre 1924, sa belle et féconde carrière. C'était pour notre Compagnie un grand honneur de compter au nombre de ses membres cet illustre Lorrain, qui se plaisait à rappeler ses origines nancéiennes.

A peu près à la même date, décembre 1924, s'éteignait à la maison de retraite de Bonsecours l'abbé Edmond Chatton, que vous aviez admis en 1912 dans votre Compagnie, alors qu'il était curé de Sornéville. Ce modeste prêtre de campagne s'était laborieusement appliqué à publier l'histoire des villages et des communautés religieuses de la région de la Vezouze où il exerçait le ministère paroissial. Son ouvrage le plus important, pour lequel vous lui aviez décerné une médaille de vermeil au concours du prix Herpin, en 1896, fut l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur et de Domèvre*, dont M. Duvernoy, dans son rapport de 1912, vous a fait connaître la valeur. Parmi beaucoup d'autres monographies, insérées dans les Mémoires et le Bulletin de la Société d'archéologie lorraine, l'une des plus curieuses était un ensemble de documents sur l'*Itinéraire et les ravages des reitres en Lorraine sous la conduite du duc de Bouillon* (*1587*). Ces reitres allemands, sous le prétexte de religion, saccagèrent notre pays, contenus à grand'peine sur la Moselle par le duc de Guise, jusqu'à leur sortie de Lorraine vers Vaucouleurs. Quatre siècles plus tard, les mêmes contrées devaient subir une invasion allemande, conduite avec la

Digitized by Google

même férocité, celle de 1914. Les reîtres qui opérèrent alors avec les méthodes de leurs ancêtres brûlèrent Sornéville et le presbytère où l'abbé Chatton avait laborieusement recueilli les éléments d'un pouillé du diocèse de Nancy qu'il allait publier. Le pauvre curé fut emmené brutalement dans un de ces camps de concentration de lugubre mémoire d'où il ne sortit que la santé absolument ruinée et ne pouvant se consoler de la perte du livre qui lui avait coûté tant de soins. Malgré ses infirmités, il était encore heureux de pouvoir assister à vos séances, avec cette bonhomie souriante qui l'aidait à supporter toutes ses misères.

Lorsqu'en 1897 M. Ch. Pfister vous présentait un rapport pour l'admission de M. Isaac Bloch au titre d'associé-correspondant, il saluait d'abord, dans la personne du grand rabbin de Nancy, un compatriote alsacien, arrivé en 1875 à Remiremont pour occuper un poste nouvellement créé par suite de l'accroissement de la population israélite dû à de nombreux immigrés venus d'Alsace dans la haute vallée de la Moselle. Il suivait M. Bloch dans ses résidences successives : à Oran, puis à Alger, jusqu'à son retour en Lorraine où il fut élu en 1890 en qualité de grand rabbin dans notre ville. M. Bloch, nous dit le rapporteur, remplit toujours avec beaucoup de distinction ses fonctions presbytérales; les sermons de circonstance qu'il prononçait en différentes occasions témoignent d'un esprit élevé et d'un ardent amour pour la patrie française. A ces mérites il joignait des titres littéraires : des monographies sur les inscriptions tumulaires de la communauté juive à Alger depuis 1620, sur l'établissement des Juifs à Oran en 1792, enfin sur les destinées des Juifs au XVI^e^ siècle dans la vallée de Saint-Hippolyte en Alsace, qui appartenait alors aux ducs de Lorraine. Avec ces études historiques, M. Bloch avait publié des poésies, et enfin un roman : *Le fils de Samson*. Tout cet ensemble justifiait amplement vos suffrages. Mais M. le grand rabbin Bloch devait peu de temps après quitter Nancy, et c'est de Paris que nous est arrivée la nouvelle de sa mort, en février 1925.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Depuis votre dernière séance solennelle, vous avez procédé à trois élections : M. Pierre Bretagne, associé-correspondant depuis 1920, est devenu membre titulaire; la liste de vos associés-correspondants s'est enrichie de deux nouveaux noms : ceux de M. Émile Friant et de M. Fernand Auburtin.

C'est comme musicien que M. Pierre Bretagne s'est présenté à vous. Il a trouvé dans notre Compagnie, en même temps que d'anciens collaborateurs, des appréciateurs bien qualifiés pour apprécier son œuvre déjà considérable et son talent délicat. Si mon incompétence absolue m'empêche de formuler au sujet des productions de M. Bretagne un avis personnel, je puis me référer au témoignage de mes confrères : M. Souriau, M. Bohème, M. René d'Avril, qui se sont portés ses garants. Qu'il me soit permis de rappeler seulement une œuvre charmante qu'a pu applaudir sur notre théâtre le public nancéien : *Les caprices de Marianne*, pièce tirée d'Alfred de Musset, en collaboration avec M. René d'Avril, qui a contribué à faire connaître, même des profanes, le nom de M. Bretagne. Autrefois, on pouvait reprocher à Nancy de ne pas s'intéresser à la musique, et c'est seulement en effet depuis 1870 que la colonie alsacienne venue de Strasbourg nous a donné le goût des concerts, qui faisait chez nous quelque peu défaut. Il n'en est plus de même aujourd'hui : notre Conservatoire, sous la direction d'hommes éminents, a puissamment contribué à transformer notre mentalité artistique; les compositeurs qu'il a formés, au nombre desquels se place M. Bretagne, continuent avec succès une tradition déjà ancienne, et l'Académie est heureuse de témoigner par ses suffrages de l'intérêt qu'elle porte à ce développement de l'art musical, dont se pare notre cité.

Je serais également bien peu compétent pour vous parler des mérites de M. Émile Friant, l'illustre peintre lorrain, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts,

Digitized by Google

membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur. Heureusement notre confrère M. Victor Prouvé a pris le soin de nous retracer sa brillante carrière, depuis ses débuts à l'École municipale de Nancy jusqu'à sa maîtrise affirmée dans les salons de Paris et à la Société nationale des artistes français, sous les auspices de Puvis de Chavannes. Il nous a montré en Émile Friant le dessinateur, le peintre, le graveur, également supérieur dans ces diverses formes de l'art. Du reste, nous pouvons admirer plusieurs de ses toiles, qui lui ont valu les plus hautes distinctions; quelques-unes, et non des moindres, se trouvent près de nous, au Musée de peinture, au grand salon de l'Hôtel de ville, à la salle des fêtes de la préfecture. M. Friant est né à Dieuze, il est notre concitoyen depuis 1873; c'est en invoquant ses origines lorraines qu'il vous a exprimé le désir d'être des vôtres, et vous avez accueilli avec empressement cette candidature, pour vous si flatteuse. Le 25 avril dernier, dans une assemblée imposante à laquelle M. Henri Mengin, maire de Nancy, avait eu la délicate pensée de convier les membres de notre Compagnie, la croix d'officier de la Légion d'honneur était conférée à M. Victor Prouvé, l'ami et le glorieux émule de M. Émile Friant. Lorsque la cérémonie fut terminée, ce fut un émouvant spectacle de voir dans les bras l'un de l'autre ces deux représentants de l'art lorrain, qui toujours ont été unis par les liens de la plus entière sympathie, et nous pouvions nous féliciter de compter au nombre de nos confrères ces deux grands artistes dont la présence honore l'Académie de Stanislas.

C'est sous un aspect très différent que se présente le dernier en date de nos associés-correspondants, M. Fernand Auburtin, que des souvenirs de sa famille messine rattachent à notre province. Auditeur, puis maître des requêtes au Conseil d'État, professeur de droit administratif à l'École nationale des Ponts et Chaussées, il abandonne en 1900 ces diverses fonctions et devient en 1908 administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Il est en même temps secrétaire général de la Société d'économie sociale, depuis 1906. Cette même année, il publie sur *Frédéric Le Play* un important ouvrage, et

Digitized by Google

en 1920 une œuvre capitale : *La Patrie en danger, la Natalité*, que couronne l'Académie française. Par ce simple énoncé, nous apercevons le sens du changement de direction que depuis vingt ans M. Auburtin a entendu donner à sa carrière : il a découvert Le Play; il a étudié et reconnu les fondements et les applications de sa doctrine; il va désormais se vouer à un véritable apostolat pour la propagation des principes de réforme sociale qui seuls peuvent préserver de la décadence et de la ruine notre société française, infectée depuis la Révolution par l'individualisme de Rousseau dont nous constatons aujourd'hui les lamentables effets. Fortifier la famille, la défendre contre l'ingérence de l'État et contre la fiscalité excessive qui pèse surtout sur les familles nombreuses, tel est le but qu'il faut atteindre, pour lequel M. Auburtin a précisé les réformes nécessaires, notamment l'établissement de la liberté de tester et l'abrogation de l'obligation du partage égal imposée par le Code civil. Il attire notre attention sur le fléau de la dépopulation et il formule les remèdes : restauration d'une moralité familiale qui fasse de la forte natalité un devoir et un honneur; suppression ou restriction du divorce, égalité des charges fiscales, institution du vote familial, répression des théories néomalthusiennes... Ces considérations ont été résumées par lui dans une brochure de propagande intitulée : *En péril de mort*, qu'a publiée l'Académie d'éducation et d'entr'aide sociales. D'autres articles encore plus récents du même auteur ont paru dans la *Revue politique et parlementaire* sur les réformes à introduire tant dans notre Code civil que dans les lois d'Alsace-Lorraine, notamment pour assurer la cohésion de la famille par l'indivisibilité des petits domaines ruraux. Dans son rapport sur la candidature de M. Auburtin, M. Michon a apprécié avec plus de détails que je ne puis le faire l'œuvre patriotique et sociale de l'éminent sociologue, qu'il nous signale comme le digne continuateur de Paul Bureau, un autre de nos associés, dont nous regrettons la perte récente. Ces doctrines sont également celles que professe à Nancy notre confrère M. Melin; M. Auburtin peut donc être assuré de trouver dans cette

Digitized by Google

Académie de sympathiques approbations et de ferventes amitiés.

Si nous sommes heureux de saluer aujourd'hui les nouveaux membres qui ont pris place dans nos rangs, il nous est également agréable de signaler les distinctions obtenues par nos anciens confrères pendant l'année écoulée. Nous avons déjà applaudi à la décoration d'officier de la Légion d'honneur de M. Victor Prouvé. Pareillement M. Charles Berlet, notre associé-correspondant, a reçu cette même croix d'officier, en récompense des services militaires qu'il a rendus pendant la Grande Guerre. M. Pierre Boyé, l'historien de Stanislas, notre fondateur, a été promu officier de l'ordre de la Renaissance de la Pologne. Non moins honorable pour le corps médical nancéien est l'élection de M. le Dr Pierre Parisot, l'un de nos membres titulaires, comme correspondant de l'Académie de Médecine. Dernièrement encore, la Faculté de Droit de l'Université de Nancy a élu pour son doyen M. Michon, l'un de nos anciens présidents. Enfin, nous mentionnons avec satisfaction les prix obtenus par deux de nos confrères pour des ouvrages dont nous avons pu apprécier la valeur : à M. Huffel, membre titulaire, le prix Vieillard de l'Académie nationale d'Agriculture, pour son *Histoire du Comté de Dabo* ; un prix de la Société Erckmann-Chatrian à M. Léopold Bouchot, associé-correspondant, pour ses leçons sur l'histoire de la Lorraine et de l'Alsace. A tous nous adressons, de la part de l'Académie de Stanislas, les félicitations qui leur sont dues.

MESSIEURS,

Ce compte rendu comporte ensuite un résumé des travaux de votre vie académique, qui consistent en premier lieu dans la distribution des prix de vertu et des prix littéraires dont vous êtes les dispensateurs, et d'autre part dans les communications de vos membres, qui sont le principal aliment de vos séances ordinaires. Je dois me borner aujourd'hui à rappeler ces fondations dont le nombre s'est successivement accru pendant le

Digitized by Google

dernier siècle et dont vous avez accepté d'assumer les charges, parce que l'exposé des mérites de vos lauréats doit incomber aux rapporteurs de votre séance publique de décembre prochain. Quant aux lectures que vous avez entendues, elles sont aussi variées qu'intéressantes, comme je vais le montrer dans un court énoncé des sujets qui ont été traités devant vous.

C'est d'abord M. Pierre Boyé qui, poursuivant ses études sur Stanislas Leszczinski et son temps, passe en revue les personnages étrangers, polonais et lithuaniens, qui furent attachés à la Cour de Lunéville. Plusieurs d'entre eux regagnèrent assez vite leur patrie d'origine, d'autres devaient rester fidèles à leur prince et finir leurs jours dans notre pays.

M. Ambroise, dans des « Notes sur Mgr Darboy, d'après sa correspondance et ses papiers intimes », analyse de précieux documents conservés dans la famille de l'illustre prélat dont il retrace la carrière, depuis le séminaire de Langres jusqu'à l'évêché de Nancy et le siège archiépiscopal de Paris, s'arrêtant à la veille de la Commune, où l'archevêque devait périr, victime des mêmes haines qui avaient causé la mort de ses prédécesseurs Mgr Affre et Mgr Sibour.

Une autre communication de M. Ambroise « Une Société de bienfaisance à Lunéville, 1827-1833 », retrace la courte histoire d'une Loge maçonnique dont le programme philanthropique consistait dans des distributions de secours et des visites aux familles nécessiteuses, et dont les statuts lui interdisaient « toute controverse sur la politique, le Gouvernement et les cultes religieux ». Malheureusement, malgré ces précautions, à partir de 1830, la politique fit invasion dans la Loge et y détruisit très vite la fraternité. La Société de bienfaisance s'éteignit, sans avoir été officiellement disssoute.

L'amélioration du régime des eaux fut toujours l'objet des préoccupations des pouvoirs publics, en Lorraine comme dans les autres régions de la France. M. le comte de Mahue nous fait connaître les entreprises tentées au XVIIIe siècle pour rendre la Seille navigable. Il s'agissait surtout de faciliter le transport jusqu'à Metz, par le

Digitized by Google

flottage, des bois provenant des forêts lorraines. Les concessionnaires, Antoine de Bioncourt, Erard de Lisle, d'autres encore, se ruinèrent sans pouvoir réaliser pleinement leurs projets. Au XIXe siècle, il ne s'est plus agi que du curage de la paresseuse rivière, travail périodiquement nécessaire pour empêcher les inondations toujours à craindre dans cette riche vallée.

C'est un sujet très différent que celui dont M. Hippolyte Roy nous a détaillé un chapitre, concernant une forme du costume souvent citée dans les auteurs du XVIIe siècle : « La Hongreline », sorte de justaucorps dont se paraient les seigneurs et les nobles dames, et qui se transformait en une espèce de houppelande à l'usage des femmes du peuple. L'érudit auteur du beau livre récemment publié sur « La Vie, la Mode et le Costume au XVIIe siècle », nous montre, en 1629, le duc Charles IV vêtu d'une hongreline de velours incarnadin, et à la même date la duchesse Nicole, aux eaux de Plombières, costumée tantôt tout en blanc, tantôt avec un corsage noir et argent, à manches ballonnées et tailladées.

Notre associé-correspondant M. Henri Massé, qui est un grand voyageur, nous a raconté sous ce titre « Une halte au Kurdistan », sa visite aux ruines du palais de Chosroës II, le roi de Perse qui fut, au VIIe siècle, un des potentats de l'Asie, et qui fit trembler sur son trône l'Empereur de Byzance. Il nous décrit les remparts qui dominent encore la vaste plaine persane et qui renferment le tombeau de Chosroës-le-Grand ainsi que celui de la belle Chérine sa favorite, dont les historiens arabes ont recueilli et enjolivé la légende.

M. l'abbé Renard a entrepris de démontrer que Nicolas Gilbert, poète lorrain mort en 1780 à l'âge de vingt-neuf ans, est un des premiers précurseurs des grands romantiques du commencement du XIXe siècle. Orgueil démesuré, besoin effréné de gloire, et en même temps profonde mélancolie et culte de la nature envisagée comme la grande consolatrice, ce sont les caractères communs qui apparaîtront bientôt chez René, le père du romantisme, et qui se retrouveront chez ses émules. Poète novateur, dont le rythme sera bientôt celui de Chénier

Digitized by Google

et de Lamartine, cruellement déçu par des échecs répétés à des concours dont il attendait la renommée, et se vengeant de ses juges par d'âpres satires, Gilbert est une étrange et curieuse figure qu'a su faire revivre M. l'abbé Renard.

Enfin, M. Hottinger nous a donné lecture d'une importante étude sur les forêts lorraines au lendemain de la Révolution. Jetant d'abord un regard sur le passé, l'auteur examine quel fut le rôle de la forêt dans la formation et le développement de la vie rurale en Lorraine; spécialement quelle fut l'importance des droits d'usage au bois dont jouissaient à peu près toutes les communautés d'habitants. Puis, passant à l'époque révolutionnaire, il rappelle les dévastations commises dans les forêts pendant ces années de troubles, les conséquences pour la propriété forestière de la confiscation des bois du clergé et des seigneurs; enfin, exposant la situation révélée par les rapports des préfets de l'an IX, il constate que la plupart des réformes alors suggérées ont été réalisées dans le cours du XIX^e^ siècle, et que notamment les usages au bois ont à peu près complètement disparu.

MESSIEURS,

Cet ensemble de communications, dont vous avez apprécié l'importance, pourrait former la matière d'un beau volume de Mémoires qui aurait autant de valeur que beaucoup d'autres de votre collection, antérieurs à 1914. Il est triste de constater que, cette année encore, la pénurie de nos ressources sera un obstacle à l'impression de la plupart de ces travaux, que leurs auteurs sont obligés soit de publier entièrement à leurs frais, soit de porter à d'autres sociétés plus fortunées. Et comme, du dehors, on est souvent tenté de mesurer l'activité de notre Compagnie au nombre de pages de ses Mémoires, il en résulte des jugements aussi fâcheux qu'injustes, dont nous risquons d'être victimes. Cette « grande pitié » des Académies telles que la nôtre n'est que trop fréquente aujourd'hui; elle résulte, en ce qui nous concerne, des

Digitized by Google

dépenses que nous nous sommes imposées pendant la guerre et de la majoration toujours croissante des frais d'impression. Nous ne pouvons, hélas! que souhaiter qu'elle puisse un jour disparaître : *Exoriare aliquis!* qu'il surgisse bientôt quelque Mécène dont la générosité nous permette d'accueillir et de satisfaire tous les auteurs qui, par leur collaboration, font honneur à l'Académie de Stanislas!

Ch. GUYOT.

Digitized by Google

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MAI 1925

LE CHEVALIER AU LION

Par M. Edmond des ROBERT

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Vos suffrages m'ont désigné comme successeur au siège vacant de votre regretté confrère, M. Antoine de Metz-Noblat.

Un simple devoir de reconnaissance m'incite à vous en remercier du fond du cœur.

Suivant l'antique usage, il faut, en pareille circonstance, faire montre de modestie, vraie ou feinte.

Jamais récipiendaire ne fut plus sincère que moi, ce faisant; car je ne me conforme pas, simplement par courtoisie, à une tradition vénérable. J'exprime, tout bonnement, le sentiment que j'éprouve en soupesant le mince bagage de mes titres à pareille distinction.

J'y vois plutôt un hommage rendu au nom que je porte, longtemps, parmi vous, symbole de l'attachement à la petite patrie, un hommage au souvenir de celui qui chassé, par l'envahisseur, de sa ville natale, vint s'asseoir à votre foyer, l'auteur des *Derniers chants d'un poète messin.*

En prenant place dans vos rangs, je salue pieusement la mémoire de ceux sous le patronage desquels j'entre dans votre compagnie : MM. Ferdinand des Robert et

Digitized by Google

Antoine de Metz-Noblat, tous deux gardiens de la flamme sacrée des espoirs invincibles. Témoins des jours de deuil d'il y a un demi-siècle, ils gagnèrent l'éternel repos sans qu'il leur fût donné de connaître l'enivrement de la victoire, de la victoire dont ils ne doutèrent jamais, de la victoire, manifestation de la justice immanente ou, plus exactement encore, extériorisation de la Providence.

***

Dès 1914 vous aviez agréé ma candidature; mais, modeste participant à la lutte gigantesque où s'affrontèrent presque tous les peuples de la terre, quand le moment des démarches accoutumées fut venu, je n'étais plus en mesure de les accomplir.

En décembre 1917, votre vice-président m'annonçait que l'Académie me considérait comme membre élu, à charge, après la guerre, de remplir les formalités traditionnelles.

Cette communication, je dois vous l'avouer, me causa une émotion très agréable et très vive, égalée seulement par celle ressentie le jour où vous voulûtes bien régulariser cette situation un peu spéciale et m'accorder définitivement vos suffrages.

Cette communication, je la reçus, alors que j'étais cantonné à Cugny, à mi-chemin entre Saint-Quentin et Coucy, près de la forêt de Beine, de certains observatoires de laquelle il était possible d'apercevoir à la fois, au nord la noire silhouette de la collégiale incendiée et au sud la blanche pyramide formée des blocs amoncelés du formidable donjon abattu par la fureur teutonique.

Coucy, nom prestigieux, évocateur de la féodalité dans sa splendeur farouche : fracas des batailles, tumulte des tournois, scintillement des armures, éclat des brocarts, cors des veneurs, chant des trouvères!

Du fier châtel des Enguerrand il ne reste qu'un amas de pierres; mais, avant le passage de l'Allemand, il était donné d'admirer, au tympan de la porte du donjon, une sculpture curieuse, habilement traitée. Seule, la gravure

Digitized by Google

en conserve maintenant le souvenir : c'était un chevalier, armé d'une épée et protégé par un petit bouclier, en lutte contre un lion dressé.

François de L'Alouette, bailli du comté de Vertus, chroniqueur du dernier tiers du XVI^e siècle, rapporte (1) une légende d'après laquelle, vers l'an 1131, Enguerrand II de Coucy « estant adverti qu'il y avoit ès bois et forests, proches de la maison, plusieurs bestes sauvages et estranges qui faisoient beaucoup de maus et de cruautéz environs, entre lesquelles estoient un grand et puissant lion qui avoit une épaisse et longue chevelure, un regard fier et hideus, le poil hérissé, ne redoubtant chien ne le trait du chasseur, s'esmeut et enfla le cœur d'une ardeur et désir de le combattre, se fit guider au lieu où il hantoit... Et quant et quant d'un courage de Theseus et d'une force et résolution d'Hercules et la dextérité d'un Lysimachus saillit si hardyment sur ceste beste furieuse et la serra de si près que, l'ayant longuement combattu cors à cors, enfin il la vainquit et fit mourir. Dont il acquit un tel renom partout que la mémoire de sa réputation n'en peut jamais estre esteinte... »

Toujours d'après la légende, la fête singulière des rissoles ou plutôt l'hommage des rissoles commémorait cette délivrance. Je ne puis entrer dans le détail de cette cérémonie bizarre, représentée, paraît-il, sur des tapisseries conservées au château de Coucy jusqu'au temps d'Enguerrand VII (2), époux d'Isabelle de Lorraine, fille du duc Jean.

---

(1) De L'Alouette : *Traité des nobles et vertus dont ils sont formés; leur charge, vocation, rang et degré ; des marques, généalogies et diverses espèces d'iceux ; de l'origine des fiefs et des armoiries. Avec une Histoire et Description généalogique de la très illustre et très ancienne maison de Couci et de ses alliances.* Paris, 1577, *fol. 112 v°*.

(2) Enguerrand VII fut le dernier mâle de la seconde maison de Coucy. Il était petit-fils d'Enguerrand, comte de Guines, qui prit le nom et les armes de son oncle maternel et parrain Enguerrand IV de Coucy à la mort de ce dernier.

De son premier mariage avec Isabelle d'Angleterre, Enguerrand VII avait eu Marie de Coucy, comtesse de Soissons, mariée à Henri de Bar, fils aîné du duc Robert.

Beau-père et gendre furent faits prisonniers à Nicopolis où les barons

Digitized by Google

Au décès d'Enguerrand VII, ces tapisseries auraient même été transportées en Lorraine

J'ajouterai que l'autre légende du lion « de près montré » au sire de Coucy est aussi romantique et sans plus de fondement historique.

***

Au cours de vingt-cinq années de recherches aux archives de Meurthe-et-Moselle, mon attention fut attirée, à plusieurs reprises, par des sceaux sur lesquels se trouvait représenté ce que je puis appeler « le chevalier au lion ».

Je n'entreprendrai point de faire un cours de sigillographie; je dois néanmoins indiquer les grandes divisions au nombre desquelles peuvent se classer les divers modèles de sceaux : type de majesté, types équestres, se subdivisant en types de guerre, de chasse ou civils, types pédestres avec mêmes subdivisions que les précédents, types sacerdotal, hagiologique, armorial, topographique, arbitraire ou de fantaisie.

Or, au nombre des sceaux du type arbitraire ou de fantaisie se rencontre la figuration d'une scène qui connut une grande vogue au Moyen Age : « c'est un com-

---

français, venus au secours des Hongrois, sous le commandement du comte de Nevers, furent taillés en pièces par les Turcs de Bajazet.

Enguerrand VII mourut en captivité à Burse, en Bithynie, le 18 février 1397.

Henri de Bar, dont le frère puîné Philippe disparut dans le désastre, fut délivré moyennant rançon. J'ai retrouvé l'acte *donné en l'ille de Matelin* — Matelin est le nom ancien de Métylène, capitale de l'île de Lesbos — le 10 août 1397, par lequel il promet d'indemniser les comtes de Nevers et de La Marche du cautionnement par eux prêté au roi de Chypre pour sa rançon envers Bajazet, empereur des Turcs (Archives de Meurthe-et-Moselle, B 541, n° 8).

Tombé malade au cours du voyage de retour, Henri de Bar fit son testament à Capo d'Istria le 1er octobre 1397 et mourut à Venise quelques jours plus tard.

En 1400, Marie de Coucy, sa veuve, vendit Coucy à Louis de France, duc d'Orléans.

Ainsi s'éteignit le grand nom de Coucy.

Digitized by Google

bat contre un lion, soit en souvenir de la prouesse de Samson, soit comme symbole de force et de puissance.

« Les frères Hugues et Guillaume L'Archevêque, seigneurs de Parthenay (1180-1220 et 1205-1220) se sont fait représenter vêtus d'une courte tunique, coiffés d'une mitre et à cheval sur un lion dont ils ouvrent la gueule avec violence.

« Pariset Perrin (1380) a un sceau presque semblable, mais c'est un homme d'armes qui chevauche et déchire le lion. Sur le sceau de Thibaud, prévôt d'Amiens (XIVe siècle), c'est une femme qui, dans la même attitude, écarte les mâchoires du lion; sur celui de Jean de Blaive, sergent du guet (1396), c'est un homme sauvage qui accomplit cette prouesse; enfin la ville de Rue-en-Ponthieu (1303-1384) a fait graver sur son sceau un chevalier combattant un lion, mais face à face et l'épée au poing (1). »

Cette dernière composition présente la plus grande analogie avec la sculpture du portail du donjon de Coucy (2). Elle parait n'être, dans les deux cas considérés, qu'un symbole de bravoure chevaleresque ou de puissance; aussi il ne pourrait alors être question de rapport avec la lutte de Samson et du lion.

C'est pourquoi je ne pense point qu'il faille considérer comme résultant d'une ascendance remontant aux sires de Coucy (3) le fait que diverses personnalités de la haute noblesse lorraine du XIVe siècle aient fait représenter le chevalier au lion sur leurs sceaux.

Emile Mâle, l'éminent directeur de l'École de Rome, mis au courant de mes investigations sur l'emploi en Lorraine de ce thème décoratif, me confirma qu'il apparaissait fréquemment dans l'art à partir du XIIe siècle. Il ajoutait que parfois il est certain que le héros désarticulant la gueule d'un lion est Samson, par exemple au portail de Sainte-Gertrude à Nivelles (4); mais c'est aussi

(1) ROMAIN, *Manuel de sigillographie française*, p. 138-139.

(2) Sur le lion combattant, voir la note 2, page LXXVII.

(3) Voir le crayon généalogique joint.

(4) A Berne, une fontaine de la Renaissance représente cette même scène.

Digitized by Google

parfois une simple fantaisie d'artiste, alors imitation ou réminiscence de quelque tissu oriental. D'ailleurs, Émile Mâle, dans un récent et remarquable ouvrage sur *L'Art religieux en France au XII^e siècle*, indique très nettement cette influence des tissus sur notre sculpture.

Que voulaient exprimer sculpteurs, graveurs, héraldistes en reprenant ce motif? La question, ou plutôt la réponse à lui donner, est délicate : décoration pure, souvenir d'une légende, meuble de blason ou allusion à un nom. L'explication varie suivant les cas.

Ainsi, cela peut être une allusion au nom du possesseur, tel le sceau de Jacques Hardy, bourgeois de Sens (1), où se voit un personnage chevauchant un lion et lui ouvrant la gueule des deux mains.

Rien à dire sur le signet d'un baron anglais (1259) où se trouve la même scène (2); son nom est resté ignoré.

Au point de vue héraldique, je puis signaler, à titre d'exemple, les blasons des familles Hartmann de Hartmannsfeld, Samson, Starcken, entre autres, sur lesquels sont représentés Samson ou Hercule forçant la gueule d'un lion.

D'après la tradition biblique (*Judic.*, XIV, 5-18), Samson, fils de Manué, de la tribu de Dan, naquit à Saraa, vers le XII^e siècle avant Jésus-Christ. Un jour où il se rendait, avec son père, à Thamnatha (3) pour s'y marier, il rencontra un jeune lion, qu'il n'hésita pas, bien qu'étant sans armes, à combattre, et qu'il vainquit en lui désarticulant la mâchoire.

Passant, quelques jours plus tard, sur le terrain de cet exploit prodigieux, il éprouva le désir d'aller contempler la dépouille de sa victime et constata avec étonnement qu'un essaim d'abeilles avait élu domicile dans la gueule de la bête morte et y avait déjà formé un rayon de miel. Je laisse de côté les explications subtiles données de ce second fait extraordinaire.

Le R. P. Cahier, dans son ouvrage sur *Les caractéris-*

(1) COULON, *Inventaire des sceaux de la Bourgogne*, n° 544, p. 93.
(2) DROUET D'ARCQ, *Collection de sceaux*, t. I, p. LXXXIX.
(3) Aujourd'hui Tibnèh.

Digitized by Google

tiques des Saints dans l'art populaire (1), après avoir rapporté ce dernier détail, ajoute : « A vrai dire, ce n'est pas là une des circonstances que les Saints Pères et les artistes après eux aient tenu à faire ressortir beaucoup dans la vie de cet homme illustre.

« On le représente, bien plus souvent, en assommant les Philistins avec la mâchoire d'âne ou en enlevant les portes de Gaza (*Ibid.*, XVI, 1-3), ou faisant crouler sur la tête de ses ennemis le temple de Dagon.

« Souvent, lorsqu'on serait tenté de voir, dans un monument du Moyen Age, le lion déchiré par Samson, c'est plutôt David, peut-être en raison de la réponse que fit celui-ci à Saül qui voulait le dissuader de se mesurer avec Goliath.

« (I. *Reg.* XVII, 31-37). Votre serviteur, dit le jeune homme au roi d'Israël, a vu venir ours ou lion pour prendre un bélier dans le troupeau de son père. Je les poursuivais et arrachais la proie de leur gueule. Ils se tournaient contre moi, mais je leur saisissais la mâchoire et je les tuais. »

L'exploit de David est moins connu que celui de Samson, l'homme à la force étonnante, qui, transporté du plan judaïque au plan mythologique, devient Hercule étranglant, dans le bois de Némée, un lion d'une grandeur extraordinaire et, depuis lors, continuant ses exploits toujours revêtu de la dépouille de cet animal.

D'ailleurs, dans sa prime jeunesse, alors qu'il gardait les bœufs d'Amphitryon, il avait déjà délivré la Béotie du lion du mont Cithaeron.

Certains rapportent même que la peau de lion dont il resta affublé toute sa vie était ce premier trophée.

Ce cas de gémination d'un fait légendaire est curieux à relater.

Je serai amené, plus loin, à rechercher le type le plus ancien de ces héros présentant entre eux de si frappantes analogies; je crois l'avoir trouvé.

Auparavant, je donnerai une rapide iconographie lor-

(1) T. II, p. 726.

Digitized by Google

raine du chevalier au lion, tantôt rappel de Samson ou de David, comme sur le bas côté gauche (1) du portail nord de la cathédrale de Metz, ancien portail de Notre-Dame-la-Ronde, donnant sur la place Saint-Étienne qui domine la place de Chambre (fig. I), tantôt et plus généralement simple évocation de la bravoure chevaleresque, comme il apparaît sur plusieurs sceaux conservés au Trésor des chartes des ducs de Lorraine, maintenant partie intégrante des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. Ils sont tous du XIVe siècle.

I. — Le plus ancien est de 1315; un seul est sceau ecclésiastique, celui d'une juridiction du diocèse de Verdun : l'officialité de l'archidiacre de la Rivière de Meuse. Jadis le diocèse de Verdun était divisé en trois archidiaconés, ceux de l'Argonne, de la Rivière de Meuse et de la Woëvre.

C'est au bas de lettres de mars 1315 *n. st.* (2) par lesquelles Warry de Woël, chevalier, reconnaît tenir de l'évêque de Verdun sa maison dite La Folie, la maison du Pont à Dompierre-en-Woëvre, celle qu'il a à Woël, et lui devoir quinze jours de garde à Hattonchâtel, c'est au bas de ces lettres, dis-je, que j'ai remarqué un sceau de forme ronde (32 millimètres de diamètre) en cire brunâtre.

Sur le champ, semé de points, se distingue un petit personnage à manteau flottant à capuchon (est-ce David

(1) La partie inférieure des contreforts ou piédroits est ornée d' « un motif de draperie fort bien sculpté, surmonté d'une curieuse décoration : à gauche, dans des compartiments en forme de losange, il y a des figurines variées qui rappellent le plafond en bois peint (XIIIe siècle) qui est au musée de Metz.

« Ces figurines restent inexpliquées. Elles sont merveilleusement exécutées.

« A droite, les bas-reliefs sont rectangulaires et représentent l'histoire de l'invention de la Sainte Croix et des scènes de la vie de David, le martyre de saint Étienne, sainte Marguerite, etc.; les sculptures paraissent toutes de la deuxième moitié du XIIIe siècle ». (Communication de M. Clément, conservateur du Musée de Metz.)

Comme la décoration des compartiments de droite représente des scènes de la vie de David, la figurine reproduite pl. I paraît bien devoir être l'épisode rapporté par David dans sa conversation avec Saül.

(2) Arch. M.-et-M., B 736, n° 15.

Digitized by Google

FIG. 1
DAVID FORÇANT LA GUEULE D'UN LION
(BAS COTÉ GAUCHE DU PORTAIL NORD
DE LA CATHÉDRALE DE METZ
ANCIEN PORTAIL DE NOTRE-DAME-LA-RONDE)
XIII^e SIÈCLE

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

ou un simple moinillon?) à cheval sur un lion, tête contournée, dont il écarte la mâchoire.

La scène est dirigée vers la droite. En exergue se lit l'inscription : + S. CVRIE . ARCHID . DE . RIPA.

Le contre-sceau, également de forme ronde (22 millimètres) présente peu d'intérêt :

Dans un trilobe, une pièce indéterminée, en forme de cœur de lis, accompagnée de trois feuilles de trèfle. L'inscription qui l'entoure est : + ... CURIE. RIPAR. AD. CAVSAS.

Rien n'indique la raison pour laquelle l'archidiacre alors en exercice, du nom de Thiébaut, fit placer ce motif sur le sceau de sa cour. En 1312, Thiébaut, qui joignait à ses fonctions d'archidiacre celle de doyen de Bar, portait personnellement tout bonnement les armoiries du comté à même le champ de son sceau (1).

Question de mode, sans doute, car, fait digne de remarque, les quatre autres sceaux, également du XIVe siècle, du type dit « du chevalier au lion », que je signale ci-après, appartiennent à d'illustres personnages cette fois, tous apparentés entre eux :

Jean II de Sarrebruck, seigneur de Commercy, époux de Marguerite de Grancey; Geoffroy IV, sire d'Apremont, leur neveu à la mode de Bretagne, dirions-nous de nos jours; Yolande de Flandre, femme de Henri IV, comte de Bar, cousine des précédents, et Eudes VI de Grancey, frère de Marguerite de Sarrebruck, dame de Commercy, époux de Yolande de Bar, dame de Pierrepont et d'Ancerville, cousine issue de germaine du comte Henri IV.

Un crayon généalogique fera saisir plus commodément les liens qui unissaient entre eux ces grands seigneurs et nobles dames.

Si, il y a quelques instants, le nom de Coucy a évoqué, en un éclair, la féodalité française tout entière, les noms que je viens de citer : comtes de Bar, damoiseaux de Commercy, sires d'Apremont et de Grancey ne font-ils point apparaître à nos yeux la haute noblesse lorraine

(1) Arch. M.-et-M., B 547, n° 50.

Digitized by Google

et ce tumultueux XIVe siècle si troublé, tant par les luttes des princes entre eux que par les effroyables calamités de la guerre de cent ans!

II. — Jean II de Sarrebruck était fils de Jean Ier, comte de Sarrebruck, seigneur de Commercy, et de Mahaut d'Apremont. Il avait épousé Marguerite de Grancey, veuve du seigneur de Bosjean.

Son sceau a été reproduit par Dumont dans son *Histoire de la ville et des seigneurs de Commercy* (1), mais de façon peu fidèle.

L'acte où je l'ai relevé est un transport octroyé le 30 novembre 1329 par le comte de Sarrebruck, en récompense de ses services, à Renaud de Sampigny et à la comtesse, sa femme, de tout ce qu'il pouvait avoir à Malaumont (2).

De forme ronde (44 millimètres), il est orné d'une rosace à huit lobes au centre de laquelle se détache le sujet sur un fond finement treillisé. Le lion va vers la gauche; le personnage qui lui désarticule la mâchoire, simplement vêtu, en tunique, porte sur les épaules un manteau flottant armorié : *un lion avec lambel à trois pendants brochant en chef*, une ou deux croisettes se distinguent, tant bien que mal, sur le champ. L'inscription, en exergue, se lit : + S. IOHANNIS DE SARREPONTE MILITIS.

La figure donnée par Dumont est fautive en ce sens que le manteau a été changé en un vague écusson, le lambel n'a pas été dessiné, tandis que le visage du seigneur, fruste en réalité, a été figuré.

III. — Geoffroy IV d'Apremont, fils de Gobert V et de Marie de Bar, sut choisir ou eut tout au moins le bonheur de rencontrer un véritable artiste pour graver la matrice de son sceau (fig. II).

Celui-ci a vraiment grande allure : le chevalier, cette fois armé de toutes pièces, tête nue, visage barbu, énergique, est vêtu d'une cotte de mailles, recouverte d'une sorte de tunique à écailles imbriquées. Son épée est au fourreau. Sur son épaule, retenu par une courroie, est

(1) T. I, p. 117.

(2) Arch. M.-et-M., B 628, n° 8.

Digitized by Google

FIG. 2
LE CHEVALIER AU LION
(SCEAU DE GEOFFROY IV, SIRE D'APREMONT)
XIVe SIÈCLE

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

rejeté l'écu à la blanche croix. Le lion, dont il distend la gueule, s'écrase sous lui d'un mouvement plein de naturel. La composition est à la fois bien stylisée et cependant remplie de réalisme.

C'est un véritable petit chef-d'œuvre de glyptique. Pour terminer cette description, j'ajouterai que la forme est également ronde (60 millimètres); le motif est placé dans une rosace à huit lobes non identiques, et les trois lettres : C. I. D. remplissent des intervalles derrière le guerrier, à côté et au-dessous de l'écu.

L'inscription est toute simple : + S. IOFRIDI DOMINI ASPEROMONTIS.

Le contre-sceau, rond (22 millimètres), représente une sorte de portail architectural où se voit un écu à pièce indéterminée, mais pas à la croix, tenu par un ange debout et supporté, de chaque côté, par un petit ange sortant d'une niche.

Autour, la légende : + S. SECRETI MEI.

Dumont, dans les *Ruines de la Meuse* (1), reproduit ce petit monument avec deux types de contre-sceau. L'un porte, dans une rosace formée d'un triangle et de trois demi-lobes, une hure de sanglier (?) de face, entre les deux initiales I. A.; j'ai rencontré aussi cette variante (2), mais la pièce que Dumont croit être une hure y est surmontée d'une aiglette. L'autre reproduit encore une hure, mais de profil cette fois, dans une rosace composée de deux quadrilobes ogivaux entrelacés.

Pour en revenir au premier contre-sceau que je viens de signaler, la pièce de l'écu paraît être un lion couché, comme replié sur lui-même; serait-ce le lion mort de Samson? mais le léger écrasement subi par les gâteaux de cire de plusieurs épreuves rencontrées ne permet pas de distinguer nettement la pièce qui orne le champ du blason. D'ailleurs, cela présente peu ou point de rapport avec le sujet traité ici.

La meilleure épreuve du sceau à ce type est appendue

(1) T. III, p. 33.

(2) Arch. M.-et-M., B 507, n° 20, B 512, n° 2, etc.

Digitized by Google

à une ratification (1), du dimanche devant Pâques fleuries (21 mars) 1333 *n. st.*, de la vente consentie par le seigneur d'Apremont à Édouard, comte de Bar, de tout ce qu'il possédait à Dugny, Ancemont, Les Monthairons, Senoncourt, Landrecourt, Souhesmes et autres localités voisines.

M. de Souhesmes a relaté ce document et signalé ce sceau curieux dans sa *Notice sur Souhesmes* (2).

IV. — C'est sur le signet d'une comtesse de Bar, de l'énergique et impitoyable veuve du comte Henri IV, dont le caractère suffirait à expliquer les déformations parfois subies par son prénom : Violante, c'est, dis-je, sur le signet de Yolande de Flandre, comtesse de Bar, que j'ai rencontré encore une figuration de la scène légendaire déjà décrite.

Ce cachet est rond (21 millimètres), mais c'est dans un ovale couché que se voit un petit homme, à manteau flottant, à cheval, vers la droite, sur le dos d'un lion dont il paraît forcer la mâchoire.

L'ovale est entouré d'une rosace à huit lobes dont chaque compartiment est chargé successivement de lions rampant ou passant, d'éléphant avec tour et des deux barbeaux de Bar.

Ce signet est plaqué sur un mandement (3) donné à Clermont, le 2 février 1346 *n. st.*, par lequel la comtesse prescrit au prévôt de Longwy de délivrer 349 écus d'or à Thiébaut de Bar, son cousin.

Ici, non plus, rien ne nous fait connaître la raison du choix de cette scène, à moins que ce ne soit le symbole de la vigueur dont se plaisait à user la farouche comtesse, qui n'hésita pas plus à ordonner l'emprisonnement de son propre fils qu'à faire noyer, à Clermont, des chanoines qui venaient lui présenter une requête! Restée veuve en 1344, à dix-huit ans, avec deux enfants, elle se remaria, en 1353, avec Philippe de Navarre, comte de Longueville.

---

(1) Arch. M.-et-M., B 942, n° 45, 2e pièce.
(2) *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1884, p. 44 à 103.
(3) Arch. M.-et-M., B 542, n° 41.

Digitized by Google

V. — Le dernier sceau à ce type rencontré en Lorraine est celui d'Eudes VI de Grancey, seigneur de Louvois et de Pierrepont, chambellan du Roi, époux de Yolande de Bar, dame d'Ancerville, cousine issue de germaine du comte Henri IV et petite-fille, elle-même, de dames de la maison de Flandre. Elle avait apporté à son époux partie de la seigneurie de Pierrepont, alors apanage de cadets de la maison de Bar.

Eudes VI était fils d'un illustre seigneur des confins de la Champagne et de la Franche-Comté : Eudes V, dit le Grand, seigneur de Grancey et de Creil, qualifié de vicaire général de l'Empire, et de Mahaut de Noyers. Eudes V, veuf, avait épousé en secondes noces Béatrix de Bourbon, comtesse de Luxembourg, reine de Bohême, veuve elle-même de Jean l'Aveugle, glorieusement tombé à Crécy en tête de la chevalerie française.

Eudes VI, fils et non époux de Mahaut de Noyers, comme certains auteurs (1), tout récemment même, l'indiquaient par erreur, mourut en 1397, et sa femme Yolande de Bar vivait encore en 1402 (2).

Le sceau du sire de Grancey se trouve au bas d'un acte (3) du 12 février 1363 *n. st.* où ce seigneur reconnaît avec sa femme, Yolande de Bar, tenir la châtellenie de Pierrepont du duc de Bar. Le sceau est de forme ronde (28 millimètres), de cire brunâtre. Sur le champ fretté, un homme sauvage, tout velu, sans vêtement, mais heaume en tête, cimé d'un double vol, se tient à cheval sur un lion dont il écarte les mâchoires. Un écu *au lion* dès Grancey lui pend au col. La scène est entourée d'une guirlande de feuillage.

Il serait intéressant de s'étendre sur le compte de ce personnage dont la biographie devrait tenter un historien lorrain. La table de l'inventaire sommaire des Archives départementales de la Meurthe le qualifie de

(1) Grosdidier de Matons, *Le comté de Bar*, des origines au traité de Bruges, p. 466.

(2) Servais, *Annales historiques du Barrois*, t. I, p. 18-19-124-130-136-237; t. II, p. 271-411, donne toutes précisions à cet égard.

(3) Arch. M.-et-M., B 628, nº 19, 1er sceau.

Digitized by Google

capitaine de routiers, et cela à cause d'une lettre, conservée aux mêmes archives (1), du 7 février 1363 *n. st.*, par laquelle il promet à Robert, duc de Bar, au nom des routes et compagnies de Bretons, Gascons, Anglais et autres qu'il avait amenées, de ne méfaire contre le duc ni son pays, mais au contraire de le servir de tout son pouvoir.

C'est d'ailleurs à la suite d'un accord conclu le 23 janvier avec Robert, duc de Bar, qu'il avait pris cet engagement et qu'il souscrivit, cinq jours plus tard, la reprise de la châtellenie de Pierrepont.

L'histoire a conservé trace des exactions, atrocités et pillages qui marquèrent le passage des routiers et de leur fameux capitaine, Arnaud de Cervolle, dit l'Archiprêtre.

Quittant le XIVe siècle, écartant les souvenirs terribles et odieux des écorcheurs des Grandes Compagnies, laissant ces petites merveilles de gravure que sont les sceaux rapidement décrits, je citerai, en Lorraine, un exemple héraldique du cas d'une allusion à un nom.

Tel est le blason d'Henri Samson, major de la bourgeoisie de Verdun, et de Gérard Samson, conseiller du Roi et échevin de Verdun.

L'*Armorial général* (2) de d'Hozier, conservé à la Bibliothèque nationale, décrit ces armoiries comme suit : *D'azur à un Samson d'argent terrassant un lion d'or, armé et lampassé de gueules, sur une terrasse de sinople, et, à dextre, une colonne d'argent mouvant du flanc dextre.*

Il semble qu'ici l'héraldiste, en composant ces armoiries, y ait introduit en sus une des colonnes du temple de Dagon, autre rappel du courage héroïque et de la fin glorieuse du juge d'Israël.

Enfin il se rencontre assez fréquemment, en Lorraine proprement dite aussi bien que dans la région mosellane, des taques de foyer avec scènes analogues. A titre d'exemples, j'en mentionnerai deux ou trois.

---

(1) Arch. M.-et-M., B 522, n° 112. Cette pièce est du 7 février et non du 1er comme SERVAIS l'imprime d'après l'inventaire de DUFOURNY.

(2) LORRAINE, *Blasons coloriés*, p. 16 et 46.

Digitized by Google

Sur l'une, maintenant conservée à Sierck (1), se voit simplement Samson maîtrisant le lion et lui écartelant la mâchoire.

Sur une seconde sont réunis les deux épisodes où se synthétise la force du juge d'Israël : d'une part, Samson déchirant la gueule du lion; d'autre part, le même assommant les Philistins à coups de mâchoire d'âne.

Sur une autre encore, décrite dans le même ouvrage (2) que la précédente, les armoiries de Charles-Quint, placées en cœur de l'aigle d'Empire, sont flanquées des deux colonnes d'Hercule, *corps* de la devise dont se lit l'*âme* : PLUS OULTRE. En dessous se voit Samson forçant le lion. Ici se trouvent réunis, implicitement, les souvenirs bibliques et les légendes mythologiques.

Les analogies (3) observées entre le héros de la Bible et le héros de la mythologie, les remarques d'Émile Mâle, telle entre autres celle de la persistance, dans le répertoire des images transmises à l'Occident par les plus vieilles miniatures, de deux tendances opposées, l'une, fine, délicate, spiritualisée : la tradition hellénistique, la seconde, d'accent âpre et farouche : le vieil esprit juif, ces analogies, ces remarques m'ont amené à me demander s'il ne convenait pas de chercher à Samson et à Hercule, je n'irai pas jusqu'à dire un lointain ancêtre commun, mais tout au moins un prototype qui comprendrait dans sa descendance, ce mot pris au sens synthétique, tous les chefs sur lesquels les peuples divers qui puisèrent leurs

---

(1) Collection de M. J. Florange.

(2) SIBENALER, *Quelques pages d'histoire de la province de Luxembourg. Taques et plaques de foyer*, p. 162 et 165.

Un autre ouvrage important consacré aux taques est celui de H. CARPENTIER, *Plaques de cheminée*, Tome I. Les plaques nos 39 et 41 représentent Samson et le lion; les nos 41 et 42, les deux épisodes précités.

(3) A propos des exagérations auxquelles ont donné lieu les rapprochements faits entre Samson, Melkart et Héraclès, il est bon de consulter le paragraphe III du chapitre consacré à Samson par F. VIGOUROUX, au tome II de son ouvrage : *La Bible et les découvertes modernes*.

Digitized by Google

traditions premières dans le même fonds accumulèrent toutes sortes d'exploits identiques (1).

De plus, l'incontestable origine orientale de l'art — abstraction faite de l'îlot magdalénien — le fait que les mythologues s'accordent à discerner de nombreux Hercules, tel l'Hercule phénicien, Melkarth, en grec Monoïkos, éponyme du comptoir devenu Monaco, dont un monument s'élevait à l'emplacement même du Trophée d'Auguste, ruine majestueuse dominant encore la côte ligure, tous distincts du fils d'Alcmène, tous dans le monde méditerranéen, l'univers connu des anciens, symbole de grandeur, d'énergie et de vaillance, ces constatations, en un mot, renforcent singulièrement la thèse que j'essaie d'établir.

Puis, si à l'origine de l'histoire écrite de l'humanité, si, parmi les vestiges d'antiques civilisations disparues, se rencontrait un héros présentant les mêmes attributs que les demi-dieux des légendes gréco-syriennes et le juge d'Israel, ne me serait-il pas permis de conclure à la justesse de ces déductions?

Or, précisément sur les cylindres de terre cuite, les plus archaïques, trouvés au cours des fouilles de Chaldée, paraissent des luttes d'animaux, soit entre eux, soit contre des héros, tel Gilgamesh et son fidèle compagnon, Eukidou.

La lutte de Gilgamesh contre un lion et celle d'Eukidou contre un taureau sont fréquemment figurées dès les règnes de Narâm-Sin et de Sharkalisharri (2845 et 2650 ans avant notre ère). Les millénaires s'écoulent et, à la fin du VIII^e siècle avant Jésus-Christ, Sargon, faisant construire son palais, Dour-Sarroukin, à 15 kilomètres de Ninive, au lieu dit maintenant Khorsabad, fait représenter sur une des portes principales des figures colossales de Gilgamesh étouffant un lion; c'est le génie bienfaisant, gardien des portes. Ces sculptures gigantesques sont parvenues, presque intactes, jusqu'à nous.

En conséquence, est-il trop hasardé de considérer Gil-

(1) Krischina chez les Hindous, Lemmikaïnen chez les Finnois, Ogham chez les Gaulois, Sancus chez les Latins, et j'en passe!

Digitized by Google

gamesh, roi de la première dynastie d'Ourouk, le Persée chaldéen, comme il fut qualifié parfois, chez lequel se retrouvent la plupart des traits dont la Bible pare Nemrod auquel des assyriologues ont été aussi tentés de l'identifier, est-il trop hasardé, dis-je, de considérer ce type de la grandeur sumérienne, héros d'une magnifique épopée commémorée par de nombreux princes, s'honorant de se considérer ses successeurs, comme le lointain ancêtre de ces bienfaiteurs de l'humanité, devenus, avec le recul du temps, des demi-dieux ou des personnages de légende, en particulier de ceux auxquels la tradition prête les mêmes exploits? Une ressemblance (1), digne de remarque, entre Hercule et Gilgamesh, c'est que ce dernier, après la mort d'Eukidou, son compagnon, s'il ne descend point lui-même au séjour des ombres comme le héros héraklèen, obtient des dieux que son ami lui apparaisse et lui décrive le genre d'existence menée par les habitants des enfers. Le récit en est si pénible pour les vivants que le bon roi d'Ourouk ne peut retenir ses larmes!

Mais il est temps que je revienne au chevalier au lion. Le chevalier au lion! Il paraît peut-être singulier que j'aie choisi ce titre et ce thème.

Je ne vous ai point menés, avec Chrétien de Troyes, au seuil de la forêt de Brocéliande, ni au bord de la fontaine périlleuse; je ne vous ai point conté ni paraphrasé les aventures de messire Ivain (2) et de la belle Laudine, la veuve d'Esclados le Roux.

---

(1) Analogie également entre les prouesses viriles attribuées tant à Gilgamesh qu'à Hercule.

(2) La légende du lion reconnaissant qui suit le chevalier Ivain comme un chien fidèle a servi d'introduction à une étude de M. GAIDOZ parue dans *Mélusine*, revue de mythologie, littérature populaire, traditions et usages (1891, col. 217 à 224, 242 à 244; 1892, col. 73 à 75), étude intitulée aussi *Le chevalier au lion*.

L'auteur considère successivement : le lion familier, le lion gardien et le lion combattant; il donne une assez abondante bibliographie et relate des communications de MM. Courajod, Rolland et autres érudits sur le même sujet, différent, par conséquent, de celui de cette dissertation, sujet dont il établit également les origines orientales.

Cet article m'a été obligeamment indiqué par mon collègue et ami, M. Charles Sadoul, directeur du *Pays lorrain*.

A propos du lion combattant, un curieux relief nous a été

Digitized by Google

J'ai essayé de vous entretenir d'un point assez curieux de l'histoire de l'art, touchant aussi la sigillographie, et j'ai tenté d'établir l'enchaînement qui relie les inspirations des artistes, les traditions historiques et les légendes elles-mêmes à travers l'espace et le temps.

Tour à tour j'ai rappelé la symbolique du Moyen Age, les mythes des poètes de l'antiquité classique, les récits bibliques et les chronologies fabuleuses de la Chaldée.

J'y ai suivi, au cours des âges, la glorification de la force bienfaisante.

La force bienfaisante, c'est la caractéristique de Gilgamesh, le souverain légendaire du pays de Sumer!

La force bienfaisante, c'est la caractéristique d'Hercule parcourant, par ordre du puissant Eurysthée, la terre immense et les mers profondes, accomplissant les plus grands travaux et supportant les plus pénibles fatigues (1)

La force bienfaisante, c'est la caractéristique de David, gardien vigilant du troupeau de son père, de même que l'habileté lui permettant de vaincre le géant Goliath!

La force bienfaisante, c'est la caractéristique de Samson dispersant et massacrant les Philistins, ennemis de son peuple et de son Dieu!

La force bienfaisante, c'est la caractéristique du chevalier au lion, mettant la vigueur et le courage dont il est animé à maîtriser un animal réputé indomptable, emblème de toutes les difficultés qu'il veut et doit vaincre!

Le chevalier au lion, c'est la bravoure chevaleresque, l'épée mise au service des nobles causes. Le chevalier au lion, c'est la figure même de notre patrie, de la France, champion de l'idéal, soldat de Dieu parce que soldat du droit, de la justice et de la liberté!

---

signalé par M. Maujean. Bien connu des érudits messins, il se trouve dans la cour intérieure de la maison portant le n° 33, en Fournirue : c'est le combat d'une troupe de guerriers contre deux lions dont un dévore la tête d'un homme étendu à terre. A gauche un mur crénelé figure l'enceinte d'une ville, à droite quelques arbres sur des rochers représentent la forêt d'où sortent les animaux furieux.

(1) ORPHÉE, *Hymnes homériques*, XII.

Digitized by Google

CRAYON GÉNÉALOGIQUE

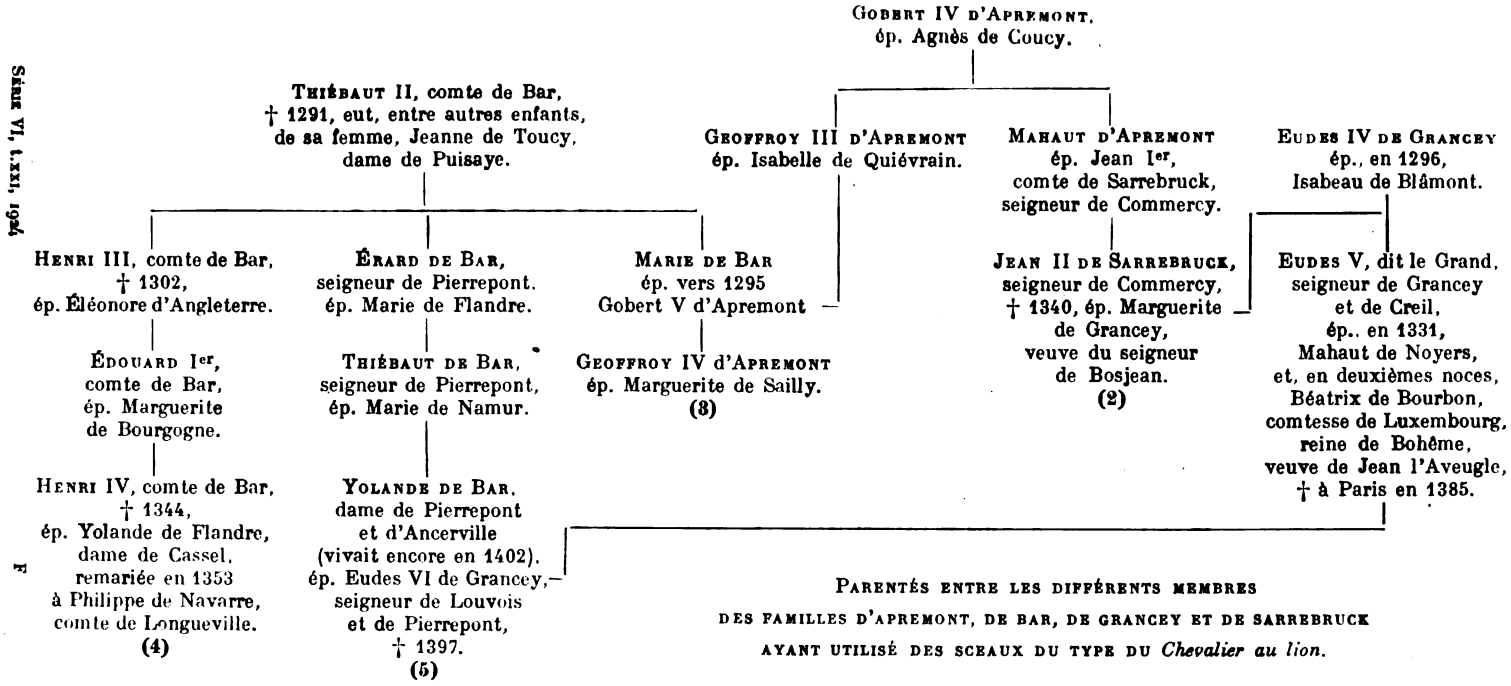

PARENTÉS ENTRE LES DIFFÉRENTS MEMBRES
DES FAMILLES D'APREMONT, DE BAR, DE GRANCEY ET DE SARREBRUCK
AYANT UTILISÉ DES SCEAUX DU TYPE DU *Chevalier au lion*.

Digitized by Google

AUGUSTIN ÉTIENNE

PRÊTRE

(1855-1921)

Par M. Georges RENARD

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS DE RÉCEPTION

Augustin Étienne, né à Arnaville, le 3 avril 1855, de Nicolas-François Étienne et Marie-Anne Naut. En sortant de l'école communale, a étudié sous la direction de M. le curé Laumont. Élève au petit séminaire de Pont-à-Mousson de 1871 à 1874, au grand séminaire de Nancy de 1874 à 1879. Ordonné prêtre en 1879. Première messe à Arnaville, prêchée par M. l'abbé Mathieu. Vicaire à Saint-Laurent de Pont-à-Mousson de 1879 à 1881. En 1881-1882, étudiant ecclésiastique à l'École Saint-Sigisbert. Atteint dès 1876 de rhumatismes, passe l'hiver 1882-1883 à Pechmoutier près de Villeneuve-sur-Lot, chez le commandant Lafont. En mai 1883, précepteur à Boucq chez M.d'Hamonville. En août de la même année, saison aux eaux de Baden (Suisse). En octobre de la même année, professeur de quatrième à l'École Saint-Léopold. En août 1884, saison aux eaux de Mondorf. En octobre suivant, professeur à l'École Saint-Sigisbert, où il est chargé successivement de l'enseignement de l'histoire et de la géographie aux candidats de l'École navale (1884-1886), puis du cours de géographie aux candidats à l'École spéciale militaire (1886-1892), et simultanément des classes d'histoire et de géographie en seconde et en rhétorique (1884-1892). Depuis 1885, saison annuelle aux eaux de Baden (Suisse). En août 1892, saison aux eaux de Bourbonne. Le 1er décembre 1892, entrée à l'hôpital de Nancy. Du 3 juillet au 8 septembre 1893, séjour

Digitized by Google

à Aix-les-Bains. Du 8 au 27 septembre, séjour à l'École Saint-Sigisbert. Du 27 septembre 1893 au 18 avril 1895, séjour au Bas-Château (Essey-lès-Nancy), interrompu par une saison à Dax du 2 au 30 août 1894. Du 16 avril au 25 juin 1895, saison à Jouy-aux-Arches. Séjour à Théoule (Var), chez les Pères Camilliens, du 26 juin au 2 juillet; à La Napoule (Var) du 2 au 26 juillet; à Lyon, établissement Auzolle, du 27 juillet au 21 août; arrive au couvent Saint-Camille, dans la banlieue lyonnaise (route de Francheville), le 21 août. Du 3 au 31 août 1896, saison à Aix-les-Bains et retour à Saint-Camille, qu'il quitte le 3 août 1901 pour l'hospice de Rosières-aux-Salines. Entré à l'hospice Saint-Julien de Nancy le 1er octobre 1903. Évacué à Lyon, hospice Debrousse, le 4 juillet 1916; transféré à l'hospice Sainte-Foy-lès-Lyon le 18 avril 1917. Rentré à l'hospice Saint-Julien de Nancy le 30 mai 1919. Décédé à cet établissement le 10 février 1921 vers minuit.

MESSIEURS,

Celui que j'ai choisi pour introducteur dans votre Compagnie fut un historien érudit, un professeur enthousiaste, un prêtre à la foi robuste, un fils de Lorraine qui aima sa petite patrie avec passion, et la France « par-dessus tout (1) ».

Il fut aussi un héros de la douleur.

Le 18 novembre 1892, à trente-sept ans, il tombait en plein travail, vaincu par un rhumatisme qui le tenait depuis douze ans, et qui l'emporta, le 10 février 1921, après quarante années de souffrance et vingt-huit d'ankylose absolue des deux jambes.

Bientôt la paralysie gagnait les membres supérieurs : les coudes se fixèrent, comme les genoux, à angle droit; les mains et les doigts se crispèrent; les épaules se raidirent. En même temps, les chairs s'entamaient; ce grand corps, alourdi par l'immobilité, s'écrasait sur des plaies souvent à vif. Il avait la tête en feu. Il souffrait tout le

---

(1) Plusieurs cahiers des mémoires *Autour du berceau* portent la suscription suivante :

J'aime mon village plus que ton village;
J'aime ma province plus que ta province;
J'aime la France plus que tout.

Digitized by Google

jour, cloué dans son fauteuil; il souffrait davantage la nuit, étendu sur le dos, tandis que ses jambes arquées soulevaient la couverture sur ses genoux endoloris. Il endurait la torture aux heures du lever et du coucher.

En ce pauvre corps perclus habitaient une intelligence lumineuse qui avivait la flamme de son regard; une émotivité vibrante qui aggravait le poids de son infortune; une ardente volonté de vivre qui refusait de se rendre à la fatalité.

Le chrétien se résignait aux décrets d'En haut; mais l'homme se cabrait devant sa tragique destinée; alors le prêtre se reprochait la révolte de tout son être.

L'acceptation lui semblait une lâcheté, et la résistance une impiété. Son âme fut le théâtre d'effroyables combats.

Ces transes, ces déchirements, le mystère de son existence brisée, de son cœur démonté, il essayait de le déchiffrer la plume à la main. Alors jaillissaient des pages brûlantes, à la manière du *Mystère de Jésus*.

Mais ce journal intime s'arrête en 1901, au premier tiers de la voie douloureuse. Ce n'est pas que ses mains nouées et tordues lui refusent absolument tout service : il continue, longtemps encore, à entretenir une correspondance active. Mais le désarroi de son âme l'humilie à tel point qu'il n'ose plus le confier même à son carnet.

Ses visiteurs — ils furent très nombreux — ne devinaient pas son accablement. D'une voix brève comme un commandement militaire, il répondait au coup frappé à sa porte. Et puis, c'était une joyeuse parole de bienvenue : « J'avais reconnu votre pas... Je pensais justement à vous. » Nul ne descendit jamais au fond de l'abîme d'épouvante où il s'enfonçait, tout seul, sans autre espoir que le coup de grâce qui le délivrerait. Pauvre épi fauché en vert, il attendit vingt-huit ans que la sinistre moissonneuse se baissât pour le ramasser !

Il donnait le change à ceux qui l'approchaient. Il chercha à se le donner à lui-même.

C'est au Bas-Château, le 26 décembre 1894, qu'il entreprit d'écrire ses mémoires.

Autour du berceau : c'est le titre qu'il a donné aux

Digitized by Google

quatre cents feuillets où il célèbre le Rudemont et la vallée du Rupt de Mad, les altières forteresses de Prény et de Mousson, les riches coteaux vignobles de Thiaucourt, l'histoire et les légendes de son village et de tous ceux qui ceignent l'horizon du clocher d'Arnaville.

Sur un fond de tableau sans cesse renouvelé, il campe ses personnages. Voici les gamins de l'école, l'instituteur Grégoire, le curé Laumont et ses confrères, dont plusieurs le surpassaient en éloquence, mais qu'il surpassait tous en bonté; voici les autorités du canton, le notaire, le juge de paix, le percepteur; voici des hôtes illustres comme le recteur Maggiolo en tournée d'inspection; voici le commissaire Schnoeblé, procédant, en gare de Pagny, à l'arrestation d'un charretier crotté, qui n'est autre que le général de Galliffet, attendu en gare de Novéant par un député protestataire du Reichstag.

Et voici encore des scènes de genre parfumées des pures senteurs du terroir, farces d'écoliers, querelles de villageois, le tirage au sort, la vendange, les moissons...

Et puis, tout à coup, à un tournant de page, à propos d'un rien, le récit d'une bataille, le croquis d'une place forte, un document historique, ou bien un hymne à la France, ou bien un cri de détresse, une date maudite dont les chiffres l'obsèdent comme la date de la sentence hante le condamné dans sa cellule : 18 novembre 1892!

Comme le journal intime, *Autour du berceau* reste inachevé. Je n'y ai pas retrouvé tous les joyaux qu'il m'avait montrés et qu'il se proposait certainement d'enchâsser dans la trame du récit : par exemple, son premier sermon à Arnaville, qui causa tant d'émotion à sa mère et provoqua un peu de jalousie chez le brave curé Laumont; ou bien l'imposante apparition de Mgr Turinaz — Arnaville est tout près de Mars-la-Tour — dont le port majestueux met subitement en déroute les fortes têtes qui avaient parlé de lui faire entendre raison.

Les vingt cahiers qui ont été rédigés forment un beau livre d'images, illustrant de fortes leçons d'*endurance dans l'épreuve*, de *piété filiale*, d'*attachement à la terre natale*, de *patriotisme français*.

Je laisse à un écrivain plus expérimenté le soin de

Digitized by Google

composer la biographie de mon héros. Simple juriste, je n'ai d'autre prétention que d'interrompre la prescription de l'oubli. Du même coup, je m'acquitterai d'une dette de reconnaissance envers vous, et la couronne que votre bienveillance m'a décernée doublera de prix à mes yeux en passant par les mains de celui qui ne la brigua jamais, mais qui était plus digne que moi de la porter.

I

La première tentation de l'homme accablé par l'infortune est de se replier sur son malheur : il y a même une volupté orgueilleuse de la souffrance. Chercher l'occupation qui distrait, le divertissement qui ramène la sérénité dans l'âme et le sourire aux lèvres, c'est le premier effort, et c'est sans doute le plus coûteux.

Sans famille, sans fortune, l'abbé Étienne tenta de se raccrocher à ses souvenirs :

« Le 18 novembre 1892, terrassé par un mal implacable, je me mettais au lit. Depuis ce jour, je ne me suis pas tenu une seule fois debout...

« Il m'est impossible de dire ce que j'ai souffert physiquement et moralement pendant ces deux longues années... Je ne m'étonne pas que mes cheveux aient blanchi et que j'aie vieilli de dix ans...

« J'étais actif, ardent au travail, l'esprit tourné vers l'avenir que j'ensoleillais peut-être de trop généreuses illusions, quand je me suis vu condamné, à trente-sept ans, à une impuissance absolue. Je n'ai plus pour horizon qu'une sorte de grand mur sombre, derrière lequel se cache je ne sais quoi qui m'épouvante...

« Je m'ennuie à mourir. Que faire pour dissiper un peu ces vols de papillons noirs qui passent sans cesse devant mes yeux? Tout travail sérieux m'est complètement interdit. Physiquement, il y a des jours où j'ai grand'peine à tenir une plume. Mes facultés intellectuelles ressemblent aujourd'hui aux facultés d'un homme comme les jouets d'enfants ressemblent aux solides

Digitized by Google

instruments de travail dont ils rappellent seulement le nom et les formes...

« L'idée m'est venue de revivre mes souvenirs d'enfance. De la sorte, je serai sans cesse en rapport avec ceux que j'ai aimés et dont plusieurs ont déjà quitté ce monde. *J'écarterai de parti pris les souvenirs trop tristes....* (1). »

L'abbé Étienne va donc fouiller sa mémoire pour découvrir de la gaieté; il ressuscitera les scènes joyeuses de son enfance; il les remettra d'aplomb; il leur rendra des couleurs; il chassera la tristesse en plaisantant, comme les enfants chassent la peur en chantant : c'est la *consigne* qu'il se donne à lui-même. Et les histoires les plus bouffonnes faisant le plus violent contraste avec ses dispositions intérieures, il n'hésite pas à y recourir comme à un remède héroïque.

Il débite le boniment de cet inoubliable charlatan — célèbre jusqu'à Nancy — qui vendait de l'eau *philocome* et montrait le cheveu de Mathusalem. Il divulgue les vertus médicinales qu'on prête, dans son village, au vin de Jezainville; Napoléon en aurait fait, dit-on, l'expérience, sur le conseil de Duroc, la veille au soir de Wagram. En passant à Pont-à-Mousson, il narre, avec force détails burlesques, les facéties des étudiants de la vieille Université, sans omettre les débats plus graves, mais non moins comiques, de leurs maîtres, jésuites et juristes, sur la dénomination latine de la brave petite cité : faut-il dire *Mussipontum* ou *Pontimussum*, « mussipontain » ou « pont-à-moussonnais » comme écrit M. Francisque Sarcey (2)? Ou bien, de retour à Arnaville, il surprend les entretiens des commères à la sortie de l'église. M. le curé a prêché sur les persécutions :

— Mon Dieu, Madame Mary, qu'il y a donc des gens mauvais au monde !

« — Comment cela, mère Robert?

« — Eh! bien, mais ce Néron-là...

« — C'est vrai...

---

(1) Cahier I, p. 1 et 2.
(2) Cahier 17, p. 2 et 3.

Digitized by Google

« — Faire mourir sa mère, sa femme, son frère... faire brûler tous ces pauvres malheureux... Oh ! le brigand ! mais il mériterait la mort sur l'échafaud... Il est donc moult riche, que les gendarmes ne l'arrêtent pas !

« — Comment voulez-vous qu'on l'arrête, mère Robert, puisqu'il est mort il y a longtemps ?

« — Il est mort ! mais alors, pourquoi M. le curé ne le laisse-t-il pas tranquille (1) ? »

L'abbé Étienne évoquait le passé comme on rétablit l'écriture d'un palimpseste, en détruisant le badigeon dont une main ignorante l'a recouvert. Hélas ! le palimpseste se déchiffrait, mais le badigeon tenait obstinément. La douleur le tenaillait, même en riant ; et souvent son rire s'achevait dans un sanglot : « L'homme de cœur qui lirait ces pages ne s'étonnerait pas d'apprendre que toutes, même les plus gaies, ont été mouillées de mes larmes. Je suis un vaincu de la vie, et l'on pardonne les larmes aux vaincus (2). »

II

C'est alors qu'il se tournait vers sa mère ; n'était-il pas tombé dans un plus grand dénuement qu'au temps où elle le pressait sur son sein ?

Augustin avait été un enfant chétif, craintif, mais espiègle, et — il faut bien l'avouer — difficile, comme sont bien souvent les malingres. Mme Étienne avait eu l'instinct de ne pas brusquer cette nature très riche, mais indisciplinée. Elle patientait, elle pardonnait, elle dut bien pardonner septante fois sept fois. Son prestige grandissait des inlassables pardons qui suivaient ses remontrances ; et quand elle avait pardonné, tout était oublié, même et surtout par son petit mutin... qui recommençait. Peu à peu, cette mère, incapable d'un mouvement d'humeur, s'auréolait aux yeux du fils d'un nimbe dont l'éclat

(1) Cahier 7, p. 6.

(2) Cahier 6, p. 17.

Digitized by Google

grandit encore dans le recul du tombeau. Du fond de sa misère, le paralytique se souvenait de sa mère :

« Enfant, j'étais d'une sensibilité maladive; je m'attachais avec passion à ceux dont je me sentais aimé. J'avais pour ma mère une indicible tendresse. C'étaient de véritables angoisses quand, au retour de l'asile, je ne la trouvais pas à la maison. J'éclatais en sanglots, et, quoi que l'on pût me dire, je ne me calmais que quand je serrais maman dans mes bras, lui faisant promettre de ne jamais plus me quitter. J'étais si heureux quand, blotti sur ses genoux, je la couvrais, je devrais dire « je la mangeais » de baisers (1)! »

Mme Étienne mourut le 4 novembre 1880. Augustin avait vingt-cinq ans; il venait de recevoir la prêtrise. Mais la pensée de la morte lui reste toujours présente. Son image ne le quittera pas au cours de ses pérégrinations d'hôpital en hôpital :

« Pendant que j'écris ces lignes, j'ai là sous les yeux la photographie de celle que j'ai tant aimée. En pensant à mes nombreuses désobéissances, à ses pardons faciles, à notre commune tendresse, je sens les larmes me remplir les yeux. J'éprouve une indicible jouissance à revivre ce passé déjà lointain. En revoyant ces mille incidents de mon enfance, je retrouve constamment, à chaque pas, le souvenir et la douce figure de celle qui était toute ma vie : voilà pourquoi des détails qui paraîtraient puérils à d'autres me sont si chers à moi. Aujourd'hui que ma bien-aimée mère repose dans un coin du cimetière d'Arnaville, à l'ombre de la vieille chapelle, et que je suis seul sur une terre étrangère, malade au milieu d'inconnus, pour me défendre contre les dangers d'une inconcevable tristesse, je fais encore comme autrefois quand j'avais quelque chagrin : je me réfugie dans les bras de maman (2). »

---

(1) Cahier 2, p. 13 et 14.

(2) Cahier 6, p. 17.

Digitized by Google

III

L'abbé Étienne avait souhaité que son cercueil reposât auprès du cercueil de sa mère. Ce vœu ne fut pas exaucé; la fatalité dont sa vie fut le jouet le poursuivait dans la mort. Son désir suprême était inconnu des amis qui veillèrent à ses funérailles. Les quelques papiers qu'on trouva dans son tiroir furent employés à acheter une concession au cimetière du Sud et à faire graver sur le marbre l'inscription qui forme le titre de ce discours : « Augustin Étienne, prêtre, 1855-1921. » Un jour viendra, je veux le croire, où le pauvre corps sera rendu au cimetière que, de sa chambre d'hôpital, il évoquait comme sa terre promise.

A l'intensité, à la répétition de ce désir, à son appréhension d'être enfoui dans une terre anonyme, on peut mesurer l'énergie de son attachement à ses origines campagnardes.

De Pont-à-Mousson et de Nancy, il avait reçu l'instruction et l'éducation littéraire; de ses voyages une psychologie affinée; de ses vastes relations une pointe de fierté; de ses exils le détachement de tout. Mais, dans les vicissitudes de sa triste carrière, comme son ancien maître et ami l'abbé Mathieu dans son ascension aux honneurs, il restait avant tout le paysan lorrain.

Le cimetière d'Arnaville est dominé par un petit oratoire autour duquel circulent bien des légendes; la clochette de cette chapelle résonnait aux oreilles de l'infirme, comme le bruissement des flots dans les profondeurs des conques marines :

« O chère petite cloche de la chapelle de mon village! je n'ai qu'à me pencher sur mes souvenirs pour entendre très distinctement ta douce voix... Tu as sonné, un lundi de Pâques, pour la bénédiction des enfants, parmi lesquels je me trouvais, porté sur les bras de ma mère... Tu as sonné aux grands jours de la Vierge, quand j'étais si heureux de courir vers le vieux sanctuaire pour m'y parer de rouge... Tu as sonné quand j'ai conduit

Digitized by Google

là-bas, en pleurant, mon père d'abord, ma mère ensuite, qui reposent depuis vingt ans à l'ombre de ton clocher. Si tu pouvais m'entendre, ô chère petite cloche! je te dirais qu'un flot amer d'indicible tristesse envahit tout mon être à la pensée que tu ne sonneràis pas sur ma dépouille mortelle, et que c'est une inconnue qui jettera son glas indifférent sur mon cercueil solitaire. Si tu pouvais m'entendre, je te dirais que je souffre, que je suis infiniment malheureux... La première fois que tu m'as vu, j'étais un innocent enfant blond, dans les bras de ma mère... Aujourd'hui, vieilli avant l'âge, je suis seul, misérable, infirme, bien loin de mon pays... (1) Je puis pleurer longtemps sans qu'une main s'offre pour essuyer mes larmes, et je n'ai même pas la consolation de songer que mon pauvre corps qui a tant souffert reposera dans un peu de terre de Lorraine, sous l'abri de la vieille chapelle de mon village! O Notre-Dame du Mont-Carmel! vous le savez bien : ma mère m'apprenait à vous prier avec confiance; le bon curé de mes jeunes ans me formait à servir avec grâce au pied de votre autel... Ma mère et mon curé reposent tout près de vous... Faites, je vous en conjure, que je repose un jour auprès d'eux et de vous que j'ai priée et servie... Faites que je puisse entendre du fond de ma tombe la voix si douce de la chère petite cloche de mon village (2)! »

...*Autour du berceau* où il ouvrit les yeux, autour du cimetière et de sa chapelle, l'abbé Étienne se livrait en imagination à de grandes randonnées dans la vallée du Rupt de Mad. Sur chaque village, il épinglait une description pittoresque, une note historique, un souvenir personnel : Rembercourt, où il avait joué sous le regard de ses grands-parents; Charey, la patrie de l'oncle Remy qui était à Waterloo; Vandelainville, pelotonné entre la grand'route et un mamelon boisé; Waville, le pays aux oies; Onville, un gros bourgeois en coquetterie avec la

(1) Cette page a été écrite en 1900. L'abbé Étienne était alors hospitalisé chez les Pères Camilliens, près de Lyon.

(2) Cahier 9, p. 4 et 5.

Digitized by Google

rivière qui, en le quittant, s'enfuit derrière les saules, comme la bergère de Virgile.

Et comme tous les chemins de sa pensée mènent à Arnaville, le voilà revenu... à son berceau :

« Arnaville est un village paisible, étendu de tout son long entre deux collines couvertes de vignobles. Adossé au Rudemont, il semble couché sur le côté droit, la tête légèrement inclinée vers le Rupt de Mad, les pieds vers la Moselle. Au-dessus de sa tête, comme une médaille bénite enchâssée dans une couronne funéraire, la chapelle, au milieu du cimetière; à ses pieds, comme un tapis de verdure, la prairie, tapis étroit rongé par la Moselle, limité par la route et la voie ferrée (1). »

« Grimpons au Rudemont, et avançons-nous jusqu'à l'extrémité de l'éperon qui fait face à la côte d'Ary, dominant Novéant et Arnaville. Du haut de ce pavillon, le coup d'œil est splendide.

« Sur une étendue de 30 à 40 kilomètres, au milieu de plaines fertiles, entre des coteaux chargés de riches vignobles chantés par le poète Ausone il y a quinze cents ans, la paisible Moselle, long ruban de moire aux courbes gracieuses côtoyant vingt villages, unit Pont-à-Mousson et Metz. Outre ce chemin qui marche, deux belles routes longeant le fleuve et une voie ferrée resserrent encore l'union des deux vieilles cités.

« Combien je voudrais être poète, peintre ou écrivain de talent pour saisir et fixer ce paysage lorrain que j'aime avec passion, ce gai soleil de mon pays, ces riantes collines, ce fleuve tant aimé, ces coquets villages où résonne le cher parler de la patrie!...

« Moselle, ô Moselle chérie! j'ai vu la Méditerranée bleue et ses immenses horizons; j'ai vu les altières montagnes de l'Oberland et leurs neiges éternelles; j'ai contemplé, ravi, les plus beaux paysages suisses; j'ai admiré le lever du soleil au Righi; je me suis assis sur les bords de lacs célèbres et de fleuves majestueux; j'ai parcouru la France que j'aime tant... Eh! bien, je te le jure, rien

(1) Cahier 15 *bis*, p. 2 (deux cahiers portent le n° 15; le chiffre est barré au crayon sur celui que je numérote 15 *bis*).

Digitized by Google

n'a jamais pu effacer le moindre de mes souvenirs de Lorrain, des souvenirs qui sont rivés à tes bords ; et tous les jours, fuyant la terre d'exil et franchissant de longs espaces, ma pensée va errer sur tes flots comme une ombre plaintive, ô doux fleuve de mon pays (1)! »

IV

Enfant, Augustin Étienne rêvait d'être soldat ; prêtre, il voulait consacrer sa vie à élever des soldats. L'histoire de France n'était pour lui qu'une grande leçon de patriotisme. Il l'apprit avec frénésie. Il l'enseigna aux futurs officiers avec un art consommé de la représentation : il parlait aux yeux. Comme il savait raconter une bataille! comme le relief du terrain surgissait sur le tableau! comme les corps de troupe pivotaient sous ses doigts! comme il commandait la manœuvre! comme il claironnait la victoire! En cette merveilleuse faculté d'évocation s'unissaient les dons naturels de son esprit, les fruits d'un labeur acharné, les élans passionnés de son patriotisme; c'est tout cela qui vibrait à la fois dans la chaire d'histoire de Saint-Sigisbert.

L'éveil du sentiment patriotique chez l'abbé Étienne remonte à son premier voyage à Metz. « C'était après la guerre d'Italie. Le bruit s'était répandu dans nos campagnes que les troupes victorieuses arrivaient et que Metz se préparait à leur faire de triomphales ovations. Nous partîmes de grand matin, par une belle nuit claire, étoilée. Pour me permettre de continuer paisiblement mon somme interrompu, on m'avait couché dans un grand panier de cosson... A Novéant, il y a un pont à péage, le fameux pont de fils de fer qui a tant servi aux Prussiens le jour de la bataille de Gravelotte. A l'entrée du village, comme je ne dormais pas, on m'avait bien recommandé de me taire et de rester paisiblement sous le couvercle de mon panier. Si je passais inaperçu, c'était un sou d'économie.

(1) Cahier 15, p. 1 et 2.

Digitized by Google

J'observai scrupuleusement la consigne pendant un temps qui me parut fort long. Soudain, la voiture s'arrêta. Intrigué, je soulevai mon couvercle en criant de toutes mes forces : « Papa, maman vient-elle? » Un formidable éclat de rire me répondit : mon interpellation venait juste au moment où il eût fallu me taire. On dut donner un sou de plus au péager pour ce jeune coq qui chantait si clair, pendant que je rentrais tout honteux dans mon panier (1). »

« Le souvenir de ce que je vis ce jour-là à Metz est resté dans mon esprit à l'état vague, imprécis, quelque chose comme le *Rêve* de Detaille.

« Une foule immense, un grand bruissement, le son des cloches à toute volée dominé par la voix de la grave doyenne, la Mute, l'éclat formidable du canon, le roulement des tambours accompagné des stridentes fanfares, des clameurs enthousiastes quand parurent les soldats d'Italie : tout cela, je me le rappelle bien peu. Mais j'ai la vision très nette d'un officier grave, à la figure sérieuse, qui portait fièrement un drapeau. J'étais à cheval sur les épaules de mon père pour dominer la foule, et je vois encore les fleurs, les couronnes que l'on jetait au drapeau et à l'officier. Cette première idée de la patrie et de la gloire des armes est entrée dans mon âme d'enfant dans ce pauvre Metz, où dix ans plus tard la gloire et les étendards de la France étaient si odieusement traînés dans la boue (2). »

Plus grand, Augustin Étienne jouera à la petite guerre avec ses compagnons de classe. De mémoire d'homme, les après-midi des dimanches et des jeudis avaient toujours été consacrés à des combats en règle entre ceux d'Arnaville et ceux de Novéant. On était enrôlé d'office à huit ans, et l'on servait douze ans : on n'était libéré qu'après le tirage au sort. Les mamans grondaient bien parce qu'on revenait avec des habits déchirés, et les deux curés parce qu'on manquait les vêpres ; mais les papas encourageaient tout bas et les deux gardes champêtres assuraient le respect... de la tradition aux dépens de la propriété.

(1) Cahier 2, p. 18 et 19.
(2) Cahier 3, p. 1.

Digitized by Google

Voici donc comment s'éteignit la tradition :

« Un jour, le 16 août 1870, les gamins des deux villages grimpaient sur le Rudemont, non pour s'y battre, mais pour écouter, l'épouvante dans les yeux, le fracas d'une vraie bataille. Quand le canon se tut aux champs de Rezonville et de Gravelotte; quand, après Sedan et Paris, le silence se fut fait sur toute la terre de France, Novéant, chose invraisemblable et tristement vraie, Novéant était prussien. Chose plus invraisemblable encore, voilà vingt-cinq ans que dure ce mauvais rêve, ce cauchemar. Les enfants qui se battaient contre nous ont coiffé le casque à pointe; au lieu du gai drapeau tricolore d'autrefois, c'est un drapeau abhorré qui doit leur servir de signe de ralliement; et si demain la guerre vengeresse, la guerre nécessaire éclatait, eux et nous devrions échanger, ô horreur! au lieu de pierres, des balles, de vraies balles fratricides. Le Kaiser insolent est venu naguère jusqu'à la Patarte insulter à la terre de France; le Rudemont est coupé en deux par la frontière, et une sentinelle allemande, raide, brutale, crie quand il lui plaît au paisible voyageur qui se dirige vers Novéant : Halte-là! on ne passe plus (1)! »

L'affront de 1870 fut le désespoir de sa jeunesse. Il vécut de l'espoir de la revanche; et lorsque, quarante-trois ans plus tard, il comprit que l'heure avait sonné, alors il pleura de joie, de la joie de souffrir pour la rédemption de sa France bien-aimée, de souffrir comme les petits soldats de France dans leurs tranchées; pour la première fois, il se sentit fier de souffrir, puisque, par ses souffrances, il ressemblait un peu aux sauveurs de la Patrie.

V

L'abbé Étienne s'est peint lui-même en peignant son berceau. Pages plaintives ou folâtres, mais toutes frappées au coin d'une étrange fermeté d'âme : car l'homme fort n'est point celui qui ne tremble jamais, mais celui qui se ressaisit toujours.

(1) Cahier 7, p. 4.

Digitized by Google

La vue de ce prêtre énergique suscitait la vaillance.

Maître, il ne se répandait pas en sermons de morale, mais il payait d'exemple.

Tel avait été l'éducateur, tel demeurait l'infirme.

Immobile dans ce fauteuil de cuir qui fut une horrible croix, jeté sur ce pauvre lit qui fut un chevalet de torture, broyé par la douleur, vaincu par l'infortune, il enseignait le courage, comme ces martyrs de pierre que la statuaire a fixés dans la position de leur supplice.

En écrivant ces pages à sa mémoire, ce n'est pas une gerbe de fleurs que je me figurais déposer sur un tombeau. Il me semblait le suivre, dans son pèlerinage *autour du berceau*, comme on escorte la châsse des saints dans une procession, sous le crépitement vainqueur du *Te Deum*.

Digitized by Google

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Charles BOHÊME

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. Edmond des ROBERT et Georges RENARD

MESSIEURS,

Comme les statuts des vieilles corporations, les règlements de votre Compagnie imposent à vos élus l'obligation du « chef-d'œuvre » — j'entends celle du discours de réception. Et c'est pourquoi deux de vos confrères — un archéologue, un juriste — ont pris successivement la parole, au cours de cette séance solennelle. Vous les avez écoutés avec profit, et vous les avez applaudis, comme il était juste. Mais voici le revers de la médaille ! Toujours aux termes de vos statuts, c'est à votre président annuel qu'incombe la charge de la réponse. Or, comment un humble philosophe, qui n'est ni archéologue ni juriste, pourrait-il apprécier exactement des mérites qui lui sont totalement étrangers ? On aura beau alléguer que la philosophie est la science des sciences, et que, comme telle, elle a sur toute chose son mot à dire. Hélas ! dans notre siècle de spécialisation, le « savant universel » n'est plus qu'un mythe, et j'ai grand'peur, en m'aventurant sur

Digitized by Google

des terrains inconnus, de ne faire montre que d'une incompétence... encyclopédique.

Du moins, de cette incompétence j'ai le « sentiment vif interne », et je fais ici l'honnête aveu. Puisse cette déclaration, dépouillée d'artifice, me concilier l'indulgence de votre Compagnie, et plus particulièrement celle de vos deux récipiendaires, à qui, d'avance, je demande pardon de mes erreurs et méprises éventuelles.

I

MONSIEUR,

Dans l'ancienne et très honorable famille dont vous descendez, le goût de l'archéologie et des disciplines qui s'y rattachent, voisine avec la vocation militaire. Au cours des trois derniers siècles, nombreux furent, dans nos armées, les officiers sortis de votre maison; et d'autre part, deux de vos oncles, M. Ferdinand des Robert et M. le baron de Braux, l'un historien, l'autre généalogiste, furent, le premier, membre titulaire, le second, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas.

Vous n'avez point failli à cette double tradition. Comme vos ascendants, vous avez entendu d'abord « l'appel des armes », et, seules, d'impérieuses raisons de santé vous imposèrent la nécessité de renoncer au concours de Saint-Cyr, en dépit d'une première admissibilité bien encourageante. La même malchance vous poursuivit, lors de votre incorporation au 26e régiment d'infanterie, et vous contraignit — pour cause de maladie encore — à quitter le service, sans avoir pu conquérir le grade d'officier de réserve. Rendu à la vie civile, vous avez voulu du moins contribuer à l'éducation patriotique de la jeunesse lorraine. Président de l'*Union Drouot* affiliée à la *Fédération des patronages de France*, vous groupiez, dans cette vaste organisation, quatre-vingts sociétés de gymnastique et de sport, qui, au jour du danger, devaient nous donner de vaillants et vigoureux soldats. Et quand, en 1914, éclatait la grande guerre, vous-même, prêchant d'exemple,

Digitized by Google

vous gagniez, face à l'ennemi, vos galons de lieutenant. Belle revanche, qui vous remettait, si j'ose dire, dans le plan de votre destinée!

En 1919, la paix étant revenue, vous repreniez votre place à la tête de l'Union Drouot, qui, sous votre direction et sur vos conseils, apportait sa coopération empressée à l'œuvre nationale de la *Préparation militaire*, et, pour ce motif, obtenait, en 1921, l'agrément du gouvernement français.

Toutefois, les fonctions de cette présidence, si astreignantes qu'elles puissent être, n'épuisent point, à elles seules, votre activité. Vous en consacrez une large part à des études, qui, dès votre prime jeunesse, vous tenaient au cœur, et dont l'attrait est pour vous comme un second héritage de famille. L'histoire locale, avec les multiples connaissances qu'elle exige, vous a toujours tenté. A vingt-quatre ans, en 1902, vous publiez, en collaboration avec le baron de Braux, un manuscrit du XVII^e^ siècle, *Le Héraut de Lorraine*, dont l'auteur, messire François Perrin de Dommartin, en ce qui concerne l'armorial de notre province, nous apparaît comme un précurseur des d'Hozier.

Le 8 novembre 1907, la *Société d'Archéologie lorraine* vous choisit pour secrétaire, et ce choix est tellement heureux qu'elle s'y tient toujours. Nul mieux que vous ne s'entendrait à préparer l'impression de son Bulletin, dont vous restez d'ailleurs un des rédacteurs les plus experts et les plus assidus. Dans la liste déjà longue des articles que vous avez donnés à cette revue, ce qui m'étonne, ce n'est pas tant le nombre des travaux que la variété des matières sur lesquelles porte votre enquête. Outre les comptes rendus bibliographiques, dans lesquels vous signalez aux érudits les ouvrages intéressant à quelque degré le passé de la Lorraine, vous abordez personnellement les questions les plus différentes : recherches sur l'« Origine du nom d'Arc, par exemple », et récit d'« Une séquestration au XVI^e^ siècle », ou d'« Une fraude sur les vins à Dieuze, en 1784 »; un jour, vous révélez à vos lecteurs « Une lettre inédite de saint Pierre Fourier », et, le lendemain, vous vous complaisez à décrire « Une taque de

Digitized by Google

foyer aux armes de Jean de Lénoncourt et de Barbe du Puy du Fou, sa femme».

Mais, j'ai hâte de le dire, cette diversité n'est point dispersion; tous vos travaux, si vous voulez bien me permettre cette métaphore de musicien, sont comme autant de variations sur trois thèmes principaux : la sigillographie, l'héraldique et la bibliophilie.

Comme sigillographe, vous avez — sur l'avis de notre confrère M. Duvernoy, le vigilant et studieux conservateur de nos archives départementales — entrepris l'*Inventaire des sceaux du Trésor des Chartes de Lorraine*. Le manuscrit de ce très important ouvrage, qui vous a demandé vingt années au moins de patient et consciencieux labeur, est aujourd'hui terminé, et vous avez le droit de vous rendre ce témoignage que vous avez bien mérité de tous les lotharingistes.

A ceux qui prétendraient contester l'utilité d'une pareille tâche, vous pourriez victorieusement répondre que le grand maître de tous les chartistes, le célèbre bénédictin Mabillon, fait à la sigillographie, sous le nom de *sphragistique*, une large place dans la *diplomatique*, en d'autres termes dans la critique scientifique des « documents d'archives », et qu'il signale comme indice d'authenticité ou de faux, suivant le cas, la disposition des signes extérieurs de validation — lacs de soie et sceaux — sur les « actes ».

Aussi bien, vous venez de nous montrer vous-même, Monsieur, par votre discours de réception, comment un esprit sagace, interprétant les données de la sigillographie, peut y retrouver la trace d'une antique légende : celle de la force bienfaisante; suivre cette légende à travers la mythologie hellénique, comme à travers les récits de la Bible, et remonter ainsi jusqu'à ses origines assyro-chaldéennes.

L'intérêt qui s'attache à l'héraldique, n'est pas moindre. Et d'abord, il y a, dans la science du blason, toute une symbolique incluse. Or la symbolique n'est point, comme certains pourraient le croire, une invention purement artificielle, élaborée à grand'peine par quelque amateur d'énigmes ou de casse-tête chinois. Tout au

Digitized by Google

contraire, le symbole est un produit immédiat et spontané de l'esprit humain : il y faut voir un mode de cette sympathie primesautière, qui nous pousse irrésistiblement à projeter dans les choses nos sentiments et même, en général, tous nos états de conscience. Des expressions courantes, telles que celles-ci : un *gai soleil*, une *maussade journée de pluie*, un *paysage riant*, une *contrée désolée*, sont autant de symboles, comme aussi les noms que nous donnons à certaines plantes : la *pensée* et le *souci*, par exemple. Et quand, au-dessous du chardon de Nancy, je lis la devise : *Non inultus premor*, comment n'évoquerais-je pas le populaire « langage des fleurs », qui fait de la violette l'emblème de la modestie ou du myosotis l'emblème du souvenir fidèle?

Que la symbolique du blason soit plus complexe, que les us et coutumes, la mode et l'imagination poétique des spécialistes y aient introduit certaines conventions et certains raffinements, que, partant, une initiation soit nécessaire à qui veut en pénétrer le sens, le fait est hors de doute; mais, considérée dans son essence, la symbolique n'en demeure pas moins l'attitude primitive de l'intelligence devant les choses; et, pour l'héraldique comme pour toute autre manifestation de l'activité esthétique, s'affirme une fois de plus la vérité du mot de Bacon : *ars, homo additus naturæ :* « l'art, c'est l'homme s'ajoutant à la nature ».

Et si ces considérations d'ordre psychologique laissaient indifférents quelques esprits, j'ajouterais que la science du blason, tout comme la sphragistique, apporte une contribution non négligeable à la découverte de la vérité historique. Sans parler de ses rapports étroits avec la généalogie, elle a maintes fois servi, et sert encore, à nous éclairer sur la provenance ou sur l'âge de certains monuments. Vous-même, Monsieur, à la vue d'un vieil écusson aux armes de France, n'avez-vous pas assigné à une église du département de l'Ariège une date antérieure certainement au XV^e^ siècle, et peut-être à la seconde moitié du XIV^e^, tout cela parce que ledit écusson présentait « un semis de fleurs de lys sans nombre », tandis qu'à partir de 1364, les armes de France ne comptent plus que

Digitized by Google

« trois fleurs de lys posées deux et une »! Enfin, pour prendre un exemple bien lorrain, celui-là, n'avez-vous pas, d'après les armoiries qui y figuraient, identifié, comme ayant appartenu au prieuré de Flavigny-sur-Moselle, trois beaux vitraux de la première moitié du XVI^e^ siècle, œuvres de Valentin Bousch, qui ornent aujourd'hui la galerie d'un multimillionnaire américain?

Sigillographe, héraldiste : ces deux qualités vous désignaient amplement aux suffrages de notre Compagnie. Mais là pourtant ne s'arrêtent pas vos mérites : vous êtes encore un amateur éclairé des livres, et ce n'est pas d'aujourd'hui que, sur ce point, vous avez donné la mesure de votre curiosité très avertie. Indépendamment des articles que vous avez semés dans le Bulletin de la Société d'Archéologie, vous avez, en 1906, publié, avec la collaboration de notre distingué confrère M. le comte de Mahuet, un *Essai de répertoire des ex-libris et fers de reliure des bibliophiles lorrains*. L'ouvrage, tiré seulement à trois cents exemplaires, est une merveille de typographie et de gravure. Vous avez aimablement consenti à me communiquer ce très précieux volume; sans être capable d'estimer à sa juste valeur la somme considérable de recherches qu'il a dû vous coûter, je me suis, du moins, longuement délecté à en contempler l'illustration, qui fait défiler sous nos yeux ravis toute une série d'œuvres exquises.

Mais, il y a plus et mieux encore : à fréquenter ces délicieux modèles comme à vivre dans le commerce des antiques armoiries, vous avez senti s'éveiller en vous le désir de les imiter; et vous-même, avec un rare bonheur — avec une charmante fantaisie aussi — vous avez dessiné, pour la plus grande joie de leurs destinataires, une cinquantaine d'*ex-libris* de votre cru, comme vous avez su composer, pour l'Université de Nancy, un sceau, et pour M^gr^ Ruch, un blason épiscopal, selon les règles de la symbolique traditionnelle.

Lorsque à tous ces dons sérieux et brillants de l'esprit un homme joint la loyauté du caractère et la courtoisie la plus délicate, c'est tout ensemble un honneur et un plaisir que de lui souhaiter officiellement la bienvenue dans une Académie comme la nôtre.

Digitized by Google

II

MONSIEUR,

Si nous étions encore au temps où florissait la rhétorique, je serais tenu de jeter en guise de pont, d'une rive à l'autre de mon discours, un parallèle entre l'archéologie et la science juridique. Mais la rhétorique n'est plus de mise en cette époque d'utilitarisme outrancier, où l'orthographe et la syntaxe elle-même sont en train de passer de mode. Et puis (soit dit entre nous !) j'ignore l'art des transitions habiles. Vous me permettrez donc, sans autre préambule, de rappeler à quels titres notre Compagnie vous a reçu parmi les siens.

Petit-neveu, en ligne maternelle, d'un grand évêque mort en martyr, de Mgr Darboy, et fils d'un avocat éminent de notre barreau, vous avez fait toutes vos études de droit à la Faculté de Nancy, qui vous conférait, en 1898, le grade de docteur ès sciences juridiques, et en 1899, celui de docteur ès sciences politiques. Cette même année, la Faculté, qui avait discerné vos remarquables aptitudes, et qui goûtait aussi votre talent d'orateur, vous enrôlait parmi son personnel enseignant. Vous aviez alors vingt-trois ans. A dater de ce jour, vous n'avez cessé d'appartenir à l'école de Nancy, d'abord comme chargé de conférences, ensuite comme chargé de cours, puis comme agrégé, enfin comme professeur titulaire de droit public. A cette fonction principale, sont venus, depuis trois ans, s'ajouter deux autres enseignements : à savoir un cours de législation à la Faculté de pharmacie, et un cours public d'introduction philosophique à l'étude de droit.

Votre infatigable activité suffit à toutes ces tâches et à bien d'autres encore. Avant la guerre déjà — voire dès votre licence — vous vous faisiez inscrire au tableau des avocats à la Cour de Nancy, ce qui ne vous empêchait ni de collaborer au *Sillon*, ni de donner, dans un grand nombre de villes, des conférences publiques et contradic-

Digitized by Google

toires de propagande, où vous vous montriez — selon l'appréciation de votre ancien doyen, M. Binet — « libéral et sagement ami de la démocratie ». Pendant la guerre, on vous retrouve attaché de première classe à l'Intendance militaire. Après la guerre, vous entriez au conseil municipal de Nancy, élu huitième sur une liste de trente-six membres, et vos collègues vous appelaient à la présidence du conseil de discipline des employés de la Ville. Enfin, il y a quelques jours à peine, le suffrage de vos concitoyens, dès le premier tour de scrutin, vous a renouvelé votre mandat.

Sans vanité, Monsieur, vous pouvez vous flatter d'être un homme occupé. ...Et je n'ai pas tout dit! car après le professeur, après l'apôtre, après l'édile, voici, chez vous encore, l'écrivain et le penseur!

Vous avez bien voulu m'adresser la liste détaillée de vos publications scientifiques, laquelle ne comporte pas moins de soixante et un numéros; et, pour diriger mon ignorance à travers leur nombre imposant comme à travers la multiplicité de leurs sujets, vous avez eu la prévenance de me désigner celles que vous considériez comme les principales : soyez-en remercié!

En 1920, vous faisiez paraître, à la librairie du Sirey, des *Notions très sommaires de droit public français*, que vous complétiez, en 1922, par un *Cours élémentaire de droit public*, avec ses trois subdivisions : *droit constitutionnel, droit administratif, droit financier.*

En 1924, le même éditeur imprimait de vous deux ouvrages : le premier est intitulé : *Le Droit de la profession pharmaceutique.* Dans le second, sous ces trois mots : *Le Droit, la Justice et la Volonté,* vous rassemblez les douze leçons d'introduction philosophique à l'étude du droit, que vous avez données au public et à vos étudiants, pendant la dernière année scolaire.

En ce moment même, vous corrigez les épreuves d'une autre série de leçons, qui fait suite à la première, et dont vous indiquez le sujet en ces termes : *Le Droit, la Logique et le Bon sens.*

Ce que vous valez comme écrivain, vous venez de nous le prouver, en évoquant devant nous la douloureuse figure

Digitized by Google

d'un maître, qui vous fut cher. Votre générosité native se révèle à travers la reconnaissance émue, que vous avez vouée à la mémoire de ce prêtre, tout ensemble si chrétien et si humain, au long de ses vingt-huit années de torture; et cette générosité communique à votre style, avec le mouvement, une vertu de sympathie, qui n'est que le rayonnement de votre vie intérieure.

Cet élan de la phrase, cette spontanéité de l'expression, je les retrouve jusque dans vos œuvres de juriste : vous avez le don peu commun d'animer les abstractions de la théorie et d'éclairer par des exemples simples les *distinguo* subtils de la casuistique, si bien que les profanes eux-mêmes y prennent intérêt, et vous suivent, en fin de compte, où vous voulez les mener.

Vous n'attendez certes pas de moi, Monsieur, que j'expose, encore moins que j'examine vos idées sur le droit public ou sur la législation pharmaceutique : ces questions sont trop loin de mes pensées habituelles pour que j'aie l'outrecuidance d'en disserter. Mais, heureusement pour moi! vous n'êtes pas seulement un juriste, vous êtes encore un philosophe. Votre modestie s'en défend, je le sais, et, naguère, vous vouliez bien me confier qu'au cours de vos études, vous n'aviez consacré à la psychologie et à la métaphysique que les trois mois réglementaires de vacances entre votre première et votre seconde année de droit : préparation tout juste suffisante, disiez-vous, pour vous permettre d'ajouter à votre grade de bachelier « lettres-mathématiques » celui de bachelier « lettres-philosophie ».

A cela je répondrai, comme l'Alceste de Molière, que « le temps ne fait rien à l'affaire », et que, si j'en juge par les résultats, vous avez très fructueusement employé les trois mois en question. Au surplus, pour mettre votre conscience tout à fait à l'aise, laissez-moi vous rappeler que Descartes — le grand Descartes — n'a donné complètement à la philosophie pure, c'est-à-dire à la métaphysique, que « les neuf premiers mois » de son séjour en Hollande (1). En tout cas, depuis le baccalauréat, vous

(1) Voir Descartes, Lettre à Mersenne (15 avril 1630). Ed. Adam et Tannery, t. I, p. 144.

Digitized by Google

avez singulièrement élargi votre enquête sur les doctrines et sur les systèmes; mais surtout vous avez, par la réflexion personnelle, développé chez vous cet « esprit philosophique », qui, selon Claude Bernard, doit régner partout, et jusque sur les sciences expérimentales.

Ces paroles de l'illustre physiologiste sont plus vraies encore, s'il se peut, lorsqu'on les applique aux sciences sociales, parmi lesquelles se range la science du droit. Dans cet ordre, l'esprit philosophique nous met en garde contre deux dangers.

Le premier c'est la tentation très forte, qui pousse certains théoriciens, sous prétexte « qu'il n'y a de science que du mesurable », à faire rentrer les faits sociaux sous les lois rigides de la quantité. Souveraine dans l'ordre du possible ou de l'abstrait, la mathématique ne saurait avoir la prétention de régir la vie :

« La vie, dites-vous avec raison, n'a pas la simplicité de la géométrie. C'est une chose infiniment complexe : la vie sociale, la vie publique et politique, la vie administrative plus encore peut-être que la vie physique ou la vie privée. La science doit s'interdire de la contraindre dans des formules simples, et de chercher à en rendre compte à coup de syllogismes et d'équations : cela, ce serait brutaliser la vie, ce ne serait pas faire œuvre scientifique (1). »

Le second danger, c'est l'empirisme, qui veut tirer exclusivement des faits la règle du droit.

Cet empirisme se bifurque, à son tour, en deux thèses principales : l'une, plus fruste, qui tient dans ces cinq mots : *Le droit, c'est la loi;* l'autre plus raffinée, le positivisme juridique, qui s'exprime dans cet aphorisme : *Le droit, c'est la vie.*

Contre la première thèse, vous établissez victorieusement qu'avant la loi ou « justice d'État », il existe une *justice privée,* qui est bien une justice, mais une « justice sans juge public », et qu'on pourrait définir : « l'exercice de la force conformément au droit écrit, non sur des

(1) *Notions très sommaires de droit public.* p. 6 et 7.

Digitized by Google

tables de pierre, mais dans l'intimité des consciences » (1). Et par cette assertion, que confirme d'ailleurs l'histoire des sociétés humaines, vous rejoignez, me semble-t-il, la pensée de Montesquieu, si souvent citée :

« Dire qu'il n'y a rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on eût tracé de cercle, tous les rayons n'étaient pas égaux. »

Pas davantage on ne peut admettre que *le droit, c'est la vie.*

Si, par cette formule quelque peu énigmatique, on entend que le droit est le produit de la *vie sociale,* ou d'une soi-disant *conscience collective,* dont l'*opinion* ferait la loi, la thèse, ainsi présentée, n'est pas soutenable.

« L'opinion publique (2), comme vous l'écrivez fort judicieusement, n'est pas souveraine, et pour mettre à néant cette souveraineté usurpée, il suffit de suivre sa genèse. Comment se forme l'opinion publique?... C'est l'opinion des meneurs et des entraîneurs; ce n'est qu'une opinion individuelle qui a fait boule de neige; elle n'a pas plus de valeur lorsqu'elle a recueilli des millions d'adhésions qu'au temps où elle était isolée; elle s'est accrue en puissance et en rayonnement; elle n'a pas grandi d'un pouce en valeur morale et en vérité. L'opinion publique n'est qu'une force; rien ne permet de lui délivrer un brevet d'infaillibilité. »

Que si par l'adage : *Le droit, c'est la vie,* on prétend nous signifier que la vie, énergie naturelle, porte en elle-même la règle et le droit, « alors, vous écriez-vous, tout est bon, tout est légitime de ce qui est jaillissement de la vie; tout frein à l'explosion de la vie est condamnable; toute barrière est contre le droit; toute discipline est injuste; toute contrainte morale est contre nature; toute organisation juridique est contre le droit. La morale et le droit se ramènent à cet unique commandement : « Vivre sa vie (3). »

(1) *Le Droit, la Justice et la Volonté,* p. 29-30.
(2) Même ouvrage, p. 82-83.
(3) Même ouvrage, p. 84.

Digitized by Google

En d'autres termes, cette doctrine n'est que l'apologie de la force, c'est-à-dire la négation même du droit.

Mais si le droit ne se confond ni avec les lois ni avec la vie, c'est donc qu'au-dessus des codes ou des coutumes, dont la réunion constitue le *droit positif*, il y a un *droit naturel*, qui, par définition, est transcendant à l'intelligence et à la volonté des hommes. S'il en est ainsi, le *droit naturel* fait partie de ces « lois non écrites », au nom desquelles, dans une des plus émouvantes tragédies de Sophocle, Antigone élève la protestation de sa conscience contre les ordres iniques du tyran Créon.

Finalement, ce droit naturel, vous le ramenez à la *morale sociale* (1); et, moi aussi, j'estime, comme vous, qu'il n'est pas permis de le dissocier d'avec elle. Comme elle, me semble-t-il, il repose, en dernière analyse, sur « l'impératif de l'idéal », contre lequel ni l'arbitraire des lois humaines, ni la versatilité de l'opinion publique, ni la brutalité de la force ne sauraient prévaloir, et derrière lequel Kant lui-même entrevoyait la Justice et la Volonté sainte de Dieu.

Monsieur, je ne crois pas avoir trahi votre pensée en rattachant ainsi le droit à l'ordre des réalités supra-sensibles. Si la morale est une « métaphysique des mœurs », la science juridique ne saurait rester une simple physique sociale. Le *droit positif* ne se suffit pas à lui-même; il n'est (je vous emprunte encore cette formule) qu'une « approximation de la *Justice* ou du *Droit naturel* », qui demeure la « limite » idéale de nos lois toujours imparfaites.

III

Et maintenant, laissez-moi vous assurer qu'en vous lisant j'ai goûté la joie intime de me sentir pleinement d'accord, sur ces questions fondamentales, avec un esprit aussi élevé qu'est le vôtre. Mais laissez-moi surtout féliciter les étudiants de Nancy, auxquels il est donné d'entendre la parole d'un maître tel que vous. L'an prochain,

(1) Même ouvrage, p. 90.

Digitized by Google

si Dieu me prête vie, et pour utiliser au mieux les loisirs de ma retraite, je vous demanderai l'autorisation de m'asseoir parmi vos disciples de bonne volonté, et de poursuivre à votre école mon initiation tardive à la philosophie du droit. En attendant (et ce sera mon dernier mot) permettez-moi de vous dire, au nom de tous nos confrères comme en mon nom, combien nous sommes heureux de compter dans nos rangs un juriste d'une aussi noble et aussi réconfortante inspiration!

Ch. Bohême.

Mai 1925.

Digitized by Google

ALLOCUTION

PRONONCÉE AU

DEUXIÈME CONGRÈS MÉDICAL FRANCO-POLONAIS

5 MAI 1925

Par M. Ch. BOHÊME

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

A l'occasion du second congrès médical franco-polonais, M. le professeur Louis Spillmann, doyen de la Faculté de Médecine de Nancy, voulut bien convier l'*Académie de Stanislas* à la séance solennelle des Sociétés savantes qui se tint, le mardi 5 mai 1925, au grand amphithéâtre d'anatomie, et prier le président de notre Compagnie d'adresser quelques paroles de bienvenue aux délégués polonais qui, pour deux jours, étaient les hôtes de notre cité.

Répondant à cette flatteuse invitation, M. Ch. Bohême prononça l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Par un édit en date du 28 décembre 1750, le roi de Pologne Stanislas Leczinski, qui, treize ans auparavant,

Digitized by Google

après une série de tragiques infortunes, avait pris possession des duchés de Lorraine et de Bar, créait la Bibliothèque publique de notre ville, et fondait, en même temps, la *Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy.* Le bibliothécaire choisi fut M. de Solignac, à qui furent adjoints d'abord quatre censeurs à vie, puis quatre autres dits honoraires. La tâche assignée à cet aréopage consistait à juger les concours pour deux prix, institués par le roi Stanislas, l'un en faveur des belles-lettres, l'autre en faveur des sciences, et qui devaient être attribués à des sujets lorrains.

Telles furent les origines de notre Compagnie, qui, après avoir changé plusieurs fois d'appellation, décida, lors de son centenaire, en 1850, de prendre le nom de son fondateur.

En dépit de ses vocables divers, en dépit aussi des modifications que devaient subir ses règlements primitifs, l'*Académie de Stanislas* est demeurée fidèle aux intentions comme elle est restée reconnaissante à la mémoire de Celui qui l'avait établie. Si elle ne se réunit plus, comme jadis, au Palais ducal, du moins, dans la salle de l'ancienne Université, où elle s'assemble deux fois par mois, le portrait en pied de Stanislas semble présider toutes les séances.

Et, comme il est juste, l'Académie ne sépare point, dans sa gratitude, la Pologne d'avec son Roi. Elle s'honore, Messieurs les congressistes, de compter parmi ses membres titulaires M. Pierre Boyé, un historien très averti de toutes les questions qui touchent à votre noble pays, et, parmi ses associés-correspondants, M. Abel Mansuy, qui, à l'Université de Varsovie, maintient, depuis de longues années déjà, le bon renom de la culture française, et forme comme un vivant trait d'union entre votre patrie et la nôtre.

Ai-je besoin d'ajouter avec quelle sympathie tous les membres de notre Compagnie suivent la résurrection nationale de la Pologne, et s'associent à la joie d'un grand peuple rendu à ses véritables destinées?

Aussi remercions-nous sincèrement M. le doyen de la Faculté de Médecine de Nancy d'avoir bien voulu nous

Digitized by Google

convier à cette séance solennelle, où il nous est donné de saluer les éminents représentants de la science médicale polonaise, et de leur offrir nos vœux de bienvenue.

Rien de ce qui peut resserrer les liens entre nos deux patries ne saurait nous laisser indifférents : sur le terrain pacifique où nous nous tenons, nous nous félicitons de voir se nouer des rapports de mutuelle estime et de mutuelle affection entre les corps savants de nos deux pays, et, pour notre part, nous sommes et serons toujours fiers d'inscrire, parmi ceux de nos membres correspondants, les noms des personnalités scientifiques ou littéraires les plus distinguées de la chère Pologne.

Digitized by Google

LA LORRAINE AGRICOLE AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION

D'APRÈS

Les Mémoires statistiques des Préfets de l'An IX

Par M. Georges HOTTENGER

MEMBRE TITULAIRE

Au lendemain du 18 Brumaire, Bonaparte, devenu maître des destinées de la France et voulant réunir tous les renseignements qui pourraient éclairer son « gouvernement réparateur », fit adresser aux préfets à peine institués un questionnaire d'une ampleur vraiment encyclopédique sur la consistance et l'état de leurs départements respectifs. Les réponses envoyées par les préfets sont sans doute d'importance et de valeur inégales. Le programme qu'ils avaient à remplir était trop vaste pour donner naissance à une œuvre solide; le temps dont ils disposaient était trop court, leurs moyens d'information trop inégaux. Les statistiques qu'ils donnent sont bien faites pour inspirer la méfiance; les bases en sont bien incertaines et varient d'un département à l'autre. Souvent les chiffres inquiètent par leur précision

Digitized by Google

même, et il suffit de les rapprocher les uns des autres pour en sentir la réelle incertitude.

Quoi qu'il en soit, cette enquête par son caractère même a réservé pour l'histoire de l'époque un ensemble de documents précieux, qui sont connus sous le nom collectif de *Mémoires statistiques des Préfets de l'an IX.*

Ceux de ces Mémoires qui furent jugés les meilleurs furent imprimés par l'Imprimerie Nationale. Tel fut le cas du Mémoire de la Moselle et de celui de la Meurthe dus l'un et l'autre à deux administrateurs de valeur, les préfets Colchen et Marquis, et aux collaborateurs expérimentés qu'ils trouvèrent pour les seconder. Le Mémoire de Desgouttes, préfet des Vosges, fut également publié par ordre du ministère de l'Intérieur, mais imprimé par une imprimerie particulière. Il est beaucoup moins étendu et moins complet. Les statistiques sont peu nombreuses et ne portent guère que sur les principales industries. Quant au Mémoire du préfet de la Meuse, il ne fit l'objet d'aucune publication spéciale : nous ne le connaissons que par l' « Annuaire du département de la Meuse pour l'an XII ». Bien qu'à aucun point de vue, il ne puisse être mis en parallèle avec les précédents, il permet néanmoins de faire la part de ce département dans le tableau général de notre région au lendemain de la Révolution (1).

---

(1) Colchen, *Mémoire statistique du département de la Moselle adressé au ministre de l'Intérieur, d'après ses instructions, par le citoyen Colchen, préfet de ce département. Publié par ordre du Gouvernement.* Paris. Imprimerie de la République, an XI, 196 pages in-folio.

Marquis, *Mémoire statistique du département de la Meurthe*, etc. (comme ci-dessus). Paris. Imprimerie Impériale, an XIII, 231 pages in-folio.

Desgouttes, *Tableau statistique du département des Vosges, par le citoyen Desgouttes, préfet. Publié par ordre du ministre de l'Intérieur.* Paris. Imprimerie des Sourds-Muets, an X, 111 pages in-8° avec 4 tableaux.

Annuaire statistique du département de la Meuse, formé en l'an XII, d'après les instructions du ministre de l'Intérieur. S. n. n. d. 252 pages in-8°.

Malgré les dates diverses de leur publication, on comprend ces Mémoires sous le titre commun de Mémoires des préfets de l'an IX,

Digitized by Google

C'est bien, en effet, un tableau général qui se dégagerait de l'analyse de ces Mémoires et de l'exposé qui placerait dans un ordre méthodique les renseignements et les chiffres qu'ils donnent dans chacun de leurs cinq parties du programme tracé : Topographie, Population, État des Citoyens, Agriculture, Industrie. Contrôlé et complété par la documentation de nos archives et par les quelques informations que peut fournir, avec les souvenirs du temps, la documentation particulière, il ferait revivre à nos yeux la vie privée de nos ancêtres, avec leurs habitudes, leurs moyens de travail, leurs ressources, ou — pour employer une classification qui se recommande par sa netteté et sa simplicité — avec leurs moyens et leurs modes d'existence, à une époque qui, entre bien d'autres, mérite de retenir l'attention de l'historien : d'une part, en effet, dans l'organisation politique et sociale, naissait alors un ordre de choses nouveau, issu de la Révolution, et, d'autre part, dans l'organisation économique, subsistait encore l'ancien ordre de choses, fait du seul usage des procédés traditionnels, s'exerçant presque uniquement, faute de communications suffisantes, dans le cadre restreint de la vie locale, en attendant la révolution bien autrement étendue qui allait renouveler la face du monde, avec l'emploi de la vapeur, l'établissement des chemins de fer et les innombrables applications de la science au travail humain.

Mais alors même que les difficultés que rencontre aujourd'hui l'impression de tout ouvrage ne suffiraient pas à nous retenir, un tel tableau serait sans doute trop vaste pour que nous osions l'entreprendre d'un seul coup et dans son ensemble. Nous préférons en traiter successivement les diverses parties. Après avoir déjà exposé

---

parce que les statistiques qu'ils donnent sont pour la plupart celles de cette année-là et que leur rédaction est due aux préfets qui étaient alors à la tête de nos départements.

Pour abréger, nous désignerons dans nos références chacun des Mémoires par la seule initiale du nom du préfet qui en est l'auteur, en la faisant suivre de l'indication de la page (soit : M. pour la Meurthe, C. pour la Moselle, D. pour les Vosges et S. pour la Meuse).

Digitized by Google

ailleurs l'état de l'industrie lorraine et du commerce (1), nous proposons cette fois d'examiner la situation de l'agriculture et l'état de nos campagnes au lendemain de la Révolution.

§ 1. — Les doléances du préfet Colchen

Après nous avoir exposé l'état des campagnes dans son département, le préfet de la Moselle, Colchen, déclare, en manière de conclusion, qu'il conviendrait :

« De diriger l'esprit des habitants de la campagne vers l'industrie, pour enlever à la vie agricole une foule de bras qui s'exercent continuellement sur de petites propriétés pour en retirer les mêmes productions qu'un fermier intelligent en obtiendrait avec beaucoup moins de peines et de frais;

« De donner de l'extension au commerce et aux arts et d'y fixer les capitaux des négociants; de détourner ceux-ci d'acquérir successivement de petites métairies qui [autrement] se réuniraient peu à peu dans les mains des propriétaires fonciers dont le revenu et l'opulence se seraient accrus avec l'aisance et l'intelligence du laboureur;

« D'ôter à ce dernier la passion d'acquérir, en lui faisant concevoir que confier à la terre les bénéfices résultant d'une bonne et savante exploitation est pour lui une spéculation plus avantageuse que d'acheter des champs.

« Alors, ajoute-t-il, l'agriculture occuperait moins de monde; les manufactures s'élèveraient avec le superflu de la population des campagnes. Les campagnes seraient plus fécondes et plus riches, tandis que les manufactures centupleraient par le secours de l'art, la valeur des produits agricoles... » (C. 119.)

---

(1) G. Hottenger, *La Lorraine économique au lendemain de la Révolution*. Publication de la Société Industrielle de l'Est. Nancy, 1924, 1 vol. in-8°, 111 pages.

Après l'*Agriculture* et l'*Industrie*, la suite comprendra les ***Forêts***, puis la *Situation démographique* et la *Vie privée*.

Digitized by Google

Voilà des considérations bien extraordinaires, et qui nous placent, peut-on dire, au pôle opposé de la situation présente. Les campagnes sont alors surpeuplées : le paysan aime trop la terre! C'est la terre, la terre seule, qui attire l'argent : tout le monde aspire à la posséder; nul placement n'apparaît plus désirable à ceux-là mêmes qui sont le plus étrangers aux choses de la vie rurale. Quant à l'industrie, c'est elle qui manque de bras!

Du moins cette vie pléthorique des campagnes se traduit-elle alors par le progrès des méthodes, par une prospérité croissante de la culture? La terre qui retient ainsi le paysan, qui attire l'argent et accapare les bras, rend-elle d'autre part tout ce qu'elle pourrait donner? Nullement; tous les préfets constatent et déplorent la routine des procédés et l'insuffisance des rendements. « L'agriculture, dit Colchen, est encore ici dans l'enfance, et sur presque tous les points, la même qu'au dernier siècle » (C. 118). « Elle se traîne sur les traces d'une routine aveugle », dit Marquis (M. 156). « Sans doute, dit Saulnier, préfet de la Meuse, un mode de culture plus soigné ajouterait aux richesses agricoles du département. Mais comment obtenir quelque heureuse innovation dans la pratique du premier des arts? La grande majorité de ceux qui l'exercent suit aveuglément la même marche qu'ont tenue ceux qui les ont précédés » (S. 142). Et pourtant, c'est à ce même moment que se constituait la science agronomique : depuis un demi-siècle, l'agriculture était l'objet d'observations et de spéculations scientifiques, non moins que de la sollicitude des pouvoirs publics.

Comment expliquer à la fois cette attraction de la terre et cette persistance de la routine dans nos campagnes?

Ne comptons pas pour cela sur les Mémoires statistiques. Leurs auteurs sont des fonctionnaires qui informent leur administration, sans s'attarder à des longues explications. La question, à vrai dire, dépassait leur compétence et même les idées d'un temps où on discourait beaucoup plus encore qu'on n'observait. Il convient d'en chercher la solution dans l'organisation même de la vie rurale en Lorraine, telle qu'elle résultait des conditions mêmes de la vie locale et d'une longue tradition.

Digitized by Google

§ 2. — L'organisation de la vie rurale en Lorraine

1. Elle retenait l'habitant fortement attaché au sol.

On connaît le village lorrain, avec ses maisons basses au toit de tuiles, étroitement serrées autour de l'église, avec sa large rue encombrée de chaque côté par les chariots, les charrues, les herses, par des tas de fumier et les bois d'affouage. Une zone de jardins, de vergers, de chenevières, lui fait une couronne de verdure; bientôt après commencent les trois « saisons » des terres labourables, qui tantôt se développent indéfiniment sur les espaces mamelonnés des plateaux, sans autre interruption que la maigre frondaison de quelque buisson isolé ou la longue file des arbres de la route, tantôt suivent le relief des vallées, s'étagent sur les pentes des coteaux, où elles voisinaient naguère encore avec la vigne, entre la forêt qui court le long des crêtes et la prairie que baignent les eaux de quelque paresseuse rivière.

Sans doute le tableau varie à l'infini, car la variété est partout dans la nature. Regardez attentivement cinquante feuilles d'un même chêne : pas une ne se superposera de tout point à l'autre, et pourtant, quelle que soit la différence des dimensions, toutes reproduiront le même type géométrique de nervures. Ainsi en est-il de nos villages lorrains : tous diffèrent entre eux par quelque côté, et pourtant tous se ressemblent, tous reproduisent la même disposition, le même type caractéristique : c'est d'abord l'agglomération compacte des maisons, c'est le morcellement des terres divisées à l'infini entre les divers propriétaires et d'autre part réunies en une même communauté de cultures et réparties en trois « saisons » par la pratique de l'assolement triennal; c'est enfin la forêt qui se profile à l'horizon, partout où le sol trop peu fertile ne s'est pas prêté au défrichement.

Le type, à vrai dire, n'est pas exclusivement lorrain. On le rencontre en Champagne, dans la région du Rhin, partout où le sol fissuré ne retient pas l'eau et la laisse

Digitized by Google

échapper pour reparaître plus loin, en certains points limités, auprès desquels sont venues s'agglomérer les habitations. La présence d'une source ou d'un cours d'eau a si généralement déterminé l'emplacement des villages que l'exception à cette règle sert parfois de caractéristique à l'agglomération dépourvue d'eau (Norroy-le-Sec, Dombrot-le-Sec, Villers-le-Sec, etc.).

Toutefois l'attraction de l'eau n'explique pas tout, car il est bien des endroits où les habitations auraient pu s'espacer davantage, s'égrener le long de quelque ruisseau; or, là comme ailleurs, elles sont étroitement serrées les unes contre les autres. Une autre condition pousse à l'agglomération des habitations, c'est la division des terres cultivées, c'est le morcellement, qui résulte à la fois du lent et progressif développement de la culture, toujours subordonnée à l'usage de la vaine pâture, de l'inégale fertilité du sol et de l'égalité des partages successoraux. Enfin, en raison de l'enchevêtrement des terres, le morcellement a non point fait naître, mais développé et renforcé entre les habitants une entente commune qui existait déjà comme une nécessité traditionnelle imposée par la jouissance du sol laissé au parcours du bétail et par le voisinage de la forêt avec toutes les « subventions naturelles » qu'elle assurait collectivement aux populations.

Le *village aggloméré à banlieue morcelée*, pour le définir par son nom, a à la fois comme condition et comme conséquence de son installation et de l'exploitation du sol là *communauté rurale*.

Pour comprendre la situation que présentent les préfets dans leurs Mémoires, avec la complexité de ses avantages et de ses inconvénients, il importe de bien préciser la nature de cette communauté et d'en dégager les éléments constitutifs qui, par la nécessité de leur action combinée, par la puissance de leur cohésion, l'ont maintenue dans son intégrité originaire jusqu'à la Révolution, jusqu'à des temps encore tout proches du nôtre.

Si la communauté encadre les familles d'un même village, elle ne les fond pas dans une même vie collective, dans un même groupement de personnes et de biens : elle

Digitized by Google

les laisse indépendantes, mais solidaires; ses coutumes ne franchissent pas le seuil des habitations, mais elles règnent partout au dehors, elles dominent et gouvernent tous les moyens d'existence des habitants, la culture des champs, la pâture du bétail, les droits d'usage dans la forêt.

La culture communautaire. — Et d'abord la culture. Les coutumes qui la régissent sont nées des conditions de son établissement et du morcellement qui est la conséquence de son développement. Le morcellement apparaît à ses origines mêmes, partout où des populations s'installent en simple ménage, sur un sol variable en sa nature, inégal dans sa fertilité et restreint dans ses limites cultivables.

La culture s'est développée dans nos campagnes concurremment avec la pratique de l'assolement triennal : gros grains, menus grains et jachères; mais, restant subordonnée à l'art pastoral, elle devait être réglée de façon à réduire le moins possible la durée du temps de la pâture et l'étendue du parcours nécessaire au bétail. Cette obligation primordiale a subsisté jusqu'au moment où les méthodes intensives l'ont emporté sur les errements traditionnels. L'évolution n'est pas encore terminée de nos jours.

Le morcellement. — La culture a gagné de proche en proche, canton par canton, les limites des terres cultivables, en commençant par les cantons les plus rapprochés de l'agglomération et par les plus fertiles, que le seigneur acensait successivement à mesure qu'augmentait le nombre des habitants. A chaque famille il a fallu au moins une parcelle dans chaque sole pour assurer la continuité de son exploitation et, autant que possible, une parcelle dans chaque canton nouvellement acensé et exploité. En général, les parcelles sont d'autant plus recherchées que le nombre des habitants se multiplie, mais elles le sont plus ou moins suivant les cantons, suivant leur fertilité et la proximité du village. On préfère les plus rapprochées, qui naturellement sont depuis plus longtemps travaillées, et par suite mieux fumées, mieux

Digitized by Google

amendées, sans compter qu'on peut s'y transporter plus souvent et sans perdre de temps.

Au surplus, l'agent le plus actif du morcellement, c'est le régime successoral.

A l'origine, la coutume du partage périodique existait sans doute, ici comme ailleurs. En Lorraine allemande, dans le Schaumbourg, on la retrouvait même encore au moment de la Révolution (C. 119). Lorsqu'elle disparut par suite d'une appropriation plus complète du sol, elle donna naissance à une coutume similaire, celle du partage égal entre tous les enfants d'une même famille. Suivant les habitudes communautaires, chaque famille forme une petite communauté dans la grande communauté qui l'encadre; la mort du père entraîne sa dissolution et le partage des biens se fait également entre les enfants, car les membres sont associés au même titre et jouissent des mêmes droits. Rien de plus facile d'ailleurs que le partage égal sur un sol qui, étant libre de toute clôture et de toute habitation, se prête à toutes les divisions. Chaque enfant aura donc en principe sa part dans chaque sol et dans chaque canton; le morcellement se multiplie ainsi par le nombre des enfants et tend à s'accroître continuellement, en dépit des réunions opérées par les échanges et les ventes.

Sans doute c'est le Code civil qui a étendu à toute la France cette pratique, aujourd'hui si funeste, du partage égal, mais en Lorraine, comme dans tous les pays morcelés, elle existait bien avant la Révolution : on la retrouve si loin qu'on remonte dans nos annales. « Une égalité complète, dit Marquis, régnait dans le partage des biens de roture; et même pour les successions nobles, les droits de primogéniture se réduisaient à peu de choses dans la coutume de Lorraine. Ils consistaient seulement dans le principal manoir avec son enclos, et on appelait ce prélèvement le *vol du chapon*. Aussi n'y avait-il de grands propriétaires que dans quelques familles nobles, où des substitutions héréditaires s'opposaient aux aliénations. » (M. 106.)

La vaine pâture. — En raison du morcellement, la

Digitized by Google

communauté subsiste sur les surfaces cultivées par chaque famille. Ses coutumes interviennent dans la direction des travaux, elles les subordonnent à une commune entente, dans leur exécution comme dans leur objet propre; elles réglementent la nature des « saisons », le « ban » pour les récoltes et les dates extrêmes de leur enlèvement. Elles puisent leur force dans les nécessités qu'impose l'usage immémorial de la vaine pâture.

La masse des habitants n'a que peu ou point de terres, pas assez en tout cas pour vivre de leur seul produit, sans y joindre celui de quelques têtes de bétail, que réunit le troupeau commun, indépendamment des « troupeaux à part » du seigneur ou de ses fermiers. Or, ce troupeau n'a d'autre subsistance que celle qu'il trouve sur les pâtis communaux, sur les champs cultivés, dès que la récolte est terminée, sur les prés, lorsque la première herbe a été recueillie par les propriétaires. La communauté reparaissait donc complète, dès que les champs et les prés étaient redevenus libres et rendus au parcours.

Les biens communaux. — La communauté conservait au surplus son domaine propre, c'était le sol qui n'avait pas été approprié, soit qu'il y eut là la survivance d'une ancienne propriété collective, soit que l'usage en ait été concédé par le seigneur : il était réservé au parcours du bétail. Au Moyen Age, la terre arable n'occupait encore qu'une faible partie du territoire, et malgré son extension progressive, les pâtis communaux étaient encore très considérables au XVIII^e^ siècle lorsque avec la nécessité d'étendre les cultures et d'augmenter la production agricole se posa la question de leur partage. Sur les mille communautés des Trois-Évêchés, il n'y en avait pas alors soixante qui en manquassent.

L'entr'aide mutuelle. — Les mêmes conditions qui ont amené le morcellement des terres livrées à la culture et les maintiennent grevées de la charge de la vaine pâture exercent sur le travail lui-même des répercussions qui lui donnent sa physionomie propre. Il reste le fait de chaque famille, mais il appelle le concours réciproque des voisins.

Digitized by Google

Il faut, en effet, qu'à date fixe les récoltes disparaissent et que la terre soit rendue au parcours. Pressées par la nécessité de récolter en une seule fois les provisions de l'année et par la complication qu'entraîne dans le travail la dispersion des terres, les familles font au besoin appel aux bras de leurs voisins, et ces bras, elles les reçoivent en échange de leurs propres bras, qu'elles prêteront en retour. Cet échange de services est général et s'est en quelque sorte systématisé. Avec le temps, en effet, est apparue entre les diverses exploitations, entre les divers participants de la communauté, une certaine inégalité, qui ne va pas toutefois jusqu'à la hiérarchisation des classes, jusqu'à l'établissement d'une classe supérieure et d'une classe inférieure, nettement séparées. Les plus riches habitants ont une ou plusieurs charrues avec les attelages nécessaires : ce sont les *laboureurs* (1); les autres ont leurs bras : ce sont les *manœuvres;* mais tous, ou presque tous, ont des terres (2), du bétail, les uns plus, les autres moins; le laboureur prêtera au manœuvre le concours de sa charrue et en retour le manœuvre lui prêtera ses bras. Rappelons enfin que c'est encore un véritable échange de services qui dans notre région, tout au moins, réglait les rapports du seigneur avec son tenancier. Si le paysan devait acquitter certaines redevances, s'il devait fournir ses journées de corvées sur les terres seigneuriales, dont beaucoup étaient enchevêtrées dans

(1) En Lorraine, on les appelait plus communément *fermiers*. Jusqu'à la dernière moitié du XVIII[e] siècle, les terres étaient aux mains du clergé, du domaine, de la noblesse et d'un certain nombre de bourgeois. « Le peuple des campagnes n'avait généralement que de minces portions qui méritaient à peine le nom de propriété : tout y était ou simple fermier ou manœuvrier. » (M. 107.)

(2) Nous nous rangeons ici à l'avis de M. Ch. GUYOT, qui nous présente le manœuvre lorrain comme un petit propriétaire (Cf. notamment : *Le passé et l'avenir de la Lorraine*, Mém. de l'Ac. de Stanislas, 1919-1920, p. 243) et non à celui de M. VIDAL DE LA BLACHE, qui voit en lui un prolétaire à demi nomade, sans lien avec le sol, candidat à la propriété, mais n'ayant pu acquérir de terres avant la Révolution (Cf. VIDAL DE LA BLACHE, *La France de l'Est*, ch. IV). « Nous croyons au contraire, dit M. Guyot, que de tout temps, le manœuvre a possédé la terre, mais autrefois comme de nos jours, il était un très petit propriétaire. »

Digitized by Google

les siennes, en échange, sans parler de la quasi-propriété qu'il avait reçue de ces dernières, au moyen de l'acensement, il participait largement à la jouissance des bois, des eaux et des pâturages du seigneur (1).

L'entr'aide mutuelle, l'échange des services, apparaît à bon droit comme un élément de la communauté rurale, non moins essentiel à sa constitution originaire que l'étroit voisinage des habitations, que le morcellement des terres avec l'assolement triennal, que la vaine pâture avec le troupeau commun (2).

Les usages au bois. — Un dernier élément, qui n'était ni le moins important ni le moins ancien, c'était la forêt, toujours voisine, avec les multiples usages qui profitaient aux habitants : usages au pâturage, au chauffage, au bois de construction et d'ouvrage. Et à leur tour ces usages communs supposent une réglementation commune qui était imposée parfois par des titres (concessions par les seigneurs) et plus souvent encore par une tradition immémoriale.

Tous ces éléments appellent, pour le bien commun, l'action d'une autorité. Mais nous sommes ici en présence d'un groupement en quelque sorte démocratique, dont tous les membres, en principe, sont égaux, et d'un groupement spontané, naturellement formé sous l'influence des multiples conditions de la vie locale. L'autorité sera donc collective et anonyme, sa réglementation sera traditionnelle et faite de coutumes pour la plupart immé-

(1) Cf. Ch. Guyot, *Rapport sur l'état de l'agriculture en Lorraine*, 1789-1889, p. 21.

(2) Cette entr'aide traditionnelle frappait encore les auteurs des Monographies communales de 1889, qui en grand nombre la relèvent comme un trait de la vie locale. « En raison de l'étendue du territoire et du petit nombre des habitants, la population a à s'acquitter de longs et nombreux travaux. Alors tout le monde travaille, grands et petits. On s'encourage, on s'entr'aide » (Mouaville). « Les habitants aiment à s'entr'aider dans les différents travaux de culture » (Tucquegnieux). « Les habitants s'entr'aident volontiers » (Errouville). « Il n'est que coutumier de voir les cultivateurs se réunir pour aider les retardataires dans leurs différents ouvrages, sans vouloir accepter d'eux aucune indemnité » (Avillers), etc., etc...

Digitized by Google

moriales. Elle n'en sera pas moins précise, constante, et pour ainsi dire, universelle. Elle interviendra même parfois au dehors, dans les rapports avec les communautés voisines, quand il s'agit de fixer l'étendue des pâturages de leurs troupeaux respectifs. C'est bien le parcours qui semble avoir très souvent fixé les limites parfois si tourmentées de nos finages. En suivant leurs sinuosités, en examinant le territoire des communes actuelles, qui s'allonge ou s'arrondit suivant les cas pour s'assurer la possession d'un canton jadis convoité, le voisinage de la rivière ou d'un ruisseau, l'accès de la forêt, on devine qu'à l'origine cette délimitation ne dut pas se faire sans contestation, parfois sans lutte violente, et on peut voir dans le droit de parcours, qui nous paraissait si exorbitant, si suranné au jour récent où il fut aboli (Loi du 9 juillet 1889) une heureuse transaction qui aux communautés favorisées par leur sol permettait de réglementer avec leurs voisines des incursions auxquelles elles pouvaient difficilement se soustraire de la part de celles-ci, en même temps qu'elle leur assurait à elles-mêmes, en cas de besoin, une ressource éventuelle et réciproque (1).

Ainsi constituée, la communauté vivait essentiellement par la force de la coutume que le seul fait du voisinage imposait aux habitants. Jusqu'en 1787, où furent créées les premières municipalités, cette vie ne se manifestait guère qu'une fois par an, lors de l'assemblée des habitants, c'est-à-dire des chefs de *feux* ou familles, inscrits au rôle des impositions. Seules s'y traitaient les affaires locales, par tous et devant tous; et quelle que fût la dépendance de la communauté vis-à-vis du seigneur, plus tard de l'intendant, c'était toujours la coutume qui faisait autorité en tout ce qui concernait la gestion des biens et intérêts communs (ban des récoltes et des vendanges, partage de jouissance des biens com-

(1) Il s'agit ici du parcours dans le sens légal et concret du mot, c'est-à-dire du droit qu'ont deux ou plusieurs communes d'envoyer leur bétail paître en vaine pâture sur le territoire l'une de l'autre. Avec les Mémoires statistiques, nous emploierons aussi ce mot dans un sens plus général, pour désigner le fait de faire paître le bétail sur l'étendue des terrains soumis à la vaine pâture.

Digitized by Google

munaux, réparations à faire à l'église, au presbytère, entretien des chemins et des ponts, répartition de la corvée, etc...). L'habitant était bien réellement le citoyen d'une petite démocratie, et c'est seulement dans le cadre de la communauté qu'il se sentait alors des droits et des garanties. La Révolution devait quelque peu modifier cette situation, mais non pas la faire disparaître.

La famille communautaire. — Pour retenir l'habitant exclusivement attaché à la terre natale, pour laisser l'agriculture dans ses anciens errements, en dépit du progrès des connaissances et des méthodes agronomiques — double objet, nous le savons, des doléances que font les Mémoires sur l'état des campagnes — la vie familiale unit étroitement son influence et son action à celle de la communauté rurale.

La communauté se retrouve à l'intérieur du ménage : elle retient les enfants au foyer, jusqu'à leur mariage, qui marque seulement pour eux le moment de leur émancipation, et toute leur vie, s'ils ne se marient pas. Dès qu'il est en âge, l'enfant est employé à l'exploitation commune dans la mesure de son intelligence et de ses forces, il garde le bétail, il aide à la fenaison, à la moisson, aux menues récoltes dans la forêt, plus tard, s'il est fils de fermier, il labourera, il fera des charrois. Il grandit sans autre apprentissage que la routine ancestrale, sans autre horizon que celui du village, car en ce temps-là l'habitant se déplaçait peu et allait à la ville bien plus rarement qu'aujourd'hui.

Qu'est-ce qui pousserait le jeune paysan à émigrer, à aller « gaigner terre », comme on disait au Moyen Age, à « essayer sa chance », comme disent les Anglais? Il a été dressé à se contenter de peu, et la richesse, c'est pour lui les quelques lopins de terre qu'à force de travail et d'économie, il ajoutera à sa petite part d'héritage, et rien de plus. Son imagination n'est pas sollicitée par la lecture, par quelque récit de voyage, ou simplement par les informations des journaux; on lisait peu alors, quand on savait lire; le journal existait à peine et ne circulait pas dans les campagnes, l'almanach suffisait. Au surplus, son ca-

Digitized by Google

ractère, dominé par le besoin d'entr'aide familiale et d'étroit voisinage, répugne à l'isolement, aux risques, aux aventures, il préfère vivoter, et s'il travaille ferme, il faut qu'il sente son travail encadré, dirigé, patronné, par le milieu où il vit : la communauté est tout le contraire d'une école d'initiative.

Mais par-dessus tout, il est resté simple et empreint de foi religieuse, car si, même dans nos campagnes lorraines, les troubles de la Révolution avaient porté plus d'une atteinte à l'antique simplicité des mœurs, le mal ne paraît avoir été ni bien général ni bien profond (M. 136, 138; D. 108, 110). Il a l'amour du clocher et n'est pas tourmenté par la soif du plaisir qui lui ferait trouver la vie au village trop calme et trop monotone. Le jeu de quilles, nous dit Marquis, est sa principale distraction comme pour les femmes les veillées d'hiver, et il s'en contente. « Les fêtes patronales sont bruyantes, ajoute le préfet, elles durent deux jours, quelquefois trois. C'est la seule occasion où les habitants des villages voisins se réunissent entre eux : le pauvre comme le riche se met alors en dépense pour bien traiter ses hôtes. Les jeunes garçons jouent un mouton aux quilles, et à l'apparition de la première étoile, on proclame le vainqueur » (M.139). Le lendemain la vie laborieuse recommencera, et chacun la reprendra sans arrière-pensée, « la soutenant avec une constance rare et ne se laissant pas rebuter par ses difficultés » (M. 134).

Et s'il partait, ce jeune paysan, où irait-il? Que ferait-il? Si tant de liens le retenaient au pays, il n'y avait à la vérité aucun centre d'attraction pour l'attirer au dehors et le déraciner.

Les villes n'étaient alors que des villes de garnison et de fonctionnaires, le séjour de bourgeois, de rentiers, de retraités, qui groupaient autour d'eux un nombre limité de commis, de domestiques et d'artisans. Seules quelques rares manufactures y annonçaient le prochain état de choses. D'ailleurs, tandis que les campagnes avaient profité de la Révolution, les villes en avaient souffert, leur population avait diminué. Leur commerce languissait. Les salaires y étaient à peine plus élevés (M. 155,

Digitized by Google

tableau) et combien plus chère la vie, sans parler des risques de chômages, alors très fréquents! Combien misérable, à la vérité, apparaissait l'existence isolée et incertaine qu'y menait le journalier, et même l'artisan, en comparaison de celle qu'assuraient, même et surtout aux plus pauvres, les ressources de la campagne, l'entr'aide familiale et les avantages de la communauté? Aussi, au dire des préfets, était-ce plutôt les artisans et journaliers qui refluaient vers les campagnes. Être amené à s'abandonner au prolétariat des villes, c'était une déchéance qui frappait les imprévoyants, les gens tarés, ceux dont la présence au pays était devenue difficile ou impossible. Le travail des manufactures était celui des indigents : on l'organisait comme une charité, et il allait de pair avec le travail des prisons (C. 92, 182; M. 112, 208, 215).

Sans doute, il arrivait au paysan chargé de famille de placer l'un ou l'autre de ses enfants comme domestique à la ville, mais c'était tout, et encore celui-ci devait-il alors lui remettre ses gages, car la communauté n'en subsistait pas moins pour lui. Au surplus, depuis la Révolution et la gêne qui en était résultée pour nombre de familles autrefois opulentes ou aisées, le nombre des domestiques dans les villes avait sensiblement diminué (C. 37; M. 113).

Enfin, pas plus après la Révolution qu'auparavant, il n'y avait encore de concentration industrielle. L'industrie était toujours peu développée; elle ne faisait usage que de la force hydraulique, qui la tenait dispersée dans les campagnes. Son domaine n'embrassait qu'une faible partie de la fabrication dont tout le reste était encore aux mains de la petite exploitation et des gens de métier. Si la réglementation et l'organisation anciennes avaient été battues en brèche et finalement avaient disparu, c'était surtout au profit de la fabrication rurale et domestique, qui était dès longtemps un trait caractéristique de la vie dans les campagnes lorraines, et une ressource tantôt principale, tantôt accessoire, d'un grand nombre de leurs habitants.

Les travaux accessoires et les petits métiers. — Sauf en

Digitized by Google

quelques cantons privilégiés, dans quelques riches pays de culture, comme certains coins de la Woëvre, du bassin supérieur de la Sarre et de la Nied, et des environs de Metz, comme le Vermois, l'ancien comté de Vaudémont, le sol, par suite d'une exploitation trop peu intensive, ne suffisait pas à nourrir une population qui avait plus que doublé depuis un siècle, et pour assurer ou compléter leur subsistance, les habitants en grand nombre avaient dû recourir à quelque travail, à quelque métier plus ou moins accessoire, dont ils trouvaient d'ailleurs aisément autour d'eux, dans la forêt, dans les plantations, dans le sous-sol, les premiers éléments. « Leur travail n'étant ni demandé ni acheté par l'industrie » (C. 122), ils avaient été amenés à l'exercer eux-mêmes sur le coin de terre où ils étaient fixés, d'autant plus facilement encore que les conditions générales de la fabrication poussaient au travail domestique.

Innombrables étaient alors dans nos campagnes les tisserands, les vanniers, les potiers et briquetiers, les petits travailleurs du fer (chaînetiers, cloutiers, tréfileurs) et ceux du bois (menuisiers, cuveliers, sabotiers, tourneurs, etc...), qui tous avaient leurs lopins de terre et, en dehors de leur métier, s'adonnaient au travail des champs, maniant alternativement la bêche et le rabot, la lime et la houe. « Leur genre de vie diffère peu, dit Colchen, de celui des manouvriers, et même de beaucoup de laboureurs » (C. 104). Les simples manœuvres travaillaient pendant l'hiver comme bûcherons et charbonniers, comme mineurs, comme carriers, tandis que les fermiers eux-mêmes recherchaient, pour les usines ou pour la ville, les charrois qui les occuperaient, eux et leurs chevaux, en dehors de la culture des terres (C. 119, M. 182). C'est par centaines que forges et salines les employaient les uns et les autres.

La petite fabrication, de pair avec l'industrie, contribuait à alimenter le roulage et le colportage pour écouler les objets et les produits qui n'étaient pas livrés directement à l'habitant et utilisés dans le voisinage. Colportage et roulage faisaient vivre bien des gens. Une foule de gagne-petit, de vendeurs intermittents, parcouraient

Digitized by Google

les campagnes, chacun avec sa spécialité qui variait le plus souvent avec le village d'origine (1).

Mais, quelles que fussent leurs occupations, petits métiers, fabrications domestiques, roulage ou colportage, tous ces gens demeuraient des paysans. Attachés à la terre par toute la puissance des traditions ancestrales et par les nécessités mêmes de l'existence, ils lui étaient rarement infidèles, et ils lui revenaient d'ordinaire, si loin que leurs pérégrinations les aient entraînés. C'est à la terre nourricière qu'ils se confiaient; c'est à l'achat de quelque champ, de quelques chènevières qu'ils consacraient l'argent qu'ils rapportaient au pays. En cela ils ne se distinguaient pas des simples cultivateurs, toujours prêts à arrondir leur bien et à étendre leurs cultures, beaucoup plus, il est vrai, qu'à les améliorer.

La propriété communautaire. — La conception de la propriété était plus familiale qu'individuelle, et combien cette conception survit encore dans nos campagnes, en dépit de l'émigration qui y fait le vide aujourd'hui! Le rêve de chaque enfant était alors de vivre un jour sur sa part, si petite fût-elle. Resté dans la communauté familiale jusqu'à son mariage, il avait contribué par son travail à en arrondir le bien et il comptait sur sa part pour devenir propriétaire, car la propriété ainsi conçue, c'est un gâteau à partager tôt ou tard. Sa part une fois recueillie, il avait l'espoir de l'augmenter : les occasions d'achat sont d'autant plus fréquentes, les facilités sont d'autant plus grandes que les terres sont plus morcelées.

Le morcellement mettant pour ainsi dire la propriété à la portée de tous, il y avait lutte pour la terre entre les familles les plus économes, les plus dures au travail, lutte d'autant plus générale au XVIII^e^ siècle que la natalité était partout plus élevée, d'autant plus vive que les limites dans lesquelles elle pouvait s'exercer sur chaque finage étaient restreintes par l'étendue des biens de mainmorte et des terres des seigneurs ou du domaine ducal.

(1) Pour plus de détails, cf. G. HOTTENGER, *La Lorraine économique au lendemain de la Révolution*, p. 45 et suiv.

Digitized by Google

Ces limites d'ailleurs n'avaient cessé de s'élargir, la part du paysan n'avait cessé de grossir et de gagner sur les terres seigneuriales et même sur celles du domaine, les seigneurs cédant facilement à la tentation de prix plus avantageux que les fermages qui leur revenaient. La Révolution ne fit que précipiter un mouvement déjà ancien en donnant libre cours à la passion héréditaire du paysan pour la propriété et pour la terre.

Ce mouvement avait son origine dans l'organisation familiale et communautaire qui retenait au pays la masse accrue de chaque génération. « Cette passion d'acquérir » qui, prétendait Colchen, « en attachant trop l'homme à ses foyers et à la terre, était un obstacle aux progrès de l'industrie » (C. 49), avait sa source profonde dans les nécessités de la subsistance. Pour vivre, c'est de la terre qu'il fallait tirer des ressources que des métiers trop modestes ou une industrie encore trop peu développée permettaient sans doute de compléter, mais non de remplacer. Et voici que maintenant cette terre enviée, la Révolution, soit par l'aliénation des biens nationaux ou particuliers, soit par le partage des communaux, l'avait mise à la portée de tous. Et en même temps les droits de parcours, les pâtis communaux, bien que réduits par les partages, permettaient toujours aux plus pauvres d'avoir quelques têtes de bétail qui leur fournissaient sans peine une partie de leur nourriture et même de leurs vêtements (C. 49).

La possession de la terre, complétée d'ailleurs par les usages communs du sol et de la forêt, et par le produit de quelque travail accessoire, c'était pour tous l'existence assurée, c'était même la seule forme sous laquelle apparaissaient l'aisance et la richesse. Qu'auraient-ils été faire ailleurs et qu'y auraient-ils entrepris sans l'initiative, sans le goût de l'effort personnel et isolé auquel ne les préparait nullement l'éducation du milieu communautaire? Pour les simples manœuvres et journaliers, quel attrait pouvait avoir le travail des usines et des manufactures, maigrement rétribué, exposé aux chômages, et dépourvu de tous les avantages complémentaires et de toutes les garanties que les ressources

Digitized by Google

naturelles et l'assistance traditionnelle de la communauté rurale et familiale assuraient alors au travail des champs? Et contre un ensemble de causes aussi puissantes, que pouvaient les doléances du préfet Colchen?

2. *L'organisation de la vie rurale n'était pas favorable au progrès.*

Les diverses ressources que l'habitant tirait des produits du sol ou des suggestions de son ingéniosité se combinaient donc pour retenir dans les campagnes une masse croissante de petites gens qui y vivaient d'une existence médiocre et souvent difficile, mais assurée, dans le double cadre de la famille et de la communauté. Mais d'autre part il apparaît bien qu'une telle organisation ne se prêtait pas par elle-même à l'ascension des plus capables; elle allait même à l'encontre de la formation d'une véritable élite. Or c'est de l'élite seule que peut venir le progrès.

En dépit des bras si nombreux, trop nombreux même, au gré de Colchen, qui travaillaient la terre, en dépit des idées nouvelles qui l'incitaient à l'emploi de procédés moins rudimentaires, la culture en restait, dans l'ensemble, à ses anciens errements. Le développement de la petite propriété et le morcellement d'une part, et d'autre part les conditions du travail agricole, trop resserré par l'étendue des biens communaux abandonnés au parcours, et toujours dominé par les antiques usages de l'assolement triennal et de la vaine pâture, faisaient obstacle aux améliorations nécessaires et à l'expansion d'une classe supérieure parmi les populations rurales.

Sur ces divers points, dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, de vives controverses s'étaient élevées auxquelles la Révolution n'avait pas mis fin, et, sur place, entre fermiers et manœuvres, une vive opposition d'intérêts se manifestait, qui n'allait pas toutefois jusqu'à une hostilité de classes, car, à proprement parler, il n'y avait pas de classes. Les uns et les autres vivaient des mêmes usages et dans les mêmes conditions et surtout

Digitized by Google

les uns avaient besoin des autres. Il y avait entre eux à la fois solidarité et antagonisme.

Il y avait d'abord la concurrence dans l'achat des terres, ou dans leur location au détail, et ce n'est pas en cela aux fermiers que restait l'avantage. La culture rudimentaire que pratiquait le manœuvre demandait plus de travail que d'argent. Ne lui donnant guère que ses bras, ne comptant pas son temps et ses peines, il pouvait payer plus cher. Si d'autres considérations ne l'arrêtaient, telles que ses rapports avec le fermier, la terre qu'il convoitait lui restait, car le fermier abandonnait plus vite la lutte, il ne pouvait se décider à débourser la même somme. Avec le nombre des parcelles, la complication du travail augmente, et aussi la nécessité du travail salarié, toujours plus dispendieux que celui des manœuvres. Peu sensible encore avant la Révolution, la concurrence apparut nettement lors de la vente des biens nationaux : bien des fermiers ne purent racheter, suivant leur désir, toutes les terres qu'ils cultivaient et durent réduire leur exploitation. Elle devait s'accentuer encore pendant la première moitié du XIX^e^ siècle. D'une façon générale, plus on montait, plus il était difficile d'arrondir son bien.

Il était plus difficile encore de l'améliorer. Le bétail des petites gens, avons-nous dit, ne vivait guère que des ressources de la vaine pâture, du parcours sur les chaumes après l'enlèvement des récoltes ou dans les prairies, souvent après la première coupe, et toujours après la seconde. Mais, sans parler des multiples déprédations qu'elle entraînait, la vaine pâture était avec le morcellement des terres le grand obstacle aux progrès de la culture, aux essais de culture alternante, à l'amélioration des prairies naturelles, surtout à l'établissement des prairies artificielles, dont la pratique commençait à se répandre, et qui seules, en permettant de développer l'élevage, devaient accroître le bétail, et par suite les ressources en engrais et le rendement en céréales. Sans doute, depuis l'Édit des Clos (1767), qui d'ailleurs avait rencontré de la part de la Cour souveraine de Nancy une si vive opposition, le cultivateur pouvait se clore, mais, outre

Digitized by Google

les frais qu'elle entraînait, la clôture ne pouvait être une mesure générale en raison de l'excessif morcellement des terres et même des prairies. Seules s'y prêtaient et échappaient ainsi à la vaine pâture les terres riveraines de quelque chemin et libres de toute servitude d'enclave.

C'est à la vérité au sujet du parcours nécessaire au bétail que l'opposition d'intérêts était la plus vive entre fermiers et manœuvres : les premiers, désireux de garantir et d'étendre leurs cultures, voyaient de plus en plus et non sans raison, dans la vaine pâture une atteinte à leur droit de propriété, les autres vivant surtout des produits de leur bétail nourri sur l'ensemble du territoire, voyaient au contraire une atteinte à ce qu'on pourrait appeler leur droit à l'existence dans toute mesure tendant à réduire l'étendue du parcours, et ils avaient pour eux, non seulement la force du nombre, mais encore celle de coutumes qui remontaient au temps, d'ailleurs peu éloigné encore, où la communauté rurale était plus pastorale qu'agricole. « La législation, déclare le Bureau de l'Agriculture de l'Assemblée provinciale de Lorraine en 1787, semble avoir saisi notre agriculture dans cet état d'enfance où les peuples n'étaient que pasteurs, et non à ce point plus avancé où les progrès de la société et l'augmentation de la population ont forcé ces peuples à devenir agricoles. » (Procès-verbaux, p. 269.)

Quand on parcourt les rapports de ces Assemblées provinciales, on est frappé de la place qu'y tiennent les questions agricoles et de l'intérêt qu'elles excitent alors, non seulement auprès des pouvoirs publics, mais encore pour tous les esprits éclairés. Dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, le mouvement des idées s'était porté vers les choses de la terre sous l'influence des économistes avec Quesnay et l'école physiocratique, et sous celle des philosophes, avec Jean-Jacques Rousseau. La mode elle-même, par pur artifice d'ailleurs, ne mêlait-elle pas la vie champêtre à la vie de salon? La science agronomique était née et faisait de rapides progrès. Dès 1750 l'*Encyclopédie* lui avait consacré des articles excellents. C'est à la même époque, en 1761, que remonte la Société des

Digitized by Google

Agriculteurs de France, alors Société d'Agriculture de Paris, suivie de bien d'autres créations du même genre.

Dans notre région, lorsque en 1760 le maréchal de Belle-Isle fonda l'Académie de Metz, il fit figurer l'agriculture en bonne place sur la liste de ses travaux, les questions agricoles figurèrent fréquemment parmi les sujets de concours choisis par l'Académie, culture et manipulation du chanvre, moyens de remédier à l'excessive division des terres, culture de la vigne et vinification, etc... Certains de ses membres, nous apprend Colchen, s'adonnaient à l'horticulture et avaient aux environs de Metz de fort beaux jardins; d'autres s'étaient essayés à l'œuvre, d'ailleurs bien vaine, de l'introduction du mûrier dans nos contrées (C. 117, 118). Mais c'est tout; le préfet ne nous dit pas que quelque membre ait lui-même prêché d'exemple en exploitant ses propres terres.

C'est qu'à la vérité, parmi les propriétaires d'un niveau supérieur à celui du commun des fermiers, ceux qui faisaient valoir leurs terres n'ont jamais été chez nous qu'une exception : le type du *gentleman-farmer* n'est guère un type français, ce n'est pas en tout cas un type lorrain. Et pourtant, à moins qu'il ne s'agisse de cultures spécialisées telles que celle des plantes industrielles, la petite culture ne peut se suffire à elle-même : il lui faut pour progresser le voisinage d'exploitations plus étendues, l'exemple d'exploitants plus éclairés que le simple paysan. Ce sont les exemples qui importent plutôt que les conseils dont ne se soucient guère des gens asservis à la routine. « Pour que les cultivateurs secouent le joug de la routine, observe le préfet de la Meuse, il leur faudrait des exemples multipliés d'améliorations causées par des procédés nouveaux, et surtout par des procédés faciles et peu coûteux, établis par des hommes éclairés, car il suffit d'une seule tentative malheureuse pour faire rejeter par la plupart toute idée de changement » (S. 142). Un cas particulier que nous cite Colchen vient à l'appui de ces observations en montrant la puissance de l'exemple. « L'ancienne Lorraine allemande, dit-il, renferme quelques cultivateurs aisés et instruits qui ont persévéré dans leurs tentatives avec un zèle, un courage, une intelligence

Digitized by Google

dignes d'éloges. Mais on doit dire aussi que là ils ont eu moins d'obstacles à vaincre, parce qu'auparavant plusieurs nobles, d'une médiocre fortune, faisaient valoir leurs terres, sur lesquelles ils vivaient retirés, et déjà ils avaient déraciné quelques préjugés. Ils y avaient introduit l'usage des prairies artificielles, absolument ignorées dans le reste du département. » Et il ajoute, montrant bien ainsi le grand obstacle qui, avec le morcellement des terres, s'opposait aux progrès de la culture: « C'est là (dans l'ancienne Lorraine allemande) que se pratique avec avantage la culture du maïs ou blé de Turquie, du chou-colza, de la betterave champêtre ou *disette*, du chanvre, de la navette et de toutes les plantes fourragères. L'exemple des bons cultivateurs a trouvé beaucoup d'imitateurs, et il aurait été plus généralement suivi encore, si les ravages continuels et toujours impunis du troupeau communal, si les abus de la pâture nocturne, n'eussent forcé à se restreindre dans les terrains qu'il a été possible d'enclore. » (C. 121.)

Faut-il parler d'*absentéisme* et reprendre les doléances traditionnelles qu'on fait entendre à ce sujet? Oui, sans doute. Toutefois il y avait abstention autant qu'absentéisme, car les familles nobles ou plus ou moins fortunées qui vivaient à la campagne étaient sous l'Ancien Régime beaucoup plus nombreuses qu'aujourd'hui, mais en général elles y vivaient de leurs revenus, tout comme celles de la ville, et non point de l'exploitation de leurs biens. Il importe de pénétrer les causes profondes de cet abandon de la terre : elles tiennent à la fois aux mœurs et aux conditions naturelles qui dans notre pays s'opposent au développement de toute exploitation parvenue à un certain degré d'accroissement.

L'étendue des terres arables, assez fertiles pour « payer » les travaux qu'on leur donne, est partout plus ou moins limitée et il est inutile et ruineux de vouloir dépasser ces limites naturelles, on le vit bien sous la Révolution, lorsqu'on partagea les communaux et qu'on défricha des forêts.

L'inégale fertilité des terres et leur étendue limitée est, avons-nous dit, avec l'agglomération des habitations,

Digitized by Google

telle que l'a imposée la rareté relative des points d'eau, la cause du morcellement, que renforce la coutume, universelle en notre pays, du partage égal. Comme le morcellement met la propriété à la portée de tous, le petit exploitant, qui ne compte pas sa peine, qui n'a pas besoin de recourir au travail salarié, n'hésite pas à payer la terre plus cher que le gros cultivateur. Un moment vient où l'exploitation en s'étendant deviendrait ruineuse pour celui-ci, d'autant plus que toute acquisition qui porte non sur une parcelle contiguë, mais sur une parcelle isolée, augmente la complication du travail. Au surplus, il y a la coutume du partage égal qui, en divisant le bien familial, vient défaire l'œuvre de chaque génération.

La famille qui s'élève ne verra d'autre ressource pour continuer son ascension sociale et satisfaire son ambition que d'acheminer ses enfants vers des carrières qui les amèneront à la ville ou qui en tout cas les détacheront de la terre.

On a dit que l' « abandon de la terre, dès la première moitié du XIX^e^ siècle, a été volontairement provoqué par cette classe des laboureurs qui devaient cependant à la culture des champs leur prospérité, et qui avaient réalisé des bénéfices considérables au cours de la Révolution et pendant la période suivante » (1). En réalité, le mouvement est beaucoup plus ancien : il a son origine dans l'ensemble de conditions et de traditions qui dans notre pays ne favorisent que la petite culture. L'émigration vers la ville a existé dès longtemps, mais elle était le fait des plus riches et non point de la masse : elle se faisait par en haut et non par en bas. Sous l'Ancien Régime déjà, on peut dire que presque toute la noblesse de robe, et bien des familles bourgeoises, venaient, à quelques générations près, d'anciennes familles terriennes.

Ne sommes-nous pas à même maintenant de comprendre la situation en apparence si paradoxale que présentent les Mémoires?

---

(1) Ch. GUYOT, *Mém. de l'Ac. de Stanislas. 1919-1920*, p. 270.

Digitized by Google

Toujours dominée par l'ensemble des conditions naturelles qui avaient déterminé sa fondation, peut-être à l'origine même du peuplement, la communauté rurale n'a pas cessé d'être un groupement traditionnel, sans organisation hiérarchique et sans chef, vivant par la seule force de la coutume pour assurer l'exploitation du finage, le parcours nécessaire aux troupeaux, les « subventions » fournies par la forêt. Elle a pourtant subi la commune loi de l'évolution : si l'organisation est restée la même en sa forme, le travail lui-même s'est transformé dans son objet et dans ses produits par la prédominance croissante de la culture sur l'art pastoral, de la propriété familiale sur la propriété collective. Mais cette lente transformation ne s'est pas traduite par le progrès des méthodes, car, en raison du morcellement des terres et de la concurrence entre acquéreurs, gros et petits, nulle élite n'a pu se former qui donne l'exemple; en raison de l'obligation de l'assolement triennal et des servitudes qui en résultent, nulle amélioration ne peut se faire qu'autant que tous s'y prêtent à la fois. Le cultivateur ne peut cultiver ni comme il veut, ni quand il veut; il est sous la dépendance de ses voisins les plus lents et les plus routiniers. L'élite traîne à sa suite les retardataires. « Ne pouvant rien innover, constate Colchen, le laboureur suit tristement les routes anciennes. Les baux mêmes lui imposent de n'y rien changer » (C. 115.)

D'autre part, par la force de sa cohésion, toute puissante encore au XVIII^e^ siècle, par les avantages collectifs qu'elle assure et qui avaient toute leur valeur en ces temps où l'argent était encore peu abondant, par les liens de la propriété que tous possèdent ou du moins à laquelle tous aspirent, par le besoin et la coutume de l'entr'aide mutuelle, la communauté rurale retient les habitants fortement attachés au sol. Elle les retient quand bien même leur nombre vient à s'accroître. Elle les retient d'autant plus facilement qu'aucune initiative ne les pousse, qu'aucune attraction étrangère ne les sollicite encore et ne tend à les déraciner. Elles les retient enfin parce que partout où les produits de la culture et du bétail ne suffisent pas seuls à les nourrir, le sol néanmoins

Digitized by Google

peut les occuper, grâce aux forêts qui le recouvrent, grâce aux richesses qu'il recèle et aux travaux, aux industries, qu'entretiennent les unes aux autres. Et là même où ces ressources sont trop faibles ou font défaut, l'ingéniosité des habitants a pu les compléter ou y suppléer par la pratique de mille métiers divers.

« Quoi qu'il en soit, c'est à cette école sévère que s'est formée la population lorraine : elle y a contracté, avec le sentiment de la nécessité du travail, l'habitude de ne pas plaindre sa peine; et comme on est porté à ne pas gaspiller des bénéfices péniblement acquis, l'esprit d'économie chez elle s'est incrusté. » (VIDAL DE LA BLACHE, *op. cit.*, p. 34.)

Mais labeur et économie ne sont pas tout. Plus tard, à mesure que la culture se dégagera de la routine et que s'imposeront les méthodes rationnelles, le travail des bras ne suffira plus. Il faudra aussi le travail de l'esprit, l'effort de l'intelligence, mais alors le paysan, mal préparé à l'initiative personnelle, s'adaptera difficilement aux conditions nouvelles. L'élite qu'il a au-dessus de lui est sans doute sortie de ses rangs, mais elle les a quittés trop complètement et depuis trop longtemps pour garder avec lui un contact assez intime et pour prêcher d'exemple, pour être à même de le précéder dans la voie du progrès ou de l'y pousser. Aussi, dans la crise qu'entraînera la révolution économique du XIX^e^ siècle, trop souvent il renoncera à la lutte, il se dépitera, il abandonnera la terre, cette terre qu'il avait tant aimée, et il ira se perdre dans la foule anonyme des villes grandissantes. La communauté rurale ne se transformera qu'incomplètement, plutôt par la force des choses que par l'initiative de ses participants : faute de levain, la pâte se réduira et se ratatinera.

Si nous avions à suivre ici l'agriculture lorraine dans ses destinées au cours du XIX^e^ siècle, nous la verrions prospérer malgré tout pendant de longues années, jusqu'à la crise qui, commencée dès 1850, ne sévit sérieusement qu'à partir de 1878 et l'amena à s'adapter plus complètement aux conditions modernes, en dépit d'une

Digitized by Google

main-d'œuvre dont la rareté toujours croissante fait contraste avec la surabondance d'antan. Mais notre programme nous retient au lendemain de la Révolution et nous invite à préciser la situation dont nous avons donné la physionomie générale.

§ 3. — La situation agricole au lendemain de la Révolution

1. L'extension de la petite propriété. Ses conséquences.

De l'avis unanime des préfets, c'est une révolution complète qui venait de s'opérer dans la constitution de la propriété foncière et dans sa répartition, à la suite de la vente des biens nationaux et de multiples ventes volontaires de biens particuliers dont les anciens propriétaires s'étaient défaits, en raison, soit de la gêne où les avaient mis les événements, soit des hauts prix qu'offraient les paysans. A quoi s'ajoutaient encore les effets du partage d'un grand nombre de biens communaux.

Pour apprécier, sans s'exposer à des généralisations hasardées, l'étendue de cette révolution, le développement pris par la petite propriété, la diminution du nombre et de l'importance des fortes exploitations, il faudrait sur la situation, telle qu'elle était à la veille puis au lendemain de la Révolution, une longue et laborieuse étude, commençant par le dépouillement des rôles de la subvention antérieurement à son remplacement, et établie, autant que possible, sur les mêmes bases que la dernière enquête faite par le ministère de l'Agriculture sur la petite propriété rurale (1). De cette situation comparée les préfets ne nous fournissent que quelques rares éléments : il résulte bien des tableaux dressés par Marquis et par Colchen que, de 1789 à l'an IX, le nombre des propriétaires de biens-fonds avait augmenté de 13.242

(1) *La Petite Propriété rurale en France. Enquêtes monographiques.* Paris. Imprimerie Nationale, 1909.

Digitized by Google

dans la Meurthe et de 13.473 dans la Moselle, soit respectivement de 20 et 27 %, tandis que le nombre des manouvriers et gens de journées avait diminué de 22 et 40 % dans le même temps (C. 64, M. 113). Mais les Mémoires statistiques ne donnent aucun chiffre sur l'importance des exploitations et sur le nombre de charrues qui les caractérisait individuellement.

Les quelques investigations qui ont été faites jusqu'à ce jour sur la vente des biens nationaux et leurs résultats nous présentent une situation variant souvent d'un district à l'autre (1) : tantôt c'est la masse des habitants qui achète à l'envi, tantôt ce sont les fermiers qui deviennent propriétaires des terres qu'ils cultivaient; ailleurs encore, les acquéreurs sont surtout des marchands, des bourgeois des villes voisines. Mais comme beaucoup de ces derniers n'achetaient que pour revendre ensuite, la diffusion de la propriété rurale, par suite de l' « immense quantité de domaines » (C. 47) mis en circulation, n'en apparaît pas moins comme le grand fait économique de l'époque.

« D'après le relevé que j'ai fait faire, dit Marquis, il a été vendu dans ce département pour 59 millions de biens nationaux, valeur réduite en numéraire, ce qui forme les trois dixièmes de la propriété foncière. Tous ces biens ayant été divisés dans le plus grand détail, il n'est guère de fermiers, ni même de manouvriers, qui n'aient pu en acheter; et les facilités que les lois accordaient de payer en valeurs très dépréciées leur ont procuré le moyen de se libérer avec les seules économies qu'ils ont faites sur leurs premières récoltes » (M. 107.)

Et le nombre des propriétaires tendait encore à s'augmenter. « Il n'est pas un habitant à la campagne, dit Colchen, pas un artisan à la ville qui ne soit incessamment possédé du désir d'acquérir un champ, une chènevière, une métairie. Cette disposition, qui existait

(1) Cf. L. Schwab, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans les Vosges*. et S. Schmidt, *La Répartition de la propriété en 1789 et la vente des biens nationaux de première origine dans le District de Bar* (Annales de l'Est, t. IV).

Digitized by Google

déjà avant la Révolution, s'est bien fortifiée depuis. Aussi beaucoup de corps de biens se sont dispersés entre mille mains, et les reventes en détail sont devenues un objet de spéculation pour des gens qui achètent uniquement dans cette vue, et qui souvent font un bénéfice considérable par la grande concurrence qui s'établit entre les paysans » (C. 49.)

Ajoutons à cela le « bénéfice énorme » (M. 107) que les fermiers avaient réalisé, pendant tout le cours des assignats, partout où les fermages étaient stipulés payables en numéraire et non pas en grains (M. 107).

Toutefois, seuls avaient pu profiter de la vente des biens ceux qui avaient quelque argent. Un autre moyen d'accéder à la propriété avait été ouvert à tous, même à ceux qui ne disposaient d'aucune avance : c'était le partage des biens communaux, auquel il convient de nous arrêter un instant, car cette mesure tient une place importante dans tous les Mémoires statistiques, qui se font l'écho des controverses qu'elle suscita (D. 28, 29; S. 175, 176; M. 167; C. 123) et dans la révolution foncière qu'entraîna la révolution politique et sociale.

A la fin de l'Ancien Régime, le Gouvernement s'était montré favorable à cette mesure et les idées l'y poussaient de plus en plus. Philosophes et économistes considéraient que le maintien des biens communaux était incompatible avec la supériorité essentielle et le développement nécessaire de la propriété individuelle, qu'ils étaient désastreux pour l'agriculture, qu'ils restreignaient la productivité de la terre, et partant la population, qu'ils encourageaient l'indolence et la fainéantise; qu'au surplus ils n'étaient pas indispensables à l'élevage, et qu'en conséquence devaient être seuls exceptés du partage les communaux qui n'étaient propres qu'au pâturage et dont la mise en culture diminuerait la valeur.

Dans les Trois-Évêchés, en conséquence d'un édit du 19 juin 1769, quatre-vingt-dix-neuf communautés, en 1771, se trouvaient avoir procédé au partage. Et malgré l'opposition du Parlement de Nancy, le mouvement s'était, au cours des années suivantes, propagé en Lor-

Digitized by Google

raine, où les documents révèlent une trentaine d'opérations de ce genre. La mesure y fut l'objet de longues discussions à l'Assemblée Provinciale de 1787. Elle se heurtait alors au *droit de triage* qui attribuait au seigneur le tiers des terres partagées, et à l'opposition des fermiers qui trouvaient sur les pâtis communaux le parcours nécessaire à leurs troupeaux à part. Ici éclate bien l'opposition d'intérêts entre fermiers et manœuvres : les fermiers s'élevaient contre le partage que réclamaient les seconds, tandis que, d'autre part, ils voulaient la suppression de la vaine pâture, dont la masse regardait le maintien comme indispensable à sa subsistance.

En 1789, le *droit de triage* disparut et les idées nouvelles poussaient au partage. La Révolution en effet ne concevait la propriété que sous sa forme individuelle et absolue. Elle n'admettait pas qu'un bien fût grevé d'aucune servitude perpétuelle ou qu'il s'immobilisât aux mains de copropriétaires indivis sans la volonté persistante de ceux-ci.

Aussi en 1790 l'Assemblée Constituante décréta-t-elle le partage, à l'exception des forêts, mais tout aussitôt les opérations donnèrent lieu à une foule de difficultés. Dès 1793, le partage n'était plus que facultatif, et finalement une loi du 21 prairial an IV vint suspendre les opérations, sans toutefois rétablir l'inaliénabilité des biens indivis.

Convenait-il en réalité de partager les communaux, si nombreux en Lorraine?

Comme le fait remarquer Marquis, c'était une erreur de vouloir décider d'une façon générale. Les terres propres à la culture que comprenaient les biens communaux avaient déjà pour la plupart été réparties et attribuées en lots égaux à chaque famille, soit à titre gratuit, soit moyennant une légère redevance. Celles-ci, en passant de la possession temporaire à la propriété définitive, avaient généralement gagné. La question devenait déjà plus problématique pour les prairies. Quant aux autres terres, si elles avaient été jusqu'alors laissées au parcours du bétail, c'est qu'elles n'étaient propres qu'à cet usage. Le partage de celles-là fut une opération désastreuse pour tous. Privés des pâturages communs, beaucoup

Digitized by Google

d'habitants n'avaient plus assez de parcours pour leur bétail et le faisaient paître au hasard : c'était la principale cause des délits champêtres, dont les préfets dénoncent le nombre croissant. Quant aux attributaires des lots, ils furent bientôt désabusés : les récoltes couvraient à peine leurs frais d'exploitation, et dès l'an IX un bon nombre des terres partagées étaient redevenues incultes. Une délibération du Conseil général de la Meurthe, en cette même année, tire bien la leçon de l'expérience et reproduit l'opinion commune : « Il y a telle commune qui souffre du partage déjà fait, et telle autre qui tirerait meilleur parti d'un partage à faire : ce serait donc des principes seulement que la loi devrait décider, mais l'application doit indispensablement être locale. »

A la fin de la Révolution, la révision était universellement demandée. Elle fut accordée, d'abord pour les partages faits sans titres (loi du 9 ventôse an XII), puis pour tous sans distinction (décret du 9 brumaire an XIII).

Dans nos départements lorrains, les partages furent-ils nombreux? D'après les chiffres fournis par les préfets, il semble que oui, mais, comme pour les acquéreurs des biens nationaux, c'est une de ces questions complexes qui ne se prêtent pas à un jugement sommaire, et qui ne peuvent être résolues en toute sûreté que par le dépouillement des archives et par une série d'études locales dont le nombre est encore très restreint (1).

Les partages s'étaient faits généralement par ménage, et plus rarement par tête. « Dans la Meurthe, dit Marquis, la loi ordonnant le partage avait reçu son exécution dans la presque totalité du département » (M. 167) : sur 10.248 hectares de biens communaux, bois non compris, qui existaient en 1789, il n'en restait plus qu'un cinquième, soit 2.161 hectares, en l'an IX; il est vrai que par la suite la plupart des terres partagées furent remises en indivision. Dans la Moselle, où ces mêmes

(1) Cf. Ch. Guyot, *Quelques généralités sur les biens communaux en Lorraine* (Mém. Acad. de Stanislas, 1915-1916, p. 94 et suiv.). H. Evrard, *Notes historiques sur les biens communaux du canton de Varennes-en-Argonne*. Paris, Champion, 1913.

Digitized by Google

biens consistaient originairement en 16.778 hectares de terres et 2.524 hectares de prairies, 119 communes seulement sur 686 n'avaient procédé à aucun partage, mais les partages effectués n'avaient pas été complets, absolus : outre que les bois étaient laissés à part, dans un certain nombre de communes on s'était contenté de partager les tiers communaux qu'avaient jadis les seigneurs pour leurs troupeaux à part (M. 123).

Quoi qu'il en soit, il est certain que le partage des biens communaux avait, dans une proportion variable suivant les cantons et les communes, contribué à augmenter encore la diffusion de la propriété et le nombre des petits propriétaires.

Il est non moins certain que l'accession de la masse à la propriété avait eu pour heureuse conséquence la mise en valeur d'une grande étendue de terres jusqu'alors peu ou point cultivées (1). Aussi, quel que fût le rendement d'une culture trop souvent médiocre, l'aisance s'était-elle répandue dans les campagnes, une aisance d'autant plus sensible que le paysan était dès longtemps habitué à vivre de peu et qu'elle faisait contraste avec la détresse des villes (2). Tous les préfets le constatent.

La mendicité, déclarent-ils, jadis si répandue, a presque complètement disparu de nos villages : il y a même peu de gens vivant dans un réel état de pauvreté, et quand on parcourt les villages, on remarque presque partout des maisons neuves, et d'anciennes maisons réparées et appropriées avec goût (C. 36). « Il est peu d'individus, dit Desgouttes, qui au moyen des pâtis communaux et de l'acquisition de quelques pièces de terre, payées avec des assignats de valeur presque nulle, ne récolte aujourd'hui une quantité de grains suffisante pour la subsistance de sa famille, tandis qu'autrefois, il était obligé d'acheter ce même grain avec le produit de son travail et de son industrie » (D. 39). « Non seulement le nombre

(1) « Partout on a défriché. Depuis 1792, il n'y a plus de terres vagues que sur des rochers inaccessibles ou sur des pelouses malingres où manque la terre végétale. » (REGNARD-GIRONCOURT, *Précis statistique du département de la Meurthe, an X*).

(2) Sur la détresse des villes, cf. G. HOTTENGER, *op. cit.*, p. 52.

Digitized by Google

des propriétaires s'est beaucoup augmenté, dit dans le même sens Marquis, mais encore la plupart de ceux qui n'avaient qu'un misérable bout de champ ou de vigne, ont aujourd'hui assez de propriétés pour faire subsister leur famille pendant toute l'année; et s'ils travaillent pour les fermiers, c'est seulement parce qu'ils ont besoin d'eux pour cultiver leurs terres, qu'ils augmentent continuellement. » (M. 108.)

Au demeurant, lesquels des fermiers ou des manœuvres avaient vu leur situation s'améliorer davantage?

Cette fois, comme en plus d'un cas, les opinions diffèrent. Voici d'abord Colchen, qui donne sur la situation des manœuvres la note optimiste. « La passion dominante, dit-il, est de faire valoir pour soi et par soi. Chacun a une vache, un cheval de trait; on se les prête l'un à l'autre pour faire une charrue commune. Les champs de ces propriétaires sont les plus productifs; ils ont toujours plus de bestiaux que les laboureurs. La vaine pâture les aide beaucoup à les nourrir; ils font avec leurs chaumes de la litière et du fumier; et ces petits héritages, abondamment couverts d'engrais, sont fertilisés et ne restent jamais en repos. » (C. 120.)

Le préfet Desgouttes nous fait un tableau différent. Sans doute, suivant lui, le manœuvre dans les Vosges a pu devenir facilement propriétaire, au cours des dernières années, de quelques pièces de terre, mais il n'en a pas assez pour entretenir un attelage; et pour les labourer, il reste comme par le passé à la merci du fermier, qui lui prête sa charrue quand il en a le temps, et souvent hors des saisons convenables. Beaucoup sont ainsi obligés de cultiver à la bêche; travail long et pénible, dont le temps pourrait être mieux employé. D'ailleurs, s'il arrive à se nourrir, c'est en mettant en culture tout ce qu'il a, en sorte qu'il ne reste plus assez de pâtures pour les bestiaux et que les terres ne sont plus assez fumées. » (D. 29, 30.)

Marquis donne, presque mot pour mot, une opinion semblable. Il est vrai qu'il reconnaît d'autre part que, quels que soient les nouveaux propriétaires, manœuvres,

Digitized by Google

fermiers, « toutes les terres qui pouvaient être converties en vignes, en chènevières, ou simplement qui pouvaient être closes, ont été mises dans la plus grande valeur possible. » (M. 156).

Concluons que la situation n'était pas partout la même, meilleure sans doute dans la Moselle, moins bonne ailleurs, et que si l'état des terres arables, la culture des céréales, laissaient souvent à désirer, dans les plus petites exploitations, au contraire tout ce qui exige surtout le travail des bras, comme la culture de la vigne, du chanvre, du lin, des plantes légumineuses, des pommes de terre surtout, avait beaucoup gagné.

Il semble bien que dans l'ensemble l'avantage appartienne aux manœuvres et c'est sur les terres qui sont restées affermées que se révèle toute l'insuffisance de moyens et de méthode dont pâtissait la culture de ces temps-là. Assurément l'aisance dont parle les préfets est générale : les fermiers de leur côté ont bien profité de la baisse des assignats pour acquitter en monnaie dépréciée soit leurs fermages, soit le prix des biens nationaux qu'ils avaient pu acquérir. Mais des nombreuses ventes en détail qui ont eu lieu ils n'ont pu toujours s'assurer de l'ensemble des terres qu'ils faisaient valoir et l'importance de leurs exploitations a diminué (C. 114). Les plus fortes ont disparu par suite de la division des propriétés. « Avant la Révolution, dit Marquis, un fermier cultivait communément avec deux charrues, beaucoup avec trois et même quatre. Maintenant la plupart des propriétaires cultivateurs n'en ont qu'une... En examinant les tableaux comparatifs joints à ce chapitre, le rapport du nombre des charrues avec la quantité des terres arables, on verra qu'en 1789, on cultivait en moyenne avec une charrue à peu près 55 arpents et demi, au lieu qu'on en cultive aujourd'hui en moyenne 58. C'est une conséquence de la division de la propriété et des ventes en détail faites aux manouvriers. Les mêmes causes ont diminué d'une manière plus sensible encore le nombre des gros trains de culture. » (M. 160.) L'importance des exploitations ayant diminué, le nombre des amateurs est plus grand et la concurrence plus vive. « Le

Digitized by Google

propriétaire, communément peu fortuné, dit Colchen, cherche à obtenir de ses fermes souvent un prix (un fermage) exagéré », d'autant plus que « les fermiers pouvant monter un équipage du labour (un train de culture) avec moins de 3.000 francs étant en grand nombre, il s'établit entre eux une concurrence par laquelle ils se nuisent réciproquement par la concurrence qu'ils se font entre eux, et leurs terres souffrent du malaise dans lequel forcément ils languissent. » (C. 115.)

Le même préfet insiste sur l'insuffisance des moyens dont disposent la plupart des fermiers. A l'en croire, tout leur fait défaut ou du moins tout est chez eux insuffisant : le bétail, les procédés, l'argent et surtout l'intelligence. « Le fermier qui entreprend la culture, dit-il, a si peu de moyens qu'il n'est même pas en état de se procurer le bétail nécessaire. La plupart ont à peine cinq ou six moutons, trois ou quatre vaches, comme volaille, trois ou quatre douzaines de poules au plus. Souvent le bétail du manouvrier égale celui du laboureur. » Et à celui-ci le manœuvre, maintenant plus aisé, marchande son temps; il est beaucoup plus difficile qu'auparavant de se faire aider. Les chevaux coûtent cher à entretenir, et dans les terres fortes, il en faut pour une charrue six, huit et quelquefois dix, avec deux hommes, fréquemment accompagnés d'un jeune garçon pour diriger la tête de l'attelage (C. 116). Aussi les bénéfices qu'il retire de son exploitation seraient-ils insuffisants pour le faire vivre, s'il n'y ajoutait le produit de multiples charrois pour le compte des particuliers ou des usines (C. 116; M. 182) (1).

Certes, lui non plus ne marchande pas sa peine, et tout comme le manœuvre, c'est un rude travailleur. Mais

(1) C'était pour beaucoup une nécessité. Marquis donne le compte d'exploitation d'un petit fermier cultivant un bien d'une trentaine d'hectares. La culture ne donne qu'un produit net de 158 francs, nourriture déduite! Et il le suppose aidé de sa femme et de deux enfants. Ce sont les ressources accessoires, charrois et sous-produits, qui font le bénéfice, 600 à 700 francs (M. 81-83). Colchen établit semblable compte pour une ferme de 72 hectares et demi, cultivée avec deux charrues : il n'arrive qu'à un solde net de 300f 94 pour un produit brut de 4.593f 48 (C. 135)!

Digitized by Google

il lui faudrait plus d'argent et de l'intelligence plus encore. « Il en est de l'agriculture comme de l'industrie, dit à ce propos Colchen. L'une et l'autre ne prospèrent qu'en raison des capitaux qu'on y met. C'est ce qui fait la supériorité des Anglais sur nous. Une ferme où on emploie 20.000 francs produit plus qu'une autre qu'on exploite avec 3.000 francs seulement. Mais à confier ces 20.000 francs à un cultivateur ignorant et sans habileté, il y aurait autant d'imprudence qu'à les dépenser dans une manufacture que dirigerait un homme inapte. Ce qu'il faudrait donc avant tout réformer, c'est l'esprit routinier du laboureur qui, dépourvu d'instruction et fortement attaché aux pratiques anciennes, se montre toujours prévenu contre celles qu'on voudrait leur substituer parce qu'il est incapable de les apprécier. Mais une éducation plus cultivée, avec les soins et les frais qu'elle exige, suppose de l'aisance et par suite une condition moins misérable que celle où il vit, et qui est bien faite pour lui rétrécir les idées. » (C. 119.)

La note, à notre avis, est un peu forcée et appellerait quelques tempéraments pour être juste.

Comme celle des manœuvres, la situation des fermiers variait sans nul doute d'un pays à l'autre, et les généralités auxquels se tiennent les Mémoires ne pouvaient saisir, ici comme ailleurs, l'exacte réalité dans sa complexité et sa variété. Deux faits seulement sont à retenir qui dominent la situation : c'est d'abord l'étroitesse de l'intelligence des fermiers; à coup sûr, c'était bien leur dernière pensée de consacrer leurs économies à faire donner à leurs fils une éducation qui eût permis à ceux-ci d'améliorer l'exploitation familiale.

C'est ensuite l'extension de la petite culture, avec ses avantages et ses inconvénients. « Presque toutes les servitudes rurales, dit Colchen, ont disparu avec la féodalité... Paisibles possesseurs de leurs biens, les habitants s'y attachent davantage; ils les cultivent avec un soin infatigable; et comme ils y sont plus attachés et qu'ils les rendent plus productifs, ces biens ont plus de prix dans le commerce. L'affranchissement des servitudes rurales ayant procuré de l'aisance aux campagnes,

Digitized by Google

on y a contracté la passion d'acquérir; aussi beaucoup de fermes sont-elles vendues en détail à un prix excessif; mais cette passion, poussée à l'extrême, a multiplié à l'infini les petits propriétaires. » (C. 114.)

La Révolution n'avait pas diminué l'intérêt que les pouvoirs publics et les esprits avertis portaient aux choses de la vie rurale. Elle était à peine terminée que des Sociétés d'agriculture s'étaient formées à Nancy et à Metz (M. 157; C. 121). Colchen nous donne le programme de celle de Metz : il s'étend à toutes les améliorations recommandées par l'expérimentation scientifique et par les connaissances agronomiques, dans l'état où elles se trouvaient alors. Perfectionnement des méthodes agricoles, de l'élevage du bétail, du matériel aratoire; suppression des jachères mortes par l'introduction et le développement de la culture des prairies artificielles; essais de nouveaux modes d'assolement, recherche des engrais propres aux divers terrains; propagation de la culture des racines alimentaires et des plantes légumineuses propres à alterner les produits et à multiplier les ressources des cultivateurs, pour eux-mêmes et pour leurs animaux; enfin encouragements aux cultures arborescentes et fruitières, et améliorations des bâtiments ruraux (C. 116.) A la vérité, rien n'y manque. Mais rien ne vaut, avons-nous dit, l'exemple que les cultivateurs ont sous les yeux, quand surtout à cet exemple s'ajoute la force des circonstances. La culture des pommes de terre s'était prodigieusement multipliée depuis la disette de 1794 (C. 120); les prairies artificielles avaient enfin pris leur valeur aux yeux du commun des cultivateurs, et la culture des plantes fourragères avait commencé à se répandre : c'était, suivant Colchen, la conséquence des réquisitions répétées ou des achats faits par les garnisons de cavalerie, d'où il était résulté la nécessité croissante d'augmenter la production des fourrages. Dans la Meurthe, le progrès était dû à une autre cause : les cultivateurs, dit Marquis, réquisitionnés pour conduire des convois de l'armée, avaient été emmenés dans des pays fertiles et bien cultivés, en Alsace, dans le Palatinat, et ils avaient pu juger de leurs propres yeux l'ef-

Digitized by Google

ficacité des améliorations qu'on leur avait vainement recommandées, la création des prairies artificielles, les irrigations, les amendements, etc., et ils s'étaient enfin décidés à faire des essais dont les résultats heureux avaient trouvé des imitateurs. » (M. 154.) D'autres exemples les avaient encore frappés, qui, moins heureux pourtant, n'en avaient pas été moins utiles. Au cours de la Révolution, certains propriétaires s'étaient retirés à la campagne; ils avaient entrepris de faire valoir leurs terres, en s'efforçant de s'affranchir de la routine; mais soit que leur esprit d'innovation n'ait pas gardé la juste mesure qu'impose la prudence, soit qu'ils aient été découragés par les déprédations de la vaine pâture, par les contestations avec les voisins et « par des contrariétés de tout genre », la plupart avaient été obligés d'y renoncer. « Mais, dit Marquis, on a profité de leurs fautes, et leurs spéculations, corrigées par l'expérience, ont tourné à l'avantage général. » (M. 157; C. 124.) A la vérité, le progrès était venu, mais en détail seulement et par incidence : ce n'était pas l'évolution générale que concevaient les esprits éclairés et qui, en appliquant des méthodes rationnelles, favorisées par un remaniement des terres, eût dès lors renouvelé l'exploitation agricole et l'eût mise à même de satisfaire amplement aux besoins des populations. Dans l'ensemble, au contraire, la petite propriété avait triomphé, et avec elle la routine des procédés traditionnels.

§ IV. — L'exploitation rurale

Il nous reste à suivre, dans les éléments de son existence et les détails de son exploitation, cette petite culture, si peu portée vers le progrès, mais qui suppléait par un travail acharné à l'insuffisance des moyens et des procédés.

Peut-être conviendrait-il tout d'abord de jeter sur elle un coup d'œil d'ensemble, grâce aux tableaux que nous donnent certains des Mémoires statistiques. Mais il suffit d'en relever quelques chiffres, et surtout de les comparer entre eux, pour se convaincre qu'ils n'ont aucune certi-

Digitized by Google

tude et ne peuvent valoir qu'à titre d'indication. Deux exemples suffiront : Marquis établit la répartition du territoire de son département sur une superficie totale de 966.339 arpents, soit 492.832 hectares, alors que la superficie officiellement reconnue par la suite, et dès 1806, était de 643.500 hectares ! Avec une précision vraiment inquiétante, les préfets totalisent à un centime près les dépenses de culture de leur département, et ces frais se seraient montés à 78 % des recettes dans la Meuse, à 53 % dans la Moselle et à 38 % seulement dans la Meurthe ! Tout le reste est à l'avenant.

Mieux vaut donc nous demander simplement dans quel état se présentaient à l'œil de l'observateur les quatre éléments de la ferme : bâtiments, matériel et outillage, chevaux et bétail, culture et pâture.

1. *Bâtiments.* — En dépit de bien des variantes, la maison rurale en Lorraine est bâtie sur un type uniforme, qui réunit sous un même toit l'habitation, les engrangements, les étables. « Il y a un inconvénient, dit Marquis, à entasser ainsi les récoltes dans les maisons [au lieu de les mettre en meules, en partie tout au moins]. C'est qu'il reste trop peu de place pour les écuries [sans compter que le plus souvent elles sont trop basses et mal aérées] et qu'il est par conséquent difficile d'augmenter le bétail. »

« J'ai été frappé, dit-il encore, des observations de plusieurs fermiers à qui je témoignais mon étonnement de leur voir négliger la culture des prairies artificielles : elles leur seraient inutiles, m'ont-ils répondu, faute de place pour loger plus de bestiaux. Toutefois, ajoute-t-il, on remarque dans les constructions nouvelles un changement avantageux. Les propriétaires comprenant tous les avantages qu'ils retireraient d'un nombreux bétail, ont donné aux étables un plus grand espace. Il n'est pas douteux d'ailleurs que la méthode usitée dans d'autres départements de placer les récoltes et les fourrages en meules, en dehors des habitations, serait bien plus commode sous tout rapport. » (M. 171.)

« Au surplus, remarque le préfet de la Meuse, beaucoup d'étables sont malsaines, mal aérées, et exposent le

Digitized by Google

bétail à tous les accidents qui sont la suite d'un air corrompu et de la malpropreté. » (S. 179.) Combien lents ont été les progrès sous ce rapport et combien imparfaits!

2. *Engrais.* — Même constatation sous le rapport des fumiers, seul engrais alors employé. Marquis fait déjà des observations qui ont été cent fois renouvelées depuis lors : on n'en prend aucun soin, on ne s'inquiète pas de lui conserver ses éléments fertilisants, on l'abandonne devant les maisons et le purin qu'on laisse ainsi perdre est une cause d'insalubrité. Une fois transporté sur le terrain, on le laisse longtemps à l'air au lieu de l'enfouir immédiatement. Enfin on mélange les fumiers indistinctement, au lieu de les séparer, et de les employer rationnellement suivant leur nature (M. 160; C. 119).

On sait que quoi qu'il arrive, la quantité de fumier produite sera toujours inférieure à ce que les récoltes enlèvent annuellement au sol. Pour combler le déficit, il faut donc recourir aux engrais complémentaires et aux amendements. Naturellement, des engrais chimiques il n'était pas encore question. Marquis se plaint que l'usage de la poudrette, si avantageusement répandu dans d'autres départements, soit inconnu dans le sien. On utilise seulement les boues des villes et, auprès des étangs, les vases qui en proviennent (1). « Il serait facile, dit Colchen, d'ouvrir des marnières sur plusieurs points du département, comme dans l'ancien district de Longwy, où elles ont contribué depuis dix ans aux progrès de l'agriculture. Il y a bien d'autres terres qu'on pourrait fertiliser mais on a tant de peine à introduire des méthodes nouvelles chez les cultivateurs! » (C. 120.) « Il y a des bancs marneux aux environs de Toul et dans le bois de Lucey, dit de son côté Marquis, mais il faudrait prendre quelque

(1) Cf. Conseil général de la Meurthe, germinal an XII : « On vient d'établir à Metz une fabrique de poudrette. Les cultivateurs de la Meurthe peuvent en faire l'essai. Le résultat amènerait bientôt de pareils établissements à Nancy et à Lunéville. La puissance de ces engrais et la facilité de leur transport éveilleraient l'activité du cultivateur et l'enrichiraient. Ce serait un grand pas dans le perfectionnement de l'agriculture »

Digitized by Google

peine pour extraire cet engrais et on le néglige : tant la routine et l'apathie paralysent l'agriculture ! » (M. 160).

3. *Matériel de culture.* — L'attirail de culture était encore d'une simplicité primitive. Il ne se composait encore que de la charrue, de la herse, du rouleau et de la *ritte*, qui n'est autre chose, dit Marquis, que la charrue dont on ôte le versoir et le coultre, et à laquelle on a adapté en dessous du soc un barreau ou forte lame de fer dont l'extrémité forme un angle au moins double de celui du soc, de façon à diviser et remuer à la fois la plus grande étendue de terre. »

« On se plaint à bon droit, dit le préfet de la Meuse, de la forme de la charrue commune, mais quand on en a vu d'autres qu'on annonçait comme très bonnes ne pouvoir servir, l'amélioration de cet instrument a été regardée comme une chimère des agronomes. » (S. 142.)

Il fallut encore une vingtaine d'années pour que, grâce à Mathieu de Dombasle, une charrue à la fois légère et rationnellement construite remplaçât la lourde charrue lorraine à avant-train et à soc de fonte, qui faisait un travail aussi difficile qu'imparfait. En dehors du labourage, tout le travail se faisait encore à la main, et même bon nombre de manouvriers cultivaient leurs champs à bras, avec la houe ou la bêche; on ne battait qu'au fléau. C'est seulement vers le milieu du siècle que se répandirent les premières machines, la houe à cheval, le scarificateur, le buttoir, la machine à battre, et aussi le coupe-racines, car alors encore tous les cultivateurs préparaient à la main les quelques racines qu'ils donnaient à leur bétail.

4. *Chevaux et bétail.* — A en croire les préfets, le cheptel ne valait guère mieux que l'attirail. Les réquisitions avaient enlevé, au cours de la guerre, tout ce qui était de bonne qualité. Les chevaux étaient de petite taille et mal conformés, mal soignés et trop fatigués (D. 27; S. 177). « Les cultivateurs, conclut Marquis, ont laissé tomber leurs attelages au dernier état de l'abâtardissement. » Nous ne pouvons le suivre dans le long exposé qu'il fait de toutes leurs négligences et dans les mesures

Digitized by Google

fort judicieuses. et depuis lors employées, pour assurer l'amélioration de la race chevaline (M. 171-174). « Le peu de force des chevaux, dit aussi Colchen, amène à en multiplier le nombre. Sans doute ces chevaux malingres se contentent d'une maigre nourriture et coûtent moins que d'autres plus robustes, qui périraient ainsi traités, mais le calcul est mauvais, car les dépenses sont d'autre part plus considérables en attelages, en domestiques. » (C. 120.)

L'espèce des bovins était tout aussi médiocre. Un bœuf gras ne pèse alors que de 400 à 500 livres. Les bêtes à cornes sont encore plus mal soignées que les chevaux. Jamais on ne les bouchonne ni on ne les étrille : aussi sont-elles ordinairement rongées de vermine; leurs étables, nettoyées seulement une fois la semaine sont très malsaines. Leur atmosphère viciée ne peut qu'aggraver les maladies auxquelles ces animaux sont sujets (M. 174; S. 180). Les fréquentes réquisitions, et plus encore des épizooties violentes, notamment en l'an V, avaient d'ailleurs découragé les éleveurs (M. 17; C. 125).

« Les vaches et les bœufs sont ordinairement maigres, dit Colchen. Le fromage, de mauvaise qualité, ne sort pas des campagnes. Le beurre n'entre point dans le commerce; celui qui est destiné à l'approvisionnement des villes vient des Vosges et de la Meuse. » (M. 125.) Marquis, il est vrai, nous donne le beurre de son département comme d'excellente qualité, mais ne suffisant pas, à beaucoup près, à la consommation (M. 180).

Quant aux moutons, la race, suivant Colchen, en était alors très petite, mal nourrie, et les troupeaux souvent décimés par les maladies (C. 125). Le poids d'un mouton de deux ans n'allait pas au delà de trente-cinq à quarante livres.

« Un déficit de 80.000 moutons dans ce département, dit Marquis, soit de plus des deux cinquièmes des troupeaux, ne peut être attribué à des accidents ordinaires, mais aux grands changements opérés par la Révolution. La suppression du droit de troupeau à part, le partage des communaux, la division des propriétés, devaient nécessairement amener ce résultat, qui serait bien déplorable

Digitized by Google

s'il n'offrait pas une compensation dans le produit des terrains livrés à la culture. » (M. 175.)

Peu ou point de bergeries. Le même berger avait à conduire jusqu'à 500 moutons, ou bien, dans beaucoup de communes, il était chargé des moutons, des bêtes à cornes et des porcs, tout ensemble, bien que la même nourriture ne convînt nullement aux uns et aux autres.

On élevait alors le mouton pour la laine plus que pour la boucherie, et de grandes espérances étaient fondées sur le troupeau de mérinos que le Gouvernement avait formé à la bergerie nationale de Rambouillet. On obtint des reproducteurs pour la Meurthe; et en 1811, il y avait 500 têtes de cette espèce dans le département. L'opération tout d'abord s'annonça bien à cause des prix élevés qu'atteignaient alors les brebis et les béliers et plus encore leur laine. Mais avec la chute de l'Empire, le prix des laines baissa fortement; la race, plus délicate, était décimée par les maladies. On y renonça et on la remplaça par des animaux plus rustiques et convenant mieux à la boucherie.

Le nombre des porcs, au contraire, avait partout augmenté. L'élevage du porc est l'élevage favori du paysan lorrain : il s'était répandu en raison même de l'augmentation du nombre des petits propriétaires. On menait alors les porcs en troupeau avec les moutons, et en automne, on les conduisait à la glandée dans les bois.

Le Conseil général de la Meurthe en l'an IX se plaint de l'absence presque complète des « artistes-vétérinaires » et demande qu'il y en ait au moins un par arrondissement. A défaut de vétérinaires, les charlatans pullulaient : « On en a vu, dit Marquis, lors de la dernière épizootie qui fit tant de ravages, parcourir les villages et assurer effrontément qu'ils préservaient de la contagion en arrachant sur une certaine partie de la tête des animaux quelques poils qu'ils brûlaient en prononçant des paroles inintelligibles. On juge quel succès avaient d'aussi savants remèdes! Des procédures ont été dirigées contre ces fourbes ignorants, mais il est bien difficile de réunir des témoignages contre eux, tant est grand le crédit dont ils jouissent parmi les populations. » (M. 18.)

Digitized by Google

Ajoutons enfin que si le bétail était médiocre, il ne valait vraiment pas cher : les prix auxquels on pouvait l'acquérir nous laissent rêveurs aujourd'hui. D'après Saulnier, préfet de la Meuse, on payait alors couramment un bœuf 100 francs, une vache 50 francs, un porc gras 45 francs un mouton 9 francs. Enfin, le prix moyen des chevaux variait de 150 à 200 francs !

Les préfets recommandent encore l'élevage des abeilles, que favorisent la nature du sol, le climat et la flore de la région. Colchen s'y arrête longuement, après avoir constaté sa décroissance et même sa dégénérescence (C. 126). « Les curés surtout et les ermites, dit Marquis, s'y livraient particulièrement, et c'est depuis l'aliénation des presbytères que le nombre des ruches a éprouvé une grande diminution. » (M. 177.)

4. *La culture.* — La surface des terres cultivées avait augmenté au cours de la Révolution, mais comme on avait semé des céréales un peu partout et jusque dans les sols les plus médiocres, le rendement moyen à l'hectare avait baissé et le rendement total avait à peine augmenté. Un rendement de 11 quintaux de blé à l'hectare était alors considéré comme un très beau résultat, qu'on ne pouvait espérer que des meilleures terres. A en croire le préfet de la Meuse (S. 143), on se contentait de 5 quintaux dans les terres maigres de son département, et de 3,10 quintaux sur les coteaux pierreux. Et il fallait encore en déduire un quintal et plus, pour la semence! Comment le petit cultivateur pouvait-il se contenter d'une aussi pauvre récolte? C'est que les bêtes qui lui assuraient son fumier ne lui coûtaient à peu près rien, étant nourries presque exclusivement au moyen de la vaine pâture; le labour et les diverses façons de la terre étaient faites par le fermier dont le petit cultivateur était le manœuvre, et qu'il payait par conséquent avec ses bras; c'est lui, le petit cultivateur, qui moissonnait, à la faucille, qui battait, au fléau, et comme il comptait pour rien son temps et son travail, la seule avance qui ressortait était celle de la semence, à laquelle il fallait joindre la charge de l'impôt, qu'il avait à payer pour ses quelques champs, charge d'autant moins lourde que

Digitized by Google

toutes ces terres pierreuses étaient, bien entendu, rangées dans la dernière classe.

C'est d'ailleurs aux cultures accessoires qu'il réservait surtout ses soins, et elles étaient nombreuses, car ce qui dominait partout en ce temps-là, c'était non seulement la culture extensive, si on peut entendre par là qu'on cherchait à étendre l'exploitation à tous les terrains, sans discrimination, mais encore la culture intégrale. Du sol l'habitant tirait tous les produits qui pouvaient assurer son entretien : les légumes, bien entendu, qui faisaient sa nourriture, la navette, le colza, l'œillette, dont il tirait l'huile alimentaire et l'huile d'éclairage, le chanvre et le lin qui l'habillaient, la vigne surtout dont il buvait le vin. Pour obtenir tout cela, le paysan travaillait ferme. « On s'en aperçoit surtout, dit Colchen, aux abords des villages : c'est là que l'industrie agricole s'exerce dans toute sa plénitude; plus loin, il en coûterait trop en voyages, en transports; aussi les terres qui avoisinent les communes atteignent-elles souvent un prix excessif. » (C. 20.) En effet, aux alentours de nos villages, une zone s'est créée, qui s'est agrandie de nos jours; elle s'étend le long des chemins qui convergent vers l'agglomération ; elle entame alors, ou tout au moins elle grignote, la large zone de l'assolement triennal : là chacun a pu dessaisonner à sa guise et essayer de la culture intensive. Nulle terre n'y est laissée en repos. « C'est là, dit encore Colchen, que l'on voit dans les jachères quelques prairies semées de trèfle et de luzerne; des champs de pois, de lentilles et de pommes de terre : cette dernière plante surtout s'est prodigieusement multipliée depuis 1794, où elle fut d'un grand secours dans la disette qui se faisait sentir. » — « En 1789, dit aussi Colchen, la proportion des terrains plantés de pommes de terre à ceux plantés en fèves, en pois, etc, était comme dix à six, tandis qu'aujourd'hui ce rapport est de dix à trois. Cette faveur donnée à la culture de la pomme de terre est l'effet du défrichement des communaux, de la vente en détail des grandes fermes; ces diverses causes ont multiplié le nombre des petits propriétaires dont ce précieux légume est la principale nourriture. » (C. 179.)

Digitized by Google

5. *La vigne.* — Une culture qui ne s'était pas moins répandue au cours de la Révolution, c'est celle de la vigne. Sous l'Ancien Régime, pour faire de nouvelles plantations, il fallait une autorisation du Parlement : on ne l'obtenait que pour les terrains d'un accès difficile et peu propres à la culture des céréales. Mais la loi du 12 juin 1791, en proclamant la liberté des cultures, avait fait disparaître toute restriction, et la vigne, demandant à la fois beaucoup de bras et peu d'argent, se prêtant aux terrains les plus morcelés, avait attiré les efforts de la foule des petits propriétaires; des coteaux elle était en maint endroit descendue dans la plaine. Mais bien que le vin se vendît alors plus cher qu'auparavant, on s'étonne pourtant que les déceptions causées par les mauvaises récoltes n'aient pas dès lors découragé bien des vignerons. « La difficulté de se procurer des terrains bien exposés, dit Marquis, a fait sacrifier à la vigne d'excellentes terres à blé, et même des prairies basses, que les gelées du printemps atteignent presque chaque année, et où le raisin mûrissant à peine, ne donne qu'un vin aussi grossier que malsain. » (M. 162.) D'ailleurs le vigneron cultive mal. « Il n'est point attentif à changer, à renouveler, à bien choisir les espèces; il ignore l'art de greffer; à grands frais il charge ses vignes de fumier, au lieu d'y porter de la terre; il vendange sans précaution, sans attendre un temps favorable, sans prendre la peine de démêler le raisin; enfin il s'obstine à suivre une aveugle routine pour faire le vin. » (C. 123.)

Néanmoins les vins lorrains se vendaient en partie hors de la région, ceux des côtes de Bar et de la Meuse dans le pays de Liége, où depuis le recul des frontières douanières ils étaient fortement concurrencés par les vins de Bourgogne; ceux de la Moselle dans les pays du Rhin, où mélangés avec des vins de Languedoc ils prenaient quelque ressemblance avec les vins de Bourgogne; enfin ceux de la Meurthe ne pouvant supporter un long voyage étaient consommés dans les pays les plus proches, surtout dans les Vosges.

6. *Le blé.* — Mais le blé n'en était pas moins le produit

Digitized by Google

essentiel qu'il fallait demander à la terre. C'est avec son blé que le fermier payait ses fermages. Aux environs de Metz, il les payait encore en nature, la redevance étant calculée au tiers de la récolte (C. 121). C'est sur son blé qu'il comptait pour acquitter ses impôts.

Mais, malgré l'appoint de l'orge et du seigle, alors bien plus estimés qu'aujourd'hui, la récolte de la région était insuffisante pour la subsistance des populations. C'était là un grave problème qui, déjà en 1788, avait excité la sollicitude des Assemblées Provinciales tenues à Nancy et à Metz, et bien qu'à la suite de la vente des biens nationaux, l'étendue des surfaces ensemencées ait augmenté, il n'était pas encore résolu en l'an IX. Les Mémoires (nous donnons leurs chiffres pour ce qu'ils valent) n'évaluaient pas le déficit à moins de 67.760 quintaux pour les Vosges (D. 37), de 272.856 pour la Meuse (S. 144) et de 272.856 pour la Moselle (C. 122). Seul le département de la Meurthe disposait d'un excédent, un sixième environ, qu'il écoulait sur les marchés de Metz, et surtout dans les Vosges : ses cultivateurs approvisionnaient les marchés de Rambervillers, de Raon-l'Étape, de Saint-Dié, de Bruyères, d'Épinal (D. 38). Depuis qu'avec l'ordre rétabli, le commerce des céréales osait reprendre le cours de ses affaires, il y avait même, nous dit Marquis, des entrepôts considérables de blé à Nancy, d'où on le conduisait par le port de Gray dans les départements du Midi (M. 183).

Tous les esprits éclairés reconnaissaient que pour le blé se posait une double question, agricole et commerciale : il importait à la fois d'augmenter la production, et d'assurer aux producteurs un prix rémunérateur et des débouchés.

Et d'abord comment augmenter la production? La solution rationnelle était connue déjà et recommandée : mais comme il ne s'agissait de rien moins que de renoncer aux antiques coutumes de l'assolement triennal et de la vaine pâture, elle se heurtait à la fois à la routine invétérée des cultivateurs, à l'insuffisance des attelages et des engrais, et au morcellement, à l'émiettement des terres (M. 165).

Digitized by Google

Depuis un demi-siècle, notamment grâce à deux agronomes anglais, John Tuk et Sinclair, on avait reconnu que deux céréales, comme le blé et l'avoine, semées à la suite l'une de l'autre, épuisent la terre qui fournit la presque totalité des éléments nécessaires à leur croissance, et laissent pousser beaucoup de mauvaises herbes, et qu'il y avait avantage à les faire alterner avec des plantes et des racines fourragères, qui se nourrissent surtout de l'atmosphère et laissent après elles le sol plus fertile qu'auparavant. On savait déjà qu'on fait reposer la terre, non pas en la laissant inculte, mais en changeant de culture, et que loin de gagner, la terre en jachère perd une partie de ses éléments; qu'au surplus, si la surface réservée aux céréales se trouve réduite dans l'assolement quadriennal, on peut, ayant beaucoup de fourrages, avoir plus d'engrais et par suite beaucoup plus de blé. Enfin on faisait déjà observer que, dans le système alternant, les récoltes se semant, croissant et se rentrant à diverses époques de l'année, on peut, dans une même campagne, se dédommager par l'une de ce qu'on a perdu par l'autre. Des semailles manquées peuvent être facilement remplacées.

C'était un tort aussi d'étendre des cultures secondaires qui, comme le colza, la navette, le lin, le chanvre, demandent beaucoup trop d'engrais, quand elles ne sont pas limitées à des terres de choix.

Mais que faire contre la routine invétérée qui imposait l'avoine après le blé et la jachère après l'avoine? « Cette habitude est tellement enracinée, dit Colchen, qu'on est encore au point de croire que les récoltes seraient perdues, si cet ordre était interverti; les baux mêmes imposent l'usage de n'y rien changer. » (C. 115).

Et surtout la libre pratique de l'assolement n'aurait pu se répandre en raison du morcellement des terres et de la vaine pâture. Le morcellement, tous les préfets en signalent les inconvénients et les excès, les uns se contentant de demander qu'on favorisât les échanges en supprimant le droit d'enregistrement ou en le réduisant (C. 119, M. 157-165), les autres réclamant des mesures législatives pour prévenir la division des héri-

Digitized by Google

tages (D. 29, S. 152). Dans sa séance du 15 janvier 1809, le Conseil général de la Meurthe, sur l'initiative d'Antoine Bertier, le futur collaborateur de Mathieu de Dombasle, à Roville, adopta un vœu en faveur des réunions territoriales, des remembrements, comme nous disons aujourd'hui, demandant une loi qui les réglementât. Ce vœu devait attendre plus d'un siècle avant de recevoir satisfaction par la loi du 27 novembre 1918. (1)

Enfin et surtout on recommandait déjà l'établissement de prairies artificielles : on mettait les cultivateurs en garde contre les risques qu'ils courent à n'avoir d'autre approvisionnement en fourrages que ceux qui proviennent des prairies naturelles, qui étaient d'ailleurs généralement mal soignées en ces temps-là. On est ainsi à la merci d'une sécheresse; on ne fait qu'une trop faible récolte de foin, qui est épuisée avant la fin de l'hiver. Il faut bien alors, si on veut conserver son bétail, lui faire pâturer les prairies au printemps et manger ainsi la récolte de l'hiver suivant.

Le progrès se faisait, mais bien lentement. Si les jachères mortes avaient diminué depuis 1789, elles s'étendaient encore sur 77.675 hectares dans la Moselle, sur 73.760 hectares dans la Meurthe, et c'est surtout la pomme de terre qui avait profité de l'accroissement de la superficie cultivée. Les prairies artificielles, bien qu'en progrès, n'occupaient encore que 3.358 hectares dans la Moselle, 3.312 dans la Meurthe et 876 seulement dans la Meuse, ce département étant abondamment fourni de prairies naturelles. Seuls, o presque seuls, les laboureurs de quelque importance en faisaient. La masse des petits cultivateurs diminuait quelque peu la jachère en plantant avant le blé, du chanvre, et surtout de la navette, qui sont d'un bon rendement, mais qui épuisent le sol au lieu de le fertiliser.

---

(1) Il est vrai que le Conseil ajoutait qu' « une réunion telle que celle si justement désirée, ne doit jamais être déterminée par une décision étrangère à la volonté d'un seul des propriétaires. » Et c'est cette utopie de l'unanimité à obtenir pour décider et exécuter un remembrement, qui a pendant plus d'un siècle empêché ou réduit à rien ces opérations si nécessaires !

Digitized by Google

Le plus grand obstacle au progrès, c'était la vaine pâture : tous les préfets en signalent les inconvénients, le « maraudage et les déprédations » que son usage entraîne; tous demandent la suppression de ce droit « bien plus nuisible au cultivateur qu'avantageux au manouvrier en faveur duquel il est établi. » (C. 115.) Et pourtant il devait subsister jusqu'à la loi du 9 juillet 1890, laquelle dut même réserver aux communes la faculté d'en demander le maintien. A ce moment, il existait encore dans presque toutes les communes de notre région dont l'économie se prêtait à son exercice (1) et il s'en faut qu'il ait disparu.

C'est que la question était en réalité trop complexe pour être réalisée brusquement au gré des fermiers et des gros propriétaires, dont les préfets se faisaient les interprètes. Toute solution radicale allait à l'encontre du but poursuivi. La mise en culture de nombreux pâtis communaux l'avait bien montré, et Colchen le constate : « Les habitants, dit-il, privés des pâturages où ils avaient l'habitude de mener leurs bestiaux, les font conduire à la corde dans les campagnes, où sans scrupules ils les laissent fourrager dans les champs d'autrui ou brouter dans les haies. » (C. 123.) C'est que la vaine pâture, et en général l'usage de pâturages communs, était en de très nombreux endroits, pour la masse de la population des campagnes, un moyen d'existence qu'on ne pouvait supprimer purement et simplement. Et il n'est pas prouvé que sa suppression, là où elle intervint par la suite, ou même sa restriction, n'ait pas aidé à la dépopulation de nos campagnes.

Sans doute, c'est Mathieu de Dombasle qui, dans ses célèbres « Annales de Roville » s'est fait le propagateur de toutes les idées rénovatrices, mais il n'en est pas l'initiateur. Elles avaient déjà cours au début du siècle. Mais toutes les données de la science, de l'expérience et du bon sens ne pouvaient rien contre la routine de la masse des petits cultivateurs renforcée encore depuis la

(1) En Meurthe-et-Moselle : 522 communes sur 696; dans la Meuse 446 sur 586; dans les Vosges 248 sur 531.

Digitized by Google

Révolution : ils s'opposaient aveuglément à tout ce qui pouvait diminuer les maigres ressources de la vaine pâture dont leurs bêtes vivaient, et ils n'auraient jamais admis qu'on leur imposât un remaniement des terres, un remembrement et moins encore un changement d'assolement. Ils avaient pour eux leurs bras, et non seulement ils ne marchandaient pas leur emploi mais ils le comptaient pour rien dans leurs propres travaux. Un jour vint où avec la multiplication des usines, avec la construction des chemins de fer et des canaux, le travail de ces bras prenant plus de valeur, put leur assurer une vie moins médiocre et plus facile, ils se laissèrent aisément entraîner à les porter ailleurs. De ce jour-là devait commencer la dépopulation de nos campagnes.

Il y avait en outre, avons-nous dit, une question commerciale. Non seulement le cultivateur ne produisait pas assez par rapport aux surfaces emblavées et au travail fourni, mais, encore faute de commerce, faute de moyens de transport et de débouchés suffisants, il vendait difficilement. Jusqu'en l'an VII, la circulation du blé à l'intérieur avait été entravée et même prohibée. La loi sur les accapareurs avait effrayé les commerçants. Colchen, qui en cela exagère peut-être un peu, ou du moins retarde, nous dit que le commerce de cette denrée n'était pas alors usité dans son département; on l'y regardait même comme dangereux et les fermiers vendaient eux-mêmes en détail leurs grains sur le marché (C. 122). A coup sûr, il était insuffisant. Aussi y arrivait-il souvent qu'il y eût disette d'un côté, surabondance et mévente de l'autre. Dans sa seconde session, en thermidor an VIII, le Conseil général de la Meurthe émit le vœu « qu'il soit procuré au cultivateur un débouché suffisant et prochain pour la vente de ses grains, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur... Il n'y a pas moyen, déclare-t-il, de faire face à l'impôt de l'an IX, si on n'assure pas le moyen de vendre à un prix de 9 à 10 francs le quintal (1) le blé qui reste au département de ses pré-

(1) Il s'agit ici de l'ancien quintal, d'un poids de 50 kilos, et non du quintal métrique.

Digitized by Google

cédentes récoltes. Le rentier en grains (1), le cultivateur, sont à la merci du journalier; le désespoir des premiers et le découragement des seconds seraient d'une conséquence trop alarmante pour que la sollicitude du Gouvernement ne se portât pas sur eux. » Ces vœux devaient se renouveler au cours des années suivantes. En l'an XI, le Conseil demande à tout prix un débouché pour les blés du département, de manière qu'on puisse en retirer sur place de 10 à 12 francs le quintal. En 1810, il déclare que « le prix des blés tombé trop bas est devenu une véritable calamité. Le prix moyen qui doit constamment régner dans la Meurthe pour sa prospérité est de 10 francs le quintal. Or, faute de débouchés, on le voit tomber au-dessous de 8 francs. »

Faut-il maintenant résumer en quelques mots la situation que nous venons de passer en revue? Ce résumé final, c'est Colchen qui nous le donnera. « L'agriculture, dit-il, s'est améliorée, non dans l'exploitation des fermes, mais sous le rapport que des bras antérieurement oisifs ou mercenaires se sont appliqués à en multiplier les produits sur de médiocres ou de petites propriétés, sur des portions communales, qui ont été continuellement tenues en culture sans suivre le cours des saisons (c'est-à-dire de l'assolement), ce qui a diminué les jachères et les pâtis. » (C. 51.) L'agriculture avait gagné en étendue, mais non en puissance de rendement, d'une façon extensive, et non pas intensive. Elle restait dans l'ensemble livrée à la routine.

On a défini ainsi la formule de l'agriculture scientifique et moderne : « tirer du sol aux moindres frais possibles la plus forte somme possible de produits utiles en maintenant, et même en augmentant progressivement sa force productrice. » Pour caractériser la culture ancienne, telle que nous la trouvons encore au lendemain de la Révolution, il faudrait sans doute renverser la for-

(1) Un certain nombre de rentes foncières existaient encore et étaient payables en nature, ainsi que les fermages d'un certain nombre de baux.

Digitized by Google

mule et, sans beaucoup exagérer, dire qu'en raison de l'insuffisance de l'outillage et des engrais, en raison du travail qu'ils fournissaient alors sans jamais compter, les cultivateurs de ces temps-là tiraient du sol aux plus grands frais possibles la moindre somme de produits, tout en renouvelant insuffisamment sa force productrice.

Et malgré tout, quelle injustice n'y aurait-il pas à nous en tenir à cette critique finale, sans trouver un mot de louange et d'admiration pour ces générations de paysans qui ont tant aimé la terre lorraine, et si longtemps l'ont fait fructifier par le seul mérite de leur inlassable labeur!

Digitized by Google

LES

INDUSTRIES D'ART DE NANCY

AVANT ET DEPUIS LA GUERRE

Par Antonin DAUM, maître verrier

MEMBRE TITULAIRE

En vue d'une note qui m'a été demandée récemment par une Revue Économique sur les industries d'art de Nancy, j'ai eu l'occasion de jeter un coup d'œil d'ensemble et suffisamment rétrospectif — puisqu'il s'agit d'une activité de près de cinquante années maintenant — sur cette manifestation d'Art Décoratif universellement connue sous le nom d'École de Nancy.

La guerre a passé : avec elle un bouleversement des goûts allant jusqu'à la perversion, les vagues de paresse, les changements de fortune ont jeté leur trouble partout sans que cependant notre production artistique locale en ait souffert. Au contraire, elle semble plus que jamais en faveur, et dans le désarroi actuel et général des tendances, c'est ici, semble-t-il, que l'on trouve seuls une tradition et un repère inaltérés sur quoi se reposer.

Et en effet, en se transformant, en se développant, en restant toujours très moderne, en s'adaptant sans pruderie à la mode, la recherche artistique ici est restée fidèle à ses principes de la première heure, à ses inspirations intellectuelles et naturistes. Elle continue en vertu même de ses principes d'universalité de l'art à s'intéresser à une variété de productions — bois, mobilier, ferronne-

Digitized by Google

rie, verre, faïence et terre — qu'on ne rencontre nulle part en province, même dans les centres les plus réputés pour leurs industries de luxe.

Et si l'on mesure le chemin parcouru depuis les premières manifestations des Arts du foyer qui apparurent à Nancy au lendemain de la guerre de 1870 « comme un diamant sur une coiffe de deuil » jusqu'à ce jour où cet art rayonne dans les Deux Mondes, est devenu pour notre région et notre ville une force économique; assure une existence enviable à plusieurs milliers d'artisans et d'artistes, — je crois qu'on peut vraiment s'émerveiller devant un tel phénomène de pérennité, de volonté et de foi, unique dans la vie provinciale contemporaine.

Ce phénomène serait intéressant à analyser à plus d'un titre. Et il me semble que des points de doctrine aussi bien que d'histoire locale s'en dégageraient avec profit.

D'abord la définition de l'« objet d'art » : objet « *d'art proprement dit* », c'est-à-dire type créé et exécuté par un seul artiste, pièce précieuse et unique, pratiquement inutile, à mettre sous vitrine; — puis, l'objet « *d'art industriel,* » qui peut être lui-même un objet d'édition conçu par un artiste et fabriqué par un industriel différent, — ou l'objet produit par l'homme qui est tout ensemble l'artiste qui crée et le fabricant qui exécute et qui édite avec un concours plus ou moins nombreux de collaborateurs intimement liés, ouvriers d'art et techniciens? C'est ce dernier type qui est adopté par les Ateliers de Nancy et qui est un des principaux secrets de leur force.

Puis, les caractères de l'objet d'art moderne, avec les ressources actuelles de la Science et de la Mécanique? Indépendamment des conditions générales de la beauté qui sont ici tout particulièrement la grâce, l'harmonie, la convenance, interviennent les facteurs techniques, les procédés et le hasard, — la curiosité, la rareté, la nouveauté, la préciosité qui n'ont rien à voir avec la beauté transcendante et qui cependant jouent un rôle de premier plan dans nos impressions. Dans quelle mesure l'art de Nancy relève-t-il de chacun de ces éléments, et comment les dose-t-il, si j'ose dire, pour rester intéressant?...

Avantages et inconvénients de la production exclu-

Digitized by Google

sive d'objets rares et pratiquement inutilisables? Avantages et défauts de l'objet d'art industriel ou d'édition?...

Au point de vue spécial de l'inspiration et des thèmes décoratifs, comment la doctrine naturiste de Gallé réussit-elle à conserver des fervents, alors qu'on la considère ailleurs comme surannée et même fausse? En quoi, en effet, est-elle dangereuse si on la prend trop à la lettre et comment faut-il la comprendre? Par quoi enfin l'a-t-on remplacée dans les milieux qui la dédaignent? Si contestable qu'ait pu être l'art de 1900, il a du moins le mérite de l'effort, de l'originalité, de la cohésion, tandis qu'on ne voit presque nulle part aujourd'hui un souci de composition et que tout se borne à la recherche de la plus riche matière.

Que de détails nous attireraient encore? L'Alsace n'a-t-elle pas une grande part dans la renaissance des Arts domestiques en Lorraine et à Nancy avec l'intimité qu'elle a apportée aux foyers un peu froids et sévères de notre province? Peut-être sera-t-il donné au survivant que je suis de cette époque créatrice et déjà lointaine d'aborder chacun de ces petits problèmes et de les exposer un jour à l'Académie.

Je vais, en attendant, rappeler l'histoire de notre renaissance artistique moderne et l'état de nos industries à ce jour. A défaut d'autre plaisir, l'Académie retrouvera dans ces lignes, sans doute avec émotion, quelques noms de disparus qui lui ont appartenu et lui sont restés chers.

L'effort artistique moderne qui s'est révélé en Lorraine, spécialement à Nancy, il y a maintenant quarante ans, et se soutient dans un développement continu, se relie nettement aux vieilles traditions d'élégance, dont, à la ville et dans les campagnes, le duché de Stanislas a toujours été pourvu; à ce XVIII^e^ siècle qui vit éclore les ferronneries de Jean Lamour, les fontaines de Guibal et Cyfflé, les faïences de Lunéville, Saint-Clément, Niderwiller, les cristalleries de Baccarat et celles du Comté de Bitche, et toutes les délicates créations du mobilier rustique Lorrain. Mais coupée par les événements de l'Histoire, cette floraison s'évanouit au siècle suivant et réduisit brusquement notre province, comme toutes

Digitized by Google

les provinces de France, au silence et à la stérilité artistiques.

Au lendemain de 1870, la Lorraine, particulièrement meurtrie, recueillant à son foyer ses frères d'Alsace, à l'âme si cordiale, si familière, chercha son apaisement dans la douceur de ce foyer; elle se reprit à l'orner avec ferveur et tendresse. Et elle trouva son expression dans le génie d'un incomparable artiste, un lettré, un savant et le plus émouvant des poètes. *Émile Gallé*, fils d'un commerçant nancéien d'une rare intuition, avait été intéressé de bonne heure aux ressources artistiques de la céramique et du verre. Passionnément épris de la Nature, de ses richesses florales, de ses appels à la vie simple et harmonieuse, très épris aussi de l'art japonais à peine connu parmi nous, il conçut l'objet d'art, non plus comme une œuvre d'exception plus ou moins somptueuse, mais comme l'objet familier d'usage courant dont la forme et la matière devaient répondre directement à cet usage et en tirer son caractère, dont l'ornementation dégagée de formules n'avait à puiser ses thèmes que dans les modèles fournis par la Nature pour se renouveler sans cesse avec fraîcheur et grâce. Il invoquait en outre le principe d'unité de l'art, pour donner confiance aux artisans, n'admettant pas qu'il y eût des degrés dans l'expression d'un idéal, et qu'un beau vase fût esthétiquement inférieur à une peinture ou à une statue. Par là il se rattachait aux plus pures traditions françaises du Moyen Age et de la Renaissance, et répandait sur notre époque un souffle de jeunesse, d'enthousiasme, des principes de logique, de clarté, de sentimentalité aussi, qui devaient merveilleusement la féconder.

Les premières manifestations de l'art de Gallé furent à l'Exposition de l'Union Centrale des Arts Décoratifs de 1884 un envoi de faïences et de verres; puis à l'Exposition Universelle de 1889, plus spécialement des verres et des cristaux, avec des ouvrages de menuiserie et ébénisterie dont il venait d'entreprendre la technique et qu'il devait développer grandement dans la suite. Dès lors, les célèbres ateliers de l'Avenue de la Garenne devinrent une vaste usine, avec ses fours de verrerie, de

Digitized by Google

poterie, ses machines à travailler le bois, et son personnel d'artistes et ouvriers de plus en plus nombreux qui survit fidèle au Maître aujourd'hui disparu.

Si l'œuvre de Gallé fut une révélation et un ravissement universels, nulle part mieux qu'en cette Lorraine endeuillée par la guerre, on n'en comprit le charme intime et profond; nulle part non plus on n'en saisit mieux la bonne et saine doctrine; et le vieux art lorrain en fut soudain transformé. Tout le monde, dans l'usine, dans l'atelier isolé, maîtres, artisans, ouvriers, chacun selon son tempérament, son ingéniosité, sans asservissement jamais, se tourna vers les sources auxquelles Gallé les conviait. Bien mieux des peintres, des sculpteurs déjà célèbres, se faisaient décorateurs, céramistes, vitraillers, ébénistes, ferronniers, peaussiers, relieurs. Et telle est la fécondité de l'inspiration, qu'on y trouve matière à tout exprimer, la force, la puissance, comme la grâce et la poésie.

Dès 1889, les frères *Daum* émigrés d'Alsace ajoutaient à la verrerie de gobeletterie qu'ils venaient d'acquérir à Nancy un atelier artistique où ils décorèrent d'abord des objets de service, mais qu'une irrésistible poussée transforma bientôt en un grand laboratoire où toutes les applications du verre devinrent l'objet d'études et de créations nouvelles.

Majorelle, dont le nom très anciennement connu et respecté en Lorraine avait entretenu la connaissance et le goût des beaux styles, trouve un mobilier nouveau, aux lignes gracieuses et fleuries, en bois rares, auquel son érudition et ses traditions assurent tout ensemble la solidité, l'élégance et la richesse et le confort. A son établissement de menuiserie et ébénisterie, Majorelle a ajouté depuis 1900 un superbe atelier de ferronnerie où seul à peu près à Nancy il cultive l'art qui a illustré la ville « aux portes d'or ».

Vallin, autre ébéniste aujourd'hui disparu, à la carrure puissante et au génie austère, s'inspire de la forêt en architecte, et nous donne dans la structure intime et la fermeté de son bâti une impression de force dont une cathédrale serait fière. Il travailla de ses mains, avec quelques

Digitized by Google

compagnons de son choix, jusqu'à son dernier souffle de vie.

Hestaux doux et précieux collaborateur d'Émile Gallé, sculpte de ses mains des bois durs et y fait frissonner les pins et les heures crépusculaires.

Camille Gauthier, dans un domaine plus pratique, nous donne de bons et beaux meubles de service, résolvant dans le sens le plus heureux et le plus élevé de la chose, le problème de l'art populaire.

Jacques Gruber renouvelle l'art du vitrail par des procédés inédits de superpositions de verres, de gravure, de mise en plomb, et stylise les plus fastueuses visions de la flore et de la faune du pays? Son atelier de Nancy se prolonge aujourd'hui à Paris et répand dans le monde entier une production dont l'art s'était presque perdu.

Les céramistes *Mougin* à Nancy, le sculpteur *Bussière* à Lunéville créent des formes et réalisent en grès, en faïence, en biscuit, des prodiges de difficulté en s'inspirant d'une flore farouche et mystérieuse.

A. Walter, ancien élève de Sèvres, introduit à Nancy une formule nouvelle et pleine de promesses de pâtes de verre que modèle *Henry Bergé*.

La reliure sous la direction de *René Wiéner* obtient pour l'ornementation du livre la collaboration de Maîtres tels que les peintres *Friant*, *Prouvé*, *Gruber* et un jeune et charmant artiste prématurément disparu *Camille Martin*. Tout ce que permet le travail du cuir, gravure, incrustation, marqueterie, mosaïque, est mis en jeu sous les thèmes symboliques qu'inspire le titre du volume.

Avec *Kauffer* et *Daubrée*, *Prouvé* et *Camille Martin*, la joaillerie et l'orfèvrerie lorraines se distinguent par quelques modèles de grand style.

Avec *Prouvé* encore, *Paul Nicolas*, *Courteix*, la vieille broderie lorraine cesse d'être un pur travail de virtuosité; des dessins harmonieux pris sur des sujets vivants de plantes, des stylisations spirituelles et gracieuses, sont mis à la disposition des ouvrières de nos campagnes que soutiennent à leur tour des négociants avisés et généreux.

Avec *Friedrich* la tenture en velours, la toile, le voile

Digitized by Google

reçoivent par impression ou décoloration chimique, ou bien encore en broderie, la décoration naturiste la plus majestueuse et la plus neuve.

Les Arts typographiques, lithographiques, phototypiques, l'estampe, l'affiche, le papier peint trouvent chez *Berger-Levrault*, chez *Bergeret*, dans la jeune et récente maison des *Arts Graphiques* des moyens d'expression nouveaux et se prêtent à l'exécution de toutes les conceptions artistiques d'une pléïade de jeunes ornemanistes, graveurs, décorateurs que toujours le même Maître Prouvé anime de ses exemples et de sa foi.

Que de noms encore seraient à joindre à cette liste; artistes plus modestes mais si sincères dans les petits ateliers où ils sont leurs maîtres; ferronniers comme Morot, ébénistes comme Férez, Neiss; verriers comme les frères Muller, comme Paul Nicolas, instruits dans les ateliers de Gallé, puis établis pour leur compte et exploitant dignement cette splendide formation!...

Est-ce enfin sortir de ce cadre que de parler de l'horticulture de Nancy, et de Lemoine, ce fantastique créateur de fleurs, inventeur de coloris inouïs, de formes majestueuses, devant qui savants, artistes, poètes restent stupéfaits d'étonnement et d'envie? N'est-il pas juste de rappeler ce que fait pour les industriels l'Université de Nancy et ce que les artistes qui sont tous des techniciens trouvent de conseils et de directions désintéressées à ses divers instituts? Et que de services leur a rendus une Presse littéraire aimable et encourageante : la *Lorraine Artiste* de Gouttière Vernolle et Émile Nicolas, la *Revue Industrielle* d'Édgar Auguin et ce splendide *Pays Lorrain* de Charles Sadoul. Telle fut jusqu'en 1914 la vie extraordinairement intense de l'Art décoratif à Nancy.

La guerre a de nouveau surpris cette activité et y a creusé d'irréparables brèches! Elle a décimé l'incomparable main-d'œuvre que Nancy avait formée; des maisons ont disparu, les unes matériellement détruites par les bombardements de la ville et non rebâties, les autres moralement écrasées par les charges que cinq années improductives, sans chefs et sans bras, ont fait peser sur elles!

Digitized by Google

Mais le flambeau demeure : tous ceux qui l'ont pu ont repris leur poste et retrouvé leur ardeur. Aussi vivants, aussi appréciés que jamais, les produits de l'industrie d'art de Nancy, bravant la mode, triomphant de toutes les conceptions austro-allemandes auxquelles la France faisait accueil dans ses salons officiels un peu avant la guerre, et dont un snobisme malsain s'obstine encore à nous imposer le goût. Sans doute tout n'est pas parfait, tout n'est pas strictement réalisable, si l'on prend à la lettre la théorie naturiste de Gallé, et dans la structure du meuble notamment elle peut donner de singuliers mécomptes. Mais on a évolué à Nancy; et se dégageant de la lettre, c'est en esprit qu'on s'est tourné vers la nature : vers la nature dans son harmonie, sa simplicité, sa grandeur. On ne lui emprunte plus forcément la documentation stricte qui avait si longtemps séduit, mais ce qu'on lui demande toujours, ce sont les inspirations qui assurent la sincérité, la clarté, le bon sens et la décence dans tous les sens du mot.

C'est à ces qualités que répond l'art d'aujourd'hui à Nancy : le meuble est sobre et sainement construit; le verre est plus blanc, plus lumineux; le décor n'est aboli nulle part, il est plus simple, plus schématique; mais l'ensemble est toujours subordonné à une recherche de forme et de grâce dont on ne peut contester le caractère et la maîtrise.

Enfin l'Art de Nancy reste industriel : sans doute il ne méconnaît pas l'intérêt des pièces d'exception, pièces d'exposition, comme on dit, où s'est concentré tout un effort, un idéal et une émotion d'artiste; et les ateliers que nous avons cités sont, Dieu merci, représentés dans tous les musées du monde par quelqu'un de ces ouvrages précieux. Mais aussi fécond, aussi moral, et beaucoup plus moderne, est le souci populaire de l'art que l'usine seule peut satisfaire; l'organisation, la division du travail, le perfectionnement technique, la collaboration et l'émulation d'artistes et artisans inquiétés par des questions de prix de revient, s'ingéniant à faire beaucoup avec peu de chose et réalisant un rêve de beauté à la portée sinon des humbles, mais du plus grand nombre,

Digitized by Google

sont des conditions de travail que notre temps ne peut négliger. L'industrie d'art a de plus, comme toutes les industries, la pérennité, et se survit personnelle et féconde dans des traditions solidement établies. Les ateliers de Majorelle, de Gallé, de Daum, comptent plus de quarante ans d'existence et des générations d'artisans y ont trouvé du travail et en ont partagé la gloire.

L'industrie d'art appelle des vocations et collaborations nombreuses; la guerre disions-nous les a décimées; il s'agit aujourd'hui de les refaire. Tout l'espoir est à Nancy dans l'École Municipale et Régionale des Beaux Arts que la ville et l'État ainsi que de nombreux particuliers subventionnent, et qui, entre les mains d'un artiste enthousiaste dont nous avons rencontré le nom dans presque toutes les branches de l'Art, s'impreigne de la doctrine et des exemples que nous venons de résumer. M. Victor Prouvé, peintre, statuaire, graveur, admirable technicien de tous les métiers, a bien voulu, au lendemain de la guerre, dans les locaux de l'École abandonnée depuis cinq ans à une ambulance, répondre aux vœux de tous en acceptant d'y organiser l'enseignement de l'art appliqué. Ame et cœur d'apôtre, merveilleusement épris et compris de la jeunesse, aux prix de difficultés inouïes, le Maître Prouvé réalisait en moins de deux années, en plus de l'enseignement classique, tout un programme inédit qui, depuis le laboratoire micrographique où s'étudie la plante, jusqu'aux ateliers où se pratiquent la ferronnerie, la menuiserie, la broderie, a ramené à la fois l'ardeur et la joie dans le travail et la vie de toute une génération.

Tel est, rapidement esquissé, l'ensemble qui a été réalisé à Nancy; telles sont les voies où nous sommes engagés; tels aussi les espoirs qui s'ouvrent devant nous — au lendemain d'une tourmente sans nom — à l'heure où tant de troubles encore bouleversent les esprits et inquiètent les âmes, il n'est pas mauvais de reposer sa vue sur notre coin de terre, travaillant toujours avec sérénité à créer de la beauté et à la répandre par le monde.

Antonin DAUM.

Digitized by Google

UNE HALTE EN KURDISTAN

Par M. Henri MASSÉ

MEMBRE CORRESPONDANT

Un soir d'avril, vers 6 heures, une automobile prise à Téhéran m'abandonnait au poste de Chahgoudar. De bon matin, nous avions quitté Kirmanchah, ville mélancolique aux environs champêtres; dans les montagnes déjà verdoyantes qui succèdent aux portes du Zagros, si difficiles en hiver, nous avions rencontré l'émir Mahr-sous dissimulé, sous les habits les plus simples, au milieu d'une foule de cavaliers pompeusement vêtus; nous avions remis à ce seigneur, avec la déférence qui convenait, un pli dont les autorités de Kirmanchah, connaissant notre départ, nous avaient chargés pour lui; en passant au hameau de Harounabad, j'avais retrouvé une Kurde, admirable comme maintes femmes de ce peuple et chez laquelle j'avais passé naguère une nuit d'hiver dans une masure en pisé, parmi les gens et les bêtes endormis autour du feu; nous avions pris à Kérind, village environné de feuillages et de vignes, la traditionnelle nourriture des passants — quand on la trouve — *kébâb* et lait caillé; et, de là, descendant insensiblement parmi les verdures de plus en plus éclatantes, où les nomades plantaient déjà leurs tentes estivales en sparterie, où les troupeaux noirs des chèvres broutaient le tapis des fleurs aux lourds parfums, nous traversions Ser-é-Pol, pauvre bourgade recouvrant d'antiques ruines, et, peu avant d'arriver à Chahgoudar, nous réparions notre voiture (pour la sixième fois depuis le matin) au pied de la colline qui porte l' « arbre du brigand ».

Digitized by Google

Ce gros arbre, seul de son espèce en ces cantons, engendra naturellement une histoire populaire. Un brigand y aurait commandé le pays durant des mois et même enlevé, dit la légende, la sœur d'un roi de Perse qui l'aurait enfin capturé et mis à mort, ce qui n'a pas découragé ses imitateurs, car la région n'est rien moins que sûre.

A la barrière de Chahgoudar, le préposé au péage et le chef de la douane jouissaient paisiblement du crépuscule printanier. Je présentai au second de ces personnages, M. Saif Ollah Khan Ghadimi, la lettre de la direction de Kirmanchah qui l'invitait à me donner asile. Placidement, il fit prendre mes bagages et, tout en s'excusant, avec une grâce mièvre qui n'appartient qu'aux Persans, de son installation si indigne de mon excellence, il me précéda vers le pavillon de la douane, une bâtisse en pisé, comprenant quatre pièces, avec une cour entourée de murs de terre; c'est là que j'allais, au long des jours, sans livres ni papier, songer à la fuite des heures.

Une pièce meublée d'une mauvaise table de bois blanc et de deux pauvres chaises sert de bureau; dans la pièce voisine logent les trois gendarmes du poste; de l'autre côté du passage qui conduit à la cour, passage encombré d'objets de sellerie et d'engins indéfinissables, une pièce sert de cuisine et le domestique y couche auprès de son réchaud de terre; dans l'autre, où mange et dort le chef de poste, je dresse mon lit de camp à la lueur vacillante d'une chandelle fumeuse et, en face de mon hôte, je m'attable devant l'inévitable pilau. Toutes les issues sont ouvertes et cependant l'atmosphère est étouffante.

Après le repas rapide, je propose à Saif Ollah Khan de faire quelques pas vers une colline toute proche. « Mais vous n'y pensez pas! » me répond-il, « l'endroit n'est pas sûr et vous recevriez sans aucun doute un coup de fusil. » Allons! il n'y a plus qu'à dormir, car notre luminaire touche à sa fin. Et pourtant, que ce paysage tourmenté sera beau sous la lune qui monte!

A ce moment, un des gendarmes étend devant notre porte une couverture et s'y allonge, roulé dans son man-

Digitized by Google

teau et le fusil au poing. De son côté, Saif Ollah Khan détache de sa ceinture son revolver et le glisse sous son traversin. Décidément la confiance ne règne pas ici. A mon tour, je charge mon arme et, muni de mon manteau (car le vent devient brusquement froid), je me jette sur ma couche. Mon compagnon prépare soigneusement la sienne et tout à coup, je le vois couvrir son matelas d'un flot de poudre insecticide. A quelles douces et paisibles nuitées je puis donc m'attendre!

Excité par la longue étape, je cherche en vain le sommeil, en écoutant le ronflement de mes compagnons. Mais voici qu'à ce bruit se mêle, de plus en plus intense, le chant aigu des horribles moustiques : ceux-ci portent sûrement la fièvre, car nous sommes environnés d'eaux stagnantes. Et ce n'est pas tout : les puces se mettent de la partie. A la fin, la fatigue l'emporte et je m'endors la main sur mon revolver, tout en contemplant l'éclat perlé du ciel lunaire qu'encadre la porte ouverte sur la campagne hostile.

Il est grand jour quand je m'éveille dans un bruit de pépiements et de petits cris. Toute une nichée d'hirondelles s'agite en son nid collé à une solive du plafond. Au ciel pâle, des nuages passent lentement. Du miel brut et une galette de pain sans levain — cette pâte à peine cuite qu'on mange dans toute la Perse — deux tasses de thé; et je décide d'envoyer par la voiture de poste mes bagages à Kasr-è-Chirine, la ville de la région. L'un des gendarmes les cachette et se met à guetter le passage du *gari*.

Il faut avoir voyagé par le *gari* persan pour concevoir vraiment ce qu'était voyager au Moyen Age : une caisse montée directement sur quatre roues, tirée par quatre chevaux attelés de front et changés à chaque relai (menzel, environ 24 kilomètres) n'épargne aucune des aspérités de la route — ou de la piste —. Les gens entassés sautent misérablement et sans trêve, avec les ballots qui les soutiennent et auxquels ils se cramponnent. Et tout cela roule grand train, sous le soleil ardent ou l'averse furieuse. C'est, en Perse, l'équivalent de notre wagon de troisième classe.

Digitized by Google

Quant aux gens aisés, qui se méfient encore de l'automobile, ils louent d'invraisemblables carrosses aux ressorts épuisés, carrosses tirés par quatre chevaux attelés de front, les bagages entassés à l'arrière sur une plateforme maintenue tant bien que mal par des chaînes. Un de ces véhicules arrivant gorgé de voyageurs à Téhéran par une des avenues du quartier moderne des Légations, cela forme un de ces contrastes réjouissants qu'on ne découvre plus guère que dans l'Orient lointain. Il faut bien ajouter que ce mode de transport, pour qui n'est pas pressé, garde sa poésie.

Le passage de ces divers véhicules à la barrière du péage, voilà l'unique distraction — hors une chevauchée à Kasr-è-Chirine — des deux fonctionnaires abandonnés en ce désert. On voit un point noir s'inscrire à la base des montagnes lointaines, grossir lentement sur le ruban poudreux de la route et se révéler enfin aux guetteurs de la barrière. Parfois, c'est une série de points : une caravane — chevaux, chameaux, ânes, ou le tout ensemble? On entend un murmure confus, murmure qui peu à peu se mue en harmonie indistincte; des vagues de sons argentins traversent l'air, vont et viennent un moment; et, tout à coup, éclate le concert des cloches et des clochettes triomphantes. Une des vraies beautés de la Perse, ces musiques désordonnées qui marquent le passage d'une caravane : gazouillements des clochettes de mulets et d'ânes scandés par le profond soupir des grosses cloches de bronze, grosses comme une tête d'enfant, qui lentement oscillent au cou poilu des chameaux placides.

Donc, mes pauvres bagages, chargés sur un *gari* déjà plein à craquer, s'en vont vers la ville prochaine. Mais l'agent douanier de la localité doit être prévenu, afin qu'il les mette en sûreté. Faute de téléphone, nous irons donc à Kasr-è-Chirine ce matin. Saif Ollah me prête son cheval et prend celui d'un des gendarmes.

Ces petits chevaux ne connaissent guère le trot; tantôt le pas, tantôt le galop qui tend à s'accélérer, voilà leurs allures. J'assure en travers de la selle deux sacs de pièces d'argent et, munis de nos inséparables revolvers, nous partons.

Digitized by Google

Ne croyez pas que je transporte d'immenses richesses! Le papier-monnaie existe en Perse — et depuis fort longtemps, puisque les princes mongols l'y avaient introduit, à l'imitation des Chinois. — Mais il n'a cours que dans une seule et même ville et sur son territoire. Ainsi le papier-monnaie de Téhéran n'est plus accepté dès qu'on pénètre dans le district d'Ispahan, de Méched ou de toute autre ville : il faut alors présenter son papier à la succursale locale de l'*Imperial Bank of Persia* qui s'empresse de prélever une taxe de change. Et voilà pourquoi l'on voyage en Perse chargé de quelques kilogrammes de pièces d'argent. Or, comme je me dispose à quitter le pays, il me faut troquer ce métal contre les incommodes billets de banque hindous qui circulent en Mésopotamie.

Le ciel est couvert, mais la saison est trop avancée pour qu'il pleuve. Prenant à travers champs, au milieu des hautes herbes où sinuent sournoisement des canaux — une des merveilles de l'ancien Iran qui subsistent, cette irrigation — nous débouchons, au sortir d'une série de monticules, sur une plaine bornée par d'interminables remparts. Les remparts sassanides de Kasr-è-Chirine! je les reconnais après les avoir longés, il y a des mois. Mais aujourd'hui, par ce matin de printemps tiède, je m'y attarderai tout à mon aise!

Je rends la bride à mon cheval qui, grisé par l'espace, s'élance vers les hauts murs en un galop furieux. Dans ce pays où mosquées, palais et chaumières sont souvent faits d'un pisé plus ou moins fragile, ces remparts aux larges pierres assemblées comme celles des constructions antiques semblent une œuvre de géants. C'est que Chosroès II, le roi sassanide de Perse qui les construisit, fut un des potentats de l'Asie, un de ceux qui réduisirent un moment à l'extrémité l'Empire byzantin.

A la faveur de la terre amoncelée par le vent contre une fissure du rempart, mon cheval en atteint le faîte; il y a là comme un chemin de ronde, assez large pour que je puisse y évoluer. Longuement, je contemple le calme paysage : l'horizon fermé par des collines grises aux ondulations régulières, la ligne des remparts rejoignant au

Digitized by Google

loin un vallonnement brusque qui forme un retranchement naturel, les prairies où le vent qui soupire dans la solitude creuse des ondulations lentes, et, à quelque distance, le cube percé de quatre arches, presque informe tant il est ruiné, du monument de Chosroès II qu'on appelle ici le « Château de Chirine » (Kasr-è-Chirine) : d'où le nom de la ville voisine.

***

Ce château de Chirine a sa légende, une des éternelles légendes d'amour grâce auxquelles l'humanité étanche sa soif d'idéal et de rêve, et exprime la toute-puissance de l'obscure fatalité.

Les historiens arabes, avant que Firdousi ne consacrât définitivement par son *Livre des Rois* la renaissance de la littérature persane, avaient raconté plus ou moins brièvement les amours du roi Chosroès Parviz et de la belle Chirine « la douce » ou, si l'on veut, « Dulcinée ». Le récit le plus clair, sinon le plus poétique, s'en trouve dans l'*Histoire des rois des Perses* de Thaalébi : « Chirine était une femme extrêmement belle, douée de tous les charmes; et, aujourd'hui encore, elle est citée comme exemple de la beauté et de la perfection. Chosroès l'aimait quand il était un jeune adolescent et obtenait ses faveurs en secret, jusqu'au moment où, occupé par la révolte de Bahram Tchoubine et d'autres événements, il dût la négliger; et, quand il fut roi, il ne s'occupa plus d'elle. Chirine fut très étonnée d'être ainsi délaissée par lui... Alors elle attendit le jour qu'il se rendait à la chasse et elle se plaça sur le passage de son cortège, ayant rehaussé ses charmes par des bijoux et de magnifiques atours, de sorte qu'elle apparaît comme l'image de la beauté et de la grâce. Lorsque Chosroès l'aperçut, son amour dormant se réveilla, et la passion latente qu'il éprouvait pour elle éclata soudain. Il donna l'ordre de la remettre entre les mains de l'un de ses officiers de confiance et s'en alla pour chasser, alors que son propre cœur était pris et qu'il était terrassé lui-même par son violent désir. Il ne tarda pas à hâter son retour et, aussitôt

Digitized by Google

arrivé, il épousa Chirine... Il lui prodiguait toutes les marques de faveur et la tenait comme le noir de son œil; car, non seulement elle possédait tous les avantages qui constituent la beauté, mais elle était aussi éminemment intelligente et pleine d'affection pour son époux... Chosroès en fit sa femme principale après la mort de Marie fille de l'Empereur. Ce fut, dit-on, Chirine qui avait empoisonné cette princesse, afin de prendre sa place; et elle obtint ainsi l'objet de son désir. » Thaalébi explique ensuite comment Chîrouyé, le fils de Marie, fut proclamé à la place de son père Chosroès devenu tyrannique dans sa vieillesse, et comment il le fit empoisonner sur le conseil de son entourage. Chîrouyé fut un mauvais roi : « Ce qui faisait l'objet principal de ses préoccupations, c'étaient les femmes... Aussi, désirait-il ardemment posséder Chirine qui était restée fort belle. Il lui fit demander d'être sa femme et lui fit de grandes promesses. Chirine agréa sa demande et consentit, à condition qu'il voulût lui accorder deux requêtes : lui rendre ses biens et les biens de ses enfants, et en second lieu, lui permettre, avant de consommer son mariage avec elle, de visiter le tombeau de Chosroès. Chîrouyé répondit que ses deux demandes étaient accordées et il donna l'ordre de lui rendre la totalité de ses biens et des biens de ses enfants. Chirine les employa à faire des aumônes, affranchit ses esclaves et leur donna des ressources suffisantes pour leur subsistance. Elle fit ensuite ses ablutions, revêtit les plus purs de ses vêtements et mit à son doigt un anneau renfermant sous le chaton un poison qui tuait instantanément. Étant entrée dans le tombeau de Chosroès, elle appliqua son visage sur le visage du cadavre, arracha avec ses dents le chaton renfermant le poison qu'elle avala et rendit l'âme en serrant dans ses bras le corps de Chosroès. Lorsque Chîrouyé apprit la mort de Chirine, il éprouva le plus vif chagrin. Il donna l'ordre de la laisser telle qu'elle était, auprès du cadavre de Chosroès et de fermer la porte du tombeau : ce qui fut fait. »

Ce thème assez sec, les Persans le parèrent de toutes les grâces de leur poésie. Firdousi le reprit dans son épopée nationale sans y ajouter d'éléments nouveaux. Mais, par

Digitized by Google

la suite, son émule Nizami traita romanesquement cette matière; de même, à son exemple, le poète indo-persan Émir Khosrau et une vingtaine de *poetae minores*, sans parler de la poésie populaire et des imitations turques. Si donc Firdousi s'écarte fort peu de la tradition, Nizami donne libre cours à sa fantaisie : son poème, qui doit son mérite bien plus à la forme qu'à l'invention, est une sorte d'épopée courtoise dont les péripéties ne se résument pas. Mais à la légende primitive, Nizami ajoute, — si l'on néglige les épisodes secondaires — l'épisode pathétique des amours de Chirine et de l'architecte Farhad dont Khosrau, jaloux, provoque le suicide en lui faisant annoncer faussement la mort de Chirine. Et, d'autre part, c'est Nizami qui attribue comme résidence à Chirine le palais grandiose dont je visite précisément les ruines en cette matinée de printemps.

***

M. J. de Morgan, dans sa *Mission scientifique en Perse*, a décrit en archéologue le palais de Kasr-è-Chirine. Il est donc superflu de le décrire après lui. Je rappellerai cependant que le palais se composait de deux châteaux renfermés dans un vaste parc, et d'un camp retranché recouvert aujourd'hui par la ville moderne. — M. de Morgan note justement que « ces monuments sont les seuls de toute la Perse qui nous fournissent la disposition générale d'un palais royal (sassanide) et de ses dépendances ». Le « parc royal » est d'environ 120 hectares. Une partie de l'enceinte est fort bien conservée. Quant aux palais, on en reconnaît assez facilement le plan, grâce aux bases des murailles qui subsistent.

Nous circulons sans hâte parmi tous ces décombres, franchissant tantôt un éboulis, tantôt un mince canal. Çà et là, des chambres béantes font un large trou noir dans l'amas des moellons bruns et jaunes.

Mon cheval gravit les amas pierreux qui entourent le plus petit et le mieux conservé des palais, « le Palais à quatre portes »; puis au moment d'y pénétrer, se cabre brusquement; mon compagnon m'assure que, sous ce

Digitized by Google

dôme à demi-écroulé, des Anglais auraient naguère pratiqué des fouilles; de fait, le sol bouleversé accentue encore l'abandon poignant de cela qui fut sans doute la salle d'audiences du souverain; et le soleil qui paraît à l'instant même ne prête à ces vastes ruines qu'un pâle éclat, presque funèbre. Il nous montre aussi, ce soleil, qu'il est grand temps de poursuivre notre route.

Une succession de montées et de descentes nous mène à Kasr-è-Chirin. La ville dévale pittoresque au long d'un coteau, jusqu'à la rivière au cours rapide. Nous longeons d'abord des cimetières et des fours à briques; puis, tournant à gauche, nous descendons par une étroite rue, irrégulièrement bordée d'habitations sans caractère; un bourbier à traverser, près d'un abreuvoir, puis la maison de la douane. Nos chevaux attachés dans la cour, le chef de l'administration me reçoit en vieille connaissance, tandis qu'un employé va changer mon argent au bazar.

Du balcon, j'aperçois sur sa colline le château flanqué de tours où j'ai pénétré naguère : un chef kurde qui l'avait construit il y a un peu plus de quarante ans se rendit célèbre par ses actes de brigandage; le gouverneur de Kirmanchah s'empara de lui par surprise; mais restait à réduire le château : or les femmes du chef y soutinrent un siège de plusieurs jours et ne cédèrent qu'à l'artillerie royale qui vint battre les murailles. Aujourd'hui, du château subsistent seulement les murs qui couronnent la colline; j'y contemplai, cet automne dernier, l'un des plus beaux levers de jour qu'il m'ait été donné de voir : un ciel sanglant, dentelé par les montagnes sombres, où le soleil, surgissant brusquement, dorait les verts crus des jardins à demi noyés dans les brouillards qui montaient du fleuve.

Mais il faut regagner Chahgoudar : nous parcourons lentement la grand'rue bordée d'échoppes, centre du commerce local, encombrée d'une foule indigène peu bruyante — la foule iranienne est en général discrète —. Voici derechef les remparts sassanides... Et le galop de nos chevaux nous emporte à travers fossés, montées et descentes, jusqu'à la pauvre masure où je vivrai qui sait combien de jours encore...

Digitized by Google

Des œufs au plat, du pilau et — naturellement — du thé. Il fait très chaud et les mouches pullulent. Faute de moustiquaire, j'emballe ma tête, enfonce mes mains dans mes poches et m'endors, au mépris des puces impitoyables : à défaut d'autres, c'est un moyen de faire passer les heures.

A mon réveil, le soleil décline déjà, tout rouge à travers l'intense poussière que soulève un vent violent et lourd. Dans nos réduits, tout est couvert d'un sable impalpable. Aux approches du crépuscule, le vent tombe, mais l'air reste brûlant, et mon hôte me propose une promenade.

Foulant les herbes, nous atteignons le bord de la rivière qui coule bruyamment, à l'étroit entre ses berges. Une haute butte de terre porte un cimetière à demi-détruit. « Le village était là, tout autour », déclare à mi-voix Saif Ollah Khan. En effet, nous heurtons des décombres informes, enfouies sous l'épais gazon. *Etiam periere ruinae...* Ce pauvre village kurde, anéanti par la dernière guerre, ramène brusquement mes pensées à la patrie quittée depuis des mois, et la solitude me semble plus pesante encore.

Soudain l'ombre s'abat sur nous : le soleil a glissé derrière les collines maintenant toutes noires, et le désert devient sauvage. Je m'aperçois seulement qu'à la barrière du poste aboutit un pan de mur sassanide, gigantesque en cette obscurité.

Assis sur une pierre, j'attends que le repas soit prêt; les moustiques, accourus des marais voisins, tournoient en sifflant; et la lune, presque pleine, surgit des montagnes qu'elle argente.

Et c'est le même dîner qu'hier soir, avec le même lumignon fumeux; la même nuit aussi, peut-être avec plus de puces et de moustiques. Mais à quoi bon raconter la monotonie des jours : la journée passée tantôt devant le poste, tantôt à l'intérieur, soit que les mouches nous chassent au dehors, soit que le vent chargé de poussière nous force à rentrer. Au loin, les montagnes, suivant le caprice de la lumière, s'empourprent ou pâlissent lentement. Ma seule promenade consiste à descendre au fleuve

Digitized by Google

pour mes ablutions. Plusieurs fois par jour, nous rendons visite au chef du péage, dont le poste est moins étouffant que le nôtre; des heures durant, nous causons pour le seul plaisir d'entretenir une conversation et d'échanger d'élégants propos en une langue harmonieuse.

L'urbanité de ces gens est inconcevable; on n'imagine pas la politesse et l'empressement — absolument désintéressé, car ils refusèrent noblement toute gratification — des gendarmes kurdes du poste. L'un d'eux, qui me surprenait par sa culture intellectuelle m'affirmait avoir lu, non seulement le *Livre des Rois* de Firdousi, — 60.000 distiques, — mais une partie des cinq épopées de Nizami. Son cas n'est du reste pas exceptionnel : le goût de la poésie semble inné chez les Persans même de la plus humble classe, et il faut voir avec quel ravissement le populaire des villes écoute parfois les vers déclamés dans la rue par les derviches.

... Ce soir, les hirondelles qui nichaient au-dessus de ma tête sont parties : je les imiterai demain, sans doute, car je viens d'apprendre l'approche d'un camion où je dois trouver place.

En effet, le lendemain matin, je prends congé de ces amis de quelques jours. Je dis *amis* car les adieux ne se font pas sans émotion. « Vous m'écrirez, n'est-ce pas? » murmure Saif Ollah Khan, après m'avoir souhaité bon voyage, avec toutes les fleurs de la rhétorique persane. Je serre les mains qui se tendent, réponds aux sourires mélancoliques et me glisse entre deux pèlerins de Kerbèla. Le camion s'ébranle et, jusqu'au détour de la route, je ne quitte pas des yeux ce groupe de cinq hommes, tout petits dans la plaine immense, qui m'adressent un dernier salut de la main, en songeant sans doute comme je le fais moi-même, que nous ne nous reverrons peut-être jamais.

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs a décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

5° Prix du Souvenir

Par décision du 30 novembre 1922, le Comité de la Ligue du Souvenir a fondé un prix annuel de 1.000 à 1.200 francs, que l'Académie de Stanislas est chargée d'attribuer à une personne ou collectivité, de préférence Française ou Belge, qui, de quelque façon, jugée efficace et de haute valeur morale, soit par un livre, une pièce de théâtre, une œuvre d'art, une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre.

Digitized by Google

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

Digitized by Google

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par M^me^ Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

6° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

7° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-

Digitized by Google

aux-Dames ou d'une autre commune du département depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

8° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

9° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, M^me^ Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

10° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne

Digitized by Google

pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

11° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

12° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille de trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

13° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

14° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

15° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

16° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

17° Prix Pister

En souvenir de son mari M. Pister, Mme veuve Pister a fait un legs à l'Académie, d'une rente sur l'État de 2.000 francs dont 1.000 francs à employer annuellement en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en quatre prix à quatre mères de famille chargées d'enfants et méritantes.

18° Prix Virginie Jacquot

Prix de 450 francs fondé par M. le Chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont, pour être attribué, chaque année, au père ou à la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la grande guerre comptant comme

Digitized by Google

tels) habitant depuis dix ans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une autre commune rurale du canton de Baccarat, et professant la religion catholique; mais sans aucune exclusion pour raison politique ou religieuse, ni de fréquentation scolaire.

19° Prix Audiat

Prix annuel de 100 francs fondé par la famille Audiat de Maudhuy en faveur d'une mère de famille méritante.

20° Prix Marguerite Pitoy

Par testament olographe en date du 26 décembre 1919, M^lle^ Marguerite Pitoy, décédée à Toul le 17 février 1924, lègue à l'Académie un capital correspondant à une rente annuelle de 600 francs pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

PRIX MILITAIRES RENÉ DE GOUSSAINCOURT

(ancien officier au 54^e^ mobiles).

21° Prix annuel de 100 francs, au profit d'un ancien mobile de 1870, ou d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

22° Prix annuel de 100 francs, au profit d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

23° Prix annuel de 100 francs, au profit d'une personne de peu de ressources, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre de 1914-1918 aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1926

L'Académie décernera, dans sa séance publique de décembre 1926, les prix suivants :

1° PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Stanislas de Guaita. — Ce prix, de 200 francs, a pour objet de *récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.* Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Il devra déposer, à l'appui de sa demande, les ouvrages imprimés ou manuscrits, ou d'autres justifications pouvant établir qu'il remplit les conditions du concours.

2° Prix Dupeux. — Ce prix, de 350 francs, est destiné au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1904, qui aura été présenté sur un sujet d'archéologie ou de linguistique se rapportant de préférence à la Lorraine.

3° Prix du Souvenir, de 1.200 francs, à attribuer à une personne ou collectivité, de préférence Française ou Belge, qui, de quelque façon, jugée efficace et de haute valeur morale, soit par un livre, une pièce de théâtre, une œuvre d'art, une propagande de conférences, soit par son enseignement, soit par quelque initiative ou quelque acte, aura contribué à entretenir et fortifier le souvenir des responsabilités et des crimes commis par l'Allemagne durant la Grande Guerre.

Digitized by Google

Pour ces prix, les demandes et pièces à l'appui seront déposées, avant le 1er juillet 1926, à l'adresse du secrétaire perpétuel de l'Académie, à la Bibliothèque publique, 43, rue Stanislas.

Pour l'un ou l'autre de ces prix, sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France, ou par toutes autres Sociétés savantes, de France ou de l'étranger.

2° PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir, pour ces deux prix, les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans au moins.)

3° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans (s'étend à tout le département de Meurthe-et-Moselle).

5° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un homme de troupe de l'armée française, infirmier militaire, qui se sera signalé par son dévouement.

6° Prix René de Goussaincourt, de 100 francs, pour récompenser un ouvrier (ou ouvrière), titulaire de la médaille de trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille.

7° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

8° **Prix Cardin-Roussel**, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

9° **Prix Ferdinand Lachasse**, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

10° **Prix Charles Bour**, de 1.800 francs, à partager, par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

11° **Prix Clotilde Humbert**, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

12° **Prix Nicolas Humbert**, de 200 francs, pour récompenser un homme (marié, veuf ou célibataire), de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

13° **Prix Prosper Simonin**, de 150 francs, pour récompenser une femme (fille, épouse ou veuve) de son dévouement filial (Prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

14° **Fondation Pister**, de 2.000 francs, dont 1.000 francs à employer en deux ou trois prix à des jeunes filles les plus méritantes pour les soins donnés à leurs parents et 1.000 francs en trois prix à trois mères de familles chargées d'enfants et méritantes.

15° **Prix Virginie Jacquot**, de 450 francs, en faveur du père ou de la mère d'une famille d'au moins quatre enfants vivants (les morts de la grande guerre comptant comme tels), habitant depuis dix ans dans la commune de Glonville, ou, à défaut de candidats méritants, une autre commune rurale du canton de Baccarat.

16° **Prix Audiat**, de 100 francs, en faveur d'une mère de famille méritante.

17° **Prix Marguerite Pitoy**, de 600 francs, pour secourir une famille modeste ayant au moins sept enfants.

Digitized by Google

PRIX MILITAIRES RENÉ DE GOUSSAINCOURT

(ancien officier au 54e mobiles).

18° Prix de 100 francs, au profit d'un ancien mobile de 1870, ou d'un grand blessé ou mutilé de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

19° Prix de 100 francs, au profit d'une femme, de préférence mère de famille, épouse ou veuve d'un soldat de la guerre de 1914-1918 ayant combattu dans les rangs de la Division de fer.

20° Prix de 100 francs, au profit d'une personne de peu de ressources, prenant un soin pieux d'un soldat de la guerre de 1914-1918 aveugle ou ayant subi toute autre mutilation grave, telle que la perte de ses bras.

Les demandes concernant les prix de vertu devront être déposées au siège de l'Académie, 43, rue Stanislas, avant le 1er juillet 1926.

Les candidatures des personnes qui se recommandent elles-mêmes ne seront pas prises en considération.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1924

AIMOND (l'abbé). — Les nécrologes de l'Abbaye de Saint-Mihiel. Bar-le-Buc, 1923, 1 vol. in-8.

AMBROISE (Émile). — Notes sur Mgr Darboy. Nancy, 1924, 4 br. in-8.

BADEL (E.). — La Cathédrale de Nancy. Nancy, 1924. 1 vol. in-8.

BOUCHOT (Léopold). — L'histoire de l'Alsace en vingt et une leçons, 3e édition. Nancy, 1924, 1 plaq. in-4.

BOULOGNE (Léo). — Les Bataillons de l'épouvante. Paris, s. d., 1 vol. in-16.

BRUNEAU (Charles). — Charles d'Orléans et la poésie aristocratique. Lyon, 1924, 1 vol. in-16.

CHAPOY (E.). — L'Érudit navigateur Jules Hannezo, 1855-1922. Belley, 1923, 1 br. in-8.

DAGUES (Henry). — Le pou volant. T. III, IV, V. Bar-le-Duc, 1924-1925, 3 vol. in-16.

Digitized by Google

DESSEZ (Ch.). — La retraite de M. Charles Dessez. Nancy, 1924, 1 plaq. in-8.

DICTIONNAIRE de théologie catholique, fasc. 40-44. Paris, 1924, 3 vol. in-8.

DIDERRICH (Émile). — Daundorf bei Bad-Mondorf. Bad-Mondorf, 1923, 1 br. in-8.

DUPLAA DE GARAT (commandant). — Le poème des Francs. Biarritz, 1922, 1 vol. in-8.

FLEURY (Élie). — Les murailles de Saint-Quentin. Paris, s. d., 1 vol. in-8.

GASSER (A.). — Le R. P. Ingold, sa vie, ses ouvrages. Belfort, 1924, 1 vol. in-8.

GIND. — Le Livre d'or de Longwy. Paris, 1922, 1 vol. in-8.

GODINOT-PUVION. — Sous le brassard rouge. Lille, 1923, 1 vol. in-16.

GUYOT (Charles). — L'École forestière de Nancy. Paris, 1924, 1 br. in-8.

HUFFEL (G.). — Influence de la forêt sur le régime des eaux (Direction générale des Eaux et Forêts). Paris, 1920-1921, 1 vol. in-8. — Le Comté de Dabo dans les Basses-Vosges. Nancy, 1924, 1 vol. in-8.

IMBEAUX (Dr E.). — Servitude et grandeur artistique, littéraire et scientifique (sonnets). Nancy, 1923, 1 br. in-8.

JEANTON (Gabriel). — Les cheminées sarrasines. Mâcon, 1924, 1 vol. in-8.

MARTIN (le chanoine Eugène). — Le Triomphe de la Vierge de Jacques Callot. Nancy, 1923, 1 br. in-8.

MATHIS (René). — Kant précurseur de la loi des trois états. Nancy, 1924, 1 br. in-8. — Les Croix de guerre (1914-1920). Nancy, 1924, 1 vol. in-8. — La loi des trois états. Nancy, 1924. 1 vol. in-8.

Digitized by Google

MAUJEAU (Léon). — Histoire des seigneurs et de la ville de Morhange. Metz, 1924, 1 vol. in-8.

MINISTÈRE de l'Instruction publique. Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques, année 1921. Paris, 1923, 1 vol. in-8.

MITRY (général comte de). — Généalogie de la maison de Lauzières. Moulins, 1923, 1 vol. in-8.

MULLER (P.-E.). — Études du sol des landes à bruyère du Jutland. Copenhague, 1924, 1 vol. in-8.

PARISOT (Robert). — Histoire de Lorraine, t. III et index alphabétique. Paris, 1924, 2 vol. in-8. — Albert Collignon — Reliquiæ. Nancy, 1924. 1 vol. in-8.

RENARD (Georges). — Le Droit, la Justice et la Volonté. Paris, 1924, 1 vol. in-12.

ROY (Hippolyte). — La vie, la mode et le costume au XVII^e siècle. Paris, 1924, 1 vol. in-8.

SURCHAMP (Jean-Nesmy). — Un cœur en tutelle. Paris, 1924, 1 vol. in-16.

SUZE (Paule-Anne). — Poèmes. Nancy, 1919, 1 br. in-18. — Nouveaux poèmes. Nancy, 1921, 2 br. in-18.

TANANT (général). — Plutarque n'a pas menti. Paris, s. d., 1 vol. in-16. — École spéciale militaire de Saint-Cyr. Paris, s. d., 1 plaq. in-4.

TAPPONNIER. — A l'aube des grands jours. Thonon, 1924, 1 br. in-18.

TOURNEUR-AUMONT. — Pouvoir central et régionalisme au temps de Louis le Débonnaire. Poitiers, s. d., 1 br. in-8.

WEISS (Pierre). — Les charmeurs de nuages. Paris, 1924, 1 vol. in-16.

Digitized by Google

LISTE ALPHABETIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1924-1925

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres (musée Arbaud, 2, rue du 4-Septembre).

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (50, rue de la République).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (au Musée).

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

Besançon. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

Blois. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

Bordeaux. — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 53, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société linnéenne (Athénée, 53, rue des Trois-Conils).

Bordeaux. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

Boulogne-sur-Mer. — Société d'agriculture.

Bourg. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

Brest. — Société académique.

Caen. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

Caen. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

Caen. — Société des antiquaires de Normandie.

Caen. — Société des beaux-arts.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

Cambrai. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

Carcassonne. — Société des arts et sciences.

Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie.

Châlons-sur-Marne. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Chambéry. — Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Société historique.

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres (5, rue de l'École de Droit).

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de Ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LILLE. — Société des sciences, de l'agriculture et des arts (1, rue Denain).

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts, 3, cours Gambetta).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

Digitized by Google

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique d'histoire et d'archéologie (Palais de la Bourse).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.

METZ. — Société d'histoire naturelle.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

MULHOUSE. — Société industrielle.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture (24, rue de Strasbourg).

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain (Palais ducal, Grande-Rue).

NANCY. — Société artistique de l'Est.

NANCY. — Société lorraine de photographie (15, rue Gilbert).

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France (1, place Thiers).

Digitized by Google

NANCY. — Société de géographie de l'Est (54, rue des Ponts).

NANCY. — Société de médecine (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société des sciences (4, rue Chanzy).

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (15 *bis*, rue Rousselot, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

Digitized by Google

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire (6, rue de la République).

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande-Place).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

STRASBOURG. — Société académique des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin (10, place Gutenberg).

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, Port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (Bibliothèque de la Faculté de médecine, allée Saint-Michel).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, avenue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

Digitized by Google

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERKELEY. — University of California.

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts (Palais des Académies).

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

BRUXELLES. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

CRACOVIE. — Académie des sciences et des lettres.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HAARLEM. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

Digitized by Google

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles.

LEYDE. — Rijks Herbarium.

LIÉGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÉGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (2, rue Bonne-Fortune).

LIÉGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LIMA. — Association Peruana para el Progreso de la Ciensa. Apartado 1864.

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

NAMUR. — Société archéologique — Musée archéologique.

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

NICTHEROY. — Archivos da Escola superior de agricultura.

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia nationale dei Lincei.

ROME. — Pontificia Accademia delle scienze nuovi Lincei (casina Pio IV. Vaticano).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

Digitized by Google

Saint-Louis (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

Sarrebruck. — Société des Amis du pays de la Sarre (19, Bismarckstrasse).

San-Francisco. — California Academy of sciences.

Stockholm. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

Tournai. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

Turin. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

Turin. — Societa Piemontese di Archeologia e Belle Arti. Via Napone 2.

Varsovie. — Towarzystwa Nankowego Warszawskiego (Société scientifique de Varsovie) (8, rue Kaliksta).

Washington. — Smithsonian Institution.

Washington. — National Academy of sciences.

Washington. — United States Geological Survey (Government printing office).

Washignton. — Bureau of Ethnology.

Zagra. — Societas historico-naturalis croatica.

Upsal. — Geological Institution of the University.

Urbana. — University of Illinois (305, University).

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publicafions françaises

Lyon. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (13, rue d'Avout).

Nancy. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

Digitized by Google

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Revue de la Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — La Marche de France (10, rue Saint-Charles à Villemomble).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye Saint-Martin à Ligugé) [Vienne].

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (2, rue de l'Université).

2° Publications étrangères

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Institudo do Ceará.

CINCINNAT (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

LIMA. — Boletin del Guerpo de Ingenieros de Minas del Péru.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

MONACO. — Bulletin de l'Institut océanographique.

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.

LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.

METZ. — Bibliothèque de la ville.

PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Ligue française (237, boulevard Saint-Germain 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Institut de physique du Globe.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.

LIÉGE. — Musée de la vie wallonne (280, boulevard d'Avroy).

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1925

BUREAU

Président : M. Léon Malgras (René d'Avril).
Vice-Président : M. Edmond des Robert.
Secrétaire perpétuel : M. Charles Guyot.
Secrétaire annuel : Charles Bruneau.
Questeur : M. Émile Ambroise.

I

MEMBRES HONORAIRES

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université de Strasbourg (Associé-correspondant le 2 juillet 1886,

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

Membre titulaire du 3 février 1888 au 28 octobre 1902, Associé-correspondant ancien titulaire du 24 octobre 1902 au 6 juillet 1916), Strasbourg.

1922. 3 Nov. M. Favier (Justin), Conservateur honoraire de la Bibliothèque publique de Nancy, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé du 7 décembre 1883, titulaire du 2 mai 1884 au 2 novembre 1922), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

II

MEMBRES TITULAIRES

1918. 8 Nov. M. **Foch** (Ferdinand), Maréchal de France, commandant en chef des armées alliées, membre de l'Académie française, Paris.

1921. 18 Mars. M. **Lyautey** (Louis-Hubert-Gonzalve), Maréchal de France, membre de l'Académie française, 5, rue Bonaparte, Paris (6e).

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 2 *bis*, rue de la Craffe, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel, Maire de Nancy (Associé le 12 mai 1893), 10, place Carnot, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893). 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

Digitized by Google

1900 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur honoraire de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 63, rue Hermite, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

1912. 2 Févr. M. Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. Prouvé (Victor), Artiste-peintre, Directeur de l'École des Beaux-Arts (Associé du 20 juillet 1906), avenue Boffrand, Nancy.

Digitized by Google

1912. 29 Mars. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 34, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Id. M. Sadoul (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. Estève (Edmond), Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 9, rue de Boudonville, Nancy.

7 Mars. M. Souriau (Paul), Doyen et Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 65, rue de Metz, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 19, rue Grandville, Nancy.

1918. 15 Févr. M. Hottenger (Georges), Publiciste, Docteur en Droit (Associé du 9 janvier 1914), 18, rue Saint Dizier, Nancy.

Id. M. Bohême (Charles), Professeur agrégé de philosophie au Lycée Henri-Poincaré (Associé du 6 mars 1914), 83, rue Isabey, Nancy.

1919. 11 Juill. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine (Associé du 6 janvier 1911), 48, rue Hermite, Nancy.

1920. 16 Avril. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres (Associé du 2 février 1912), 12, rue Félix-Faure, Nancy.

30 Avril. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École Nationale des Eaux et Forêts (Associé du 21 février 1913), 21, rue des Bégonias, Nancy.

Digitized by Google

1921. 21 Janv. M. Vogt (Henri-Gustave), Professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences de l'Université, Directeur de l'Institut électrotechnique et de mécanique appliquée (Associé du 22 juin 1917), 33, rue du Grand-Verger, Nancy.

1922. 17 Févr. M. de Mahuet (comte Antoine), Associé-correspondant du 24 janvier 1913, 38, rue Gambetta, Nancy.

16 Juin. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres, Associé-correspondant du 28 mai 1917, 21, rue Villebois-Mareuil, Nancy.

1923. 18 Mai. M. Daum (Antonin), maître verrier, Associé-correspondant du 17 février 1910, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

Id. M. Renard (Georges), Professeur à la Faculté de Droit, Associé-correspondant du 7 mai 1920, 13, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. Cuénot (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy, Associé-correspondant du 5 janvier 1923, 89, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Aubin (Ernest), Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, 8, rue des Bégonias, Nancy.

1924. 16 janv. M. Bretagne (Pierre), Avoué à la Cour d'appel, Associé-correspondant du 21 mai 1920, 7, rue de la Pépinière, Nancy

MEMBRES DONATEURS

M. Braconnot (Henri), membre titulaire 1809-1854, président de l'Académie 1833, décédé le 24 janvier 1855.

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

Digitized by Google

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

M. de Goussaincourt (René), ancien Officier au 54e bataillon de mobiles, Associé-correspondant du 1er juillet 1904, décédé le 14 janvier 1924.

BIENFAITEURS

M. Bonfils (Paul), préparateur de chimie, 1856.

M. Trampitsch, Administrateur des Grandes Brasseries et Malteries de Champigneulles.

M. R. de Goussaincourt, associé-correspondant, décédé le 14 janvier 1924.

M. le chanoine Barbier, curé doyen de Blâmont.

Mlle Thiriet, 27, rue du Haut-Bourgeois, à Nancy, décédée le 22 juillet 1922.

Digitized by Google

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS
ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 8 Janv. M. Riston (Victor), Avocat (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 février 1919), villa des Ondes, à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine).

6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 69, rue Madame, Paris (6e).

1893. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

29 Oct. M. Pariset (Georges), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 9 janvier 1903 au 16 janvier 1920), 3, rue de la Monnaie, Strasbourg.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Emile-Gallé, Nancy.

Digitized by Google

1902. 21 Nov. M. Villain (François), Ingénieur en chef des Mines (Titulaire du 2 décembre 1904 au 7 juin 1917), 28, rue Lauriston, Paris (16e).

1907. 15 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg (Titulaire du 21 juillet 1908 au 7 mars 1924), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

6 Déc. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Titulaire du 9 juin 1911 au 11 juillet 1919), à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX

1864. 15 juill. M. Millien (Achille), littérateur à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1875. 6 Août. M. Vinson (Julien), Professeur à l'École nationale des Langues orientales vivantes, ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, Membre du Conseil supérieur des Colonies, 86, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

7 Août. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Commandant d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Collignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du

Digitized by Google

Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de Géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1892. 8 Janv. M. BRUNOT (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars M. JOURNÉE (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. DIEHL (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

15 Déc. M. NŒLTING (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1896. 21 Févr. M. BRIOT (Félix), Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Conservateur adjoint aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux (Seine).

1898. 4 Mars. M. LIÉGEOIS (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, Bainville-aux-Saules (Vosges).

Digitized by Google

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 4, rue de la Source, Nancy.

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Recteur de l'Académie de Paris, à la Sorbonne, 5, rue de la Sorbonne, Paris (5e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Conseiller d'État, ancien Commissaire de la République à Colmar, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Digitized by Google

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 33, boulevard Raspail, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, Sèvres (Seine-et-Oise).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, avenue Magne, Villemonble (Seine).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

7 Juill. M. Magnant (Le Dr Ernest), Docteur en médecine, Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Bonnard (Mgr Fourier), Camérier d'honneur de sa S. S. Benoît XV, Recteur de Saint-Nicolas des Lorrains, 17, Via di Tor Sanguigna Rome XI.

Id. M. d'Ollone (le Général Comte Henri-Marie-Gustave), commandant la Place de Soissons (Aisne).

1912. 3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des *Marches de l'Est*, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 5, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, Villemonble (Seine).

1913. 24 Janv. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Digitized by Google

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 20 Mars. M. Davillé (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 85, rue Dom-Ceillier, Bar-le-Duc (Meuse).

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 4, rue de Turenne, Strasbourg.

1917. 25 Mai. M. Constantin (l'abbé Charles), Aumônier du Lycée Henri-Poincaré, 2, rue de la Visitation, Nancy.

1918. 24 Mai. M. Louis (Henri), homme de lettres, 35, rue du Grand-Verger, Nancy.

5 Juill. M. Harmand (René), Professeur de lettres au Lycée Henri-Poincaré, 5, rue Dom-Calmet, Nancy.

1919. 24 Janv. M. Berlet (Charles), Avocat, 8, rue d'Alliance, Nancy.

16 Mai. M. Coutil (Léon), Correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Fontanges, Les Andelys (Eure).

24 Oct. M. Mansuy (Abel), École française, 2, rue Hortensja, Varsovie.

21 Nov. M. Nicolas (Émile), Publiciste, 31, rue de Santifontaine, Nancy.

5 Déc. M. Garnier (Georges), 29, rue Gambetta, Épinal.

Digitized by Google

1920. 16 Avril. M. Bruneau (Charles), Professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue d'Auxonne, Nancy.

Id. M. Jeanton (Gabriel), Procureur de la République, à Mâcon.

Id. M. Tourneur-Aumont (Jean), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 6, rue Jacques-de-Grailly.

2 Juill. M. de La Chaise (Baron François), 8, rue de la Garde, à Metz.

Id. M. Maujean (Léon), Professeur à l'École supérieure de Metz, à Plantières, près Metz.

1917 25 mai. M. Thiria (Michel), Peintre-Verrier, Directeur de la *Revue du Pays messin et de Lorraine*, 50, place Saint-Louis, à Metz.

1921. 7 Janv. M. Laurent (Joseph), Professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, 147, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

4 Févr. M. Sadoul (Louis), Conseiller à la Cour d'appel de Nancy, 25, rue de Boudonville.

Id. M. Flahault (Charles), Professeur à l'Université de Montpellier.

1922. 6 Janv. M. Diderrich (Émile), propriétaire à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

20 Janv. M. Cosmao-Dumanoir (Marcel), Chef du service des agences à la Cie "La Nationale", 11, avenue Malakoff, Paris (16e).

3 Févr. M. Renard (l'abbé Edmond), Professeur à l'Ecole Saint-Sigisbert, 19, cours Léopold, Nancy.

17 Févr. M. Philippe (André), Archiviste du département des Vosges, à Épinal.

17 Mars. M. Baumont (Georges), Professeur au Collège de Saint-Dié (Vosges), 3, rue d'Alsace, à Saint-Dié.

5 Mai. M. Donnadieu (A.), Docteur en médecine, 27, rue de la Pépinière, à Nancy.

Digitized by Google

19 Mai. M. Beaudoin (Charles), Chargé de cours à l'Université de Genève, Saconexe d'Arve, à Genève.

Id. M. Massé (Henri), Professeur à la Faculté des Lettres de l'Université, à Alger.

7 Juill. M. Surchamp (Henri) [Jean Nesmy], Inspecteur des Eaux et Forêts, 6, place Saint-Pierre, à Troyes.

27 Oct. M. Dimoff (Paul), Maître de Conférences de langue et de littérature française à la Faculté des Lettres de Nancy, 2, rue de la Monnaie.

Id. M. Lemasson (Nicolas-Constant), Principal honoraire, avenue Sainte-Anne, à Laxou.

1923. 2 Mars. M. Mirman (Léon), Conseiller-maître à la Cour des Comptes, 12, rue Vineuse, à Paris (16e).

16 Mars. M. Arbeltier de La Boullaye (Ernest), ancien Inspecteur des Eaux et Forêts, 38, rue de la Monnaie, à Troyes.

Id. M. Gaudel (Henri), homme de lettres à Bayon (Meurthe-et-Moselle).

18 Mai. M. Lamasse (le Père Henri), missionnaire apostolique, 21, rue Saint-Lambert, à Nancy.

1924. 1er Févr. M. Tanant (le Général A.), commandant l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.

Id. M. Bouchot (Léopold), Directeur de l'École Braconnot, 12, rue Braconnot, à Nancy

4 Avril. M. Guinier (Philibert), Directeur de l'École nationale des Eaux et Forêts, 12, rue Girardet, à Nancy.

4 Juill. M. Friant (Émile), artiste peintre, membre de l'Institut, 23, quai Ligier-Richier, Nancy.

1925 20 Mars. M. Auburtin (Fernand), ancien maître des requêtes au Conseil d'État, administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Est, 65, avenue des Champs-Élysées, Paris.

Digitized by Google

V

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague (Danemark).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

Id. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

1922. 7 Juill. M. Gorski (Dr Antoine), Doyen de la Faculté des Sciences politiques et sociales de l'Université de Varsovie (Pologne).

1924. 4 Janv. M. Koskowski (Bronislas), Professeur de pharmacie galénique à l'Université de Varsovie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 21 décembre 1924

Pages

Rapport sur le concours pour le prix Stanislas de Guaita, par M. Edmond Estève, membre titulaire. VII

Rapport sur le concours pour le prix Gabriel Thomas, par M. Dessez, membre titulaire XIV

Rapport sur le concours pour le prix du Souvenir, par M. L. Michon, membre titulaire XIX

Rapport sur les prix de vertu, par M. l'abbé Renard, associé correspondant XXVIII

Séance publique du 28 mai 1925

Compte rendu de l'exercice 1924-1925, par M. Charles Guyot, secrétaire perpétuel XLVIII

Le Chevalier au Lion, par M. Edmond des Robert, membre titulaire LXI

Augustin Étienne, prêtre (1855-1921), par M. Georges Renard, membre titulaire LXXX

Réponse du président, M. Charles Bohême, aux récipiendaires, MM. Edmond des Robert et Georges Renard XCV

Allocution prononcée au deuxième Congrès médical franco-polonais, 5 mai 1925, par M. Ch. Bohême, président de l'Académie de Stanislas. CVIII

La Lorraine agricole au lendemain de la Révolution, d'après les mémoires statistiques des préfets de l'an IX, par M. Georges Hottenger, membre titulaire 1

Digitized by Google

Pages

Les Industries d'art de Nancy avant et depuis la guerre, par Antonin DAUM, maître verrier, membre titulaire 55

Une halte au Kurdistan, par M. Henri MASSÉ, membre correspondant. 64

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 75

Concours de 1926 83

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1924. 87

Sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1924-1925 90

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 100

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas* (*1750-1900*), rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT, NANCY-PARIS-STRASBOURG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YB 78532

646693

AS
142
A12
Ser.6
v.22-24

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google